



Grandir en élargissant nos horizons

RAPPORT ANNUEL 2010

Loblaw

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

La mission de Loblaw est d'être le meilleur détaillant au Canada dans les secteurs des produits alimentaires, des produits de santé et des articles pour la maison en dépassant les attentes de la clientèle grâce à une offre de produits novateurs à très bons prix.

TABLE DES MATIÈRES

2	Faits saillants financiers
4	Message aux actionnaires
6	Revue des activités
14	Responsabilité sociale de l'entreprise
16	Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise
18	Conseil d'administration
19	Notre équipe de direction
20	Renseignements sur la société à l'intention des actionnaires

Halifax, N.-É.



Toronto, Ont.



Vancouver, C.-B.



Toronto, Ont.



Barrie, Ont.



Toronto, Ont.



Spryfield, N.-É.



Verdun, Qc



Pointe-aux-Trembles, Qc



Sherwood Park, Alb.



Toronto, Ont.



Vancouver Ouest, C.-B.



Les Compagnies Loblaw limitée est le plus grand détaillant en alimentation au Canada et l'un des plus importants distributeurs de marchandise générale, de produits pharmaceutiques, ainsi que de produits et services financiers.

Plus de
14 millions
de Canadiens font leurs
achats dans nos magasins
chaque semaine



Loblaw en un coup d'œil

Chaque jour, plus de 136 000 employés à temps plein, à temps partiel et franchisés servent la clientèle dans plus de 1 000 magasins détenus par Loblaw et ses franchisés d'un océan à l'autre. En incluant ses magasins franchisés, Loblaw est l'un des employeurs les plus importants du secteur privé au Canada. La société s'efforce d'être socialement responsable en respectant l'environnement, en faisant preuve d'intégrité en matière d'approvisionnement, en faisant une différence positive dans les collectivités où elle est présente, en reflétant les diversités de notre pays et en étant un milieu de travail formidable.

22

bannières dans l'ensemble du pays

24

centres de distribution détenus par la société et

576

magasins détenus par la société et

6

centres de distribution exploités par des tiers

451

magasins franchisés d'un océan à l'autre

L'avantage indéniable des marques contrôlées

Loblaw offre à sa clientèle des produits de grande qualité à très bons prix grâce au programme de marques contrôlées le plus imposant au Canada, composé de marques aussi réputées que *le Choix du Président*, *sans nom* et *Joe Fresh Style frais*. La société propose aussi aux consommateurs des produits et services financiers novateurs regroupés sous la marque *Services financiers le Choix du Président*, qui comprend la carte MasterCard^{MD} des *Services financiers le Choix du Président* et le programme de fidélisation de points *PC*.

N° 1 et N° 2

Les marques contrôlées *le Choix du Président* et *sans nom* occupent respectivement les première et deuxième places au chapitre des biens de consommation courante les plus vendus au Canada.*

*Source : AC Nielsen Market Track, 52 semaines se terminant le 18 décembre 2010



QUEST

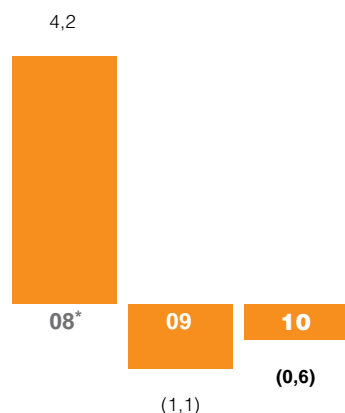
ONTARIO

QUÉBEC

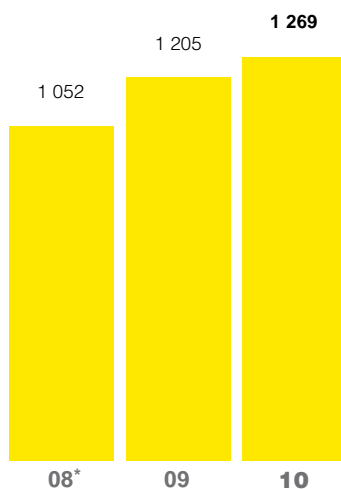
ATLANTIQUE

Faits saillants financiers¹

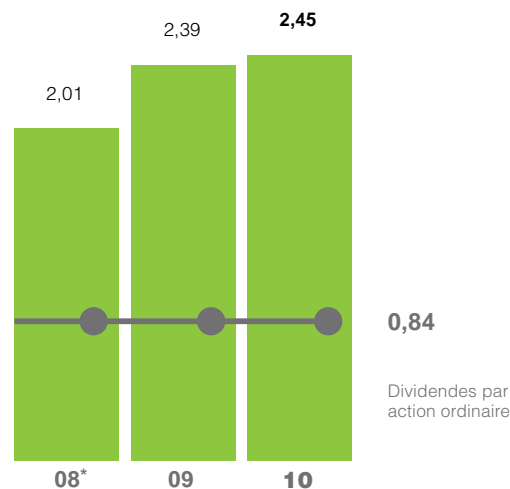
(Diminution) croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables (%)



Bénéfice d'exploitation (en millions de dollars)



Bénéfice net de base par action et taux de dividende par action ordinaire (en dollars)



*53 semaines terminées le 3 janvier 2009.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport annuel contient des énoncés prospectifs sur Les Compagnies Loblaw limitée (la « société ») en ce qui concerne les objectifs, plans, buts, aspirations, stratégies, situation financière, résultats d'exploitation, flux de trésorerie, rendement, perspectives et occasions d'affaires. Les mots ou expressions comme « anticiper », « s'attendre à », « croire », « prévoir », « pouvoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « planifier », « chercher à », « s'efforcer de », « faire », « devoir » et autres expressions semblables, lorsqu'ils se rapportent à la société ou à sa direction, ont pour but de signaler des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des faits historiques, mais reflètent plutôt les attentes actuelles de la société quant aux résultats et aux événements futurs. Ces énoncés prospectifs sont assujettis à divers risques et incertitudes en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles, notamment la possibilité que les plans et les objectifs de la société ne soient pas réalisés ou atteints. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, ceux qui sont décrits dans l'avis sur les énoncés prospectifs à la page 2 de la revue financière du rapport annuel 2010 et dans les pages 20 à 30 de la section Risques d'entreprise et gestion des risques du rapport de gestion de la revue financière du rapport annuel. Ces énoncés prospectifs reflètent les hypothèses actuelles de la direction au sujet de ces risques et incertitudes, et de leur impact respectif sur la société. Ces énoncés prospectifs comportent d'autres risques et incertitudes inconnus de la société ou jugés négligeables par cette dernière, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont prévus dans ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont donc invités à examiner ces facteurs avec soin lorsqu'ils évaluent ces énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la société uniquement en date du présent rapport annuel. La société renonce à toute obligation ou intention de mettre à jour ou de revoir ces énoncés prospectifs, pour refléter de nouvelles informations, des événements futurs ou pour tout autre motif, sauf dans les cas prévus par la loi.

Pour les exercices clos les 1^{er} janvier 2011, 2 janvier 2010 et 3 janvier 2009
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

2008
(53 semaines)

2009
(52 semaines)

2010
(52 semaines)

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires	30 802 \$	30 735 \$	30 997 \$
Bénéfice brut	6 911	7 196	7 604
Bénéfice d'exploitation	1 052	1 205	1 269
Intérêts débiteurs et autres frais de financement	263	269	273
Bénéfice net	550	656	681

FLUX DE TRÉSORERIE

Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	960	1 945	1 594
Dépenses en immobilisations	750	1 067	1 280

PAR ACTION ORDINAIRE (EN DOLLARS)

Bénéfice net de base	2,01	2,39	2,45
Taux de dividende à la clôture de l'exercice	0,84	0,84	0,84
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ¹	3,50	7,07	5,74
Valeur comptable	21,16	22,71	24,52
Cours à la clôture de l'exercice	35,23	33,88	40,37

RATIOS FINANCIERS

Marge d'exploitation	3,4 %	3,9 %	4,1 %
BAIIA ²	1 602	1 794	1 924
Marge du BAIIA ²	5,2 %	5,8 %	6,2 %
Dette nette ²	3 293	2 783	2 513
Dette nette ² sur le BAIIA ²	2,1x	1,6x	1,3x
Dette nette ² sur les capitaux propres ²	0,5:1	0,4:1	0,4:1
Couverture des intérêts ¹	3,7x	4,2x	4,3x
Rendement de l'actif net moyen ²	10,7 %	12,0 %	12,4 %
Rendement des capitaux propres moyens	9,7 %	10,9 %	10,4 %

STATISTIQUES D'EXPLOITATION

Superficie de vente au détail (en millions de pieds carrés)	49,8	50,6	50,7
Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés)	37,7	38,2	37,3
Superficie des magasins franchisés (en millions de pieds carrés)	12,1	12,4	13,4
Superficie moyenne des magasins détenus par la société (en pieds carrés)	61 900	62 300	64 800
Superficie moyenne des magasins franchisés (en pieds carrés)	28 400	29 700	29 500
Chiffre d'affaires par pied carré moyen des magasins détenus par la société (en dollars)	624	597	601
(Diminution) augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables	4,2 %	(1,1 %)	(0,6 %)
Nombre de magasins détenus par la société	609	613	576
Nombre de magasins franchisés	427	416	451
Pourcentage des propriétés de la société liées aux magasins détenus par la société	74 %	72 %	74 %
Pourcentage des propriétés de la société liées aux magasins franchisés	48 %	48 %	46 %

¹ Pour les définitions et les ratios financiers, se reporter au glossaire à la page 92 du Rapport annuel 2010 – Revue financière.

² Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 41 du Rapport annuel 2010 – Revue financière.



Galen G. Weston
Président du Conseil

Tout en continuant à consolider nos principaux secteurs d'activité, nous tournons notre regard vers la prochaine étape de l'évolution de Loblaw, soit de profiter des nouvelles occasions de grandir en élargissant nos horizons.

Chers actionnaires,

En 2010, quatrième année de son plan de transformation, Les Compagnies Loblaw limitée a une fois de plus réalisé d'importants progrès. Chacune des étapes franchies à ce jour nous rapproche de notre objectif d'être le meilleur détaillant au Canada.

Au cours de la dernière année, les détaillants en alimentation ont dû faire face à une conjoncture économique plutôt difficile. Les pressions déflationnistes, incluant de nombreuses offensives promotionnelles partout au pays, se sont avérées défavorables à la croissance des ventes. Malgré les prix à la baisse sur une vaste gamme de produits, les Canadiens n'ont pas acheté davantage. Ils ont en effet accordé une importance sans précédent aux prix et ont préféré se montrer prudents, les taux de certains facteurs influençant les dépenses à la consommation, dont le chômage, l'endettement des ménages et les faillites personnelles, étant demeurés élevés.

Bien que nous notions des signes de reprise, le degré de confiance des consommateurs demeure faible et les volumes dans le secteur de l'alimentation au détail au Canada continuent de connaître peu de croissance.

En dépit du marché hautement concurrentiel et de la conjoncture économique, Loblaw a affiché de bons résultats en 2010. Le chiffre d'affaires a augmenté de 0,9 %, alors que les volumes sont demeurés relativement stables. Notre bénéfice a augmenté de 3,8 % et l'exercice s'est terminé avec un douzième trimestre consécutif marqué par une hausse, d'une année sur l'autre, du BAIIA. Notre bilan demeure solide et nous avons réduit de 270 millions de dollars notre dette nette pour la ramener à 2,5 milliards de dollars. Nous avons également investi 1,3 milliard de dollars en capital cette année dans les infrastructures de nos systèmes ainsi que dans nos magasins.

Depuis le lancement de notre programme de transformation, nous avons axé nos efforts et nos investissements sur ce qui constitue les fondements de notre entreprise, c'est-à-dire les produits, les magasins, les systèmes et, bien entendu, les collègues. Nous avons réalisé des progrès dans chacun de ces secteurs.

Pour ce qui est de notre réseau de magasins, nous avons investi plus de 700 millions de dollars, quelque 200 magasins ayant été rénovés d'un océan à l'autre, et nous avons amélioré notre offre globale grâce notamment à une plus grande fraîcheur de nos produits, un meilleur assortiment et un meilleur service à la clientèle. Ces rénovations donnent les résultats escomptés. Nous prévoyons compléter la mise à niveau de l'ensemble de notre réseau d'ici quelques années.

En plus de faire l'objet de plusieurs rénovations, nos magasins de l'Ontario ont vu les négociations devant mener à une nouvelle convention collective se solder de manière favorable, ce qui nous permettra d'améliorer la façon dont nous servons la clientèle. Ces négociations ont été ardues, mais le fait de travailler en collaboration avec nos partenaires des TUAC a mené à la ratification d'une convention collective de cinq ans qui répond à nos objectifs respectifs, c'est-à-dire demeurer l'employeur offrant les meilleurs salaires de l'industrie et bénéficier d'une plus grande souplesse pour établir les horaires, un élément devenu essentiel dans le contexte actuel.

Si l'on ajoute à cela notre nouveau système de gestion du temps et du travail à l'intention des magasins, nous disposons désormais des outils de gestion et des renseignements nécessaires pour faire en sorte que les bonnes personnes soient au bon endroit au bon moment. À l'heure actuelle, plus de 300 magasins utilisent ce nouveau système qui sera déployé dans l'ensemble des magasins détenus par la société d'ici les six prochains mois.

L'acquisition de T&T Supermarket Inc. (T&T) en septembre 2009 continue de nous permettre d'avoir accès à des renseignements précieux concernant le marché asiatique, un important segment en pleine croissance. Nous nous efforçons maintenant d'intégrer ces renseignements à notre stratégie d'affaires globale. En 2010, nous avons ouvert un autre magasin T&T, ce qui porte à 19 le nombre total de magasins arborant cette bannière.

En plus d'améliorer nos magasins ainsi que nos normes opérationnelles, nous avons aussi continué à améliorer nos principales marques. Lors du dernier exercice, nous avons augmenté la rentabilité de nos marques contrôlées en général tout en mettant l'accent sur l'innovation ainsi que la créativité de nos programmes de marketing. L'été dernier, nous avons fait le tour du Canada avec l'événement Le plus gros BBQ du pays afin de faire découvrir aux clients, dans leur communauté, nos nouvelles innovations en matière de produits, tels que notre *Crème glacée Délices du bar laitier* et nos *Mini-burgers Angus le Choix du Président*, qui ont connu un succès phénoménal. Grâce à cette approche marketing novatrice et à l'excellente exécution de ce programme, notre part de marché s'est accrue dans l'ensemble de la catégorie de la crème glacée et celle des burgers. Ce lancement réussi deviendra le modèle à suivre en matière d'innovation et de promotion de nos produits de marques contrôlées.

Qu'il s'agisse de crème glacée, des vêtements *Joe Fresh Style frais*, des téléphones cellulaires *PC Mobile* ou des *Services financiers le Choix du Président*, les marques contrôlées de Loblaw sont synonymes de qualité et de bons prix pour nos clients, et elles demeurent un élément de différenciation important de même qu'un précieux avantage concurrentiel pour notre entreprise.

En plus des progrès réalisés au chapitre des rénovations de magasins et du développement des marques contrôlées, nous avons continué à améliorer et à optimiser notre chaîne d'approvisionnement. Cette dernière n'a en fait jamais été aussi efficace. Nous générons davantage de valeur, avons amélioré le taux de disponibilité de nos produits et offrons plus de fraîcheur au rayon des fruits et légumes, le tout chaque jour de façon plus efficace, même si nous avons encore du chemin à parcourir.

En 2010, nous avons implanté à l'échelle nationale notre système de gestion de nos activités de transport et avons commencé à faire de même pour les activités de nos entrepôts, sans pratiquement aucune répercussion sur le cours normal de nos activités. Nous avons aussi ouvert de nouveaux centres de distribution à Moncton et à Regina. Comme ce fut le cas pour les centres ouverts lors des dernières années, ces nouveaux centres donneront lieu à des gains de productivité au niveau des itinéraires et une plus grande efficacité au chapitre des livraisons. De plus, nos équipes responsables de la chaîne d'approvisionnement utiliseront bientôt un nouveau système de prévision qui leur fournira des données plus précises en matière de commande et de réapprovisionnement. Au fur et à mesure que l'historique de données compilé par le nouveau système se précise, nous observons davantage d'amélioration quant aux niveaux de service.

Le plus gros projet entrepris par Loblaw en 2010 aura été sans contredit la suite de la mise en œuvre de notre nouveau progiciel de gestion intégrée des ressources de l'entreprise (PGI ou ERP en anglais). Cette année, nous y avons intégré avec succès notre grand livre général et les rapports financiers connexes à l'échelle de l'entreprise, en prenant soin d'appliquer les leçons tirées du

déploiement au sein de l'immobilier et des finances plus tôt durant l'année. Nous avons également commencé à implanter ce système au sein de la mise en marché, une vingtaine de catégories ayant été converties à ce jour.

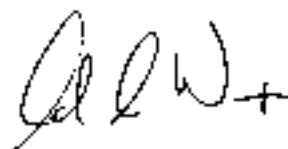
Ces mises en œuvre ont été effectuées avec succès, sans aucune perturbation du cours normal de nos activités. À chacune des étapes, nous apprenons quelque chose de nouveau qui permet de nous améliorer. Alors que nous poursuivons l'implantation du système dans le reste de l'entreprise, nous devons maintenir nos anciens systèmes en place. Ce recours au mode parallèle nous expose à davantage de risques, mais il demeurera en vigueur jusqu'à ce que le dernier magasin soit converti.

Pour Loblaw, l'année 2010 aura été marquée par de nombreux changements. Nos collègues continuent de s'adapter et d'adhérer à ces changements et nous remarquons une hausse de leur degré d'engagement, attribuable à une meilleure communication ainsi que davantage de formation et de reconnaissance. En 2010, les départs volontaires ont diminué de 11,5 % et nos efforts visant à faire de Loblaw un milieu de travail formidable ne sont pas passés inaperçus. Loblaw a en effet été reconnue comme faisant partie des 100 meilleurs employeurs au Canada pour une deuxième année consécutive et elle s'est également retrouvée au nombre des gagnants régionaux dans le cadre du programme récompensant les dix cultures d'entreprise les plus admirées au Canada.

Je suis satisfait des progrès accomplis en 2010 ainsi que des réalisations des quatre dernières années. Notre modèle d'affaires est davantage centralisé et axé sur le marketing, alors que nous continuons à investir dans nos actifs existants en vue d'assurer notre croissance. Nous avons réalisé des progrès au niveau de nos infrastructures, de nos magasins, de nos produits, de notre bilan et de nos collègues. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour réaliser la dernière phase de notre plan de transformation de cinq ans, nous avons les yeux rivés vers l'avenir.

En plus de nous préparer en vue de la prochaine étape de l'évolution de notre entreprise, nous avons aussi consacré beaucoup de temps à la planification de la relève au niveau de la direction. Tel que convenu avec le conseil d'administration, Vicente Trius succèdera à Allan Leighton en tant que Président de Les Compagnies Loblaw limitée lors de la deuxième moitié de 2011. M. Trius mettra à contribution sa vaste expérience du commerce du détail à l'échelle mondiale pour construire sur les bases solides déjà établies par M. Leighton afin de mener l'entreprise encore plus loin.

Comme vous pouvez le constater, l'avenir s'annonce à la fois prometteur et rempli de défis. La concurrence devenant encore plus féroce, seuls les meilleurs détaillants canadiens pourront prospérer. Je suis convaincu que nous faisons ce qu'il faut pour nous assurer que notre entreprise, Les Compagnies Loblaw limitée, sera du nombre.



Galen G. Weston
Président du Conseil



7 millions

de cannettes de Jus de fruits pétillant à 100 % le Choix du Président vendues depuis le mois de mai; avec deux portions de fruits par cannette, cela représente 14 millions de portions de fruits.

Plus de 10 millions

de Mini-burgers Angus le Choix du Président consommés depuis leur lancement; trois de ces burgers = un burger ordinaire. Après combien pourrez-vous vous arrêter?





Nous sommes fiers de détenir certaines des marques de produits de consommation les plus réputées au Canada, notamment *le Choix du Président*, *sans nom*, *Joe Fresh Style frais*, *Exact* et *le Choix de nounours*.

Nos marques contrôlées constituent un important élément de différenciation de même qu'un avantage concurrentiel indéniable. Ces marques permettent à nos clients de bénéficier de produits et de services de qualité qu'il est impossible de retrouver dans les autres grandes chaînes. Par conséquent, nos magasins constituent une destination de choix pour les consommateurs, et ce, d'un océan à l'autre.

En 2010, nous avons entrepris d'améliorer la rentabilité de nos marques contrôlées. Nous avons en effet procédé à une revue approfondie de tous les aspects liés à nos principaux produits de marques contrôlées afin d'être plus efficaces sur le plan des coûts, sans compromettre la qualité et la valeur pour nos clients. Les changements que nous avons apportés ont eu les résultats escomptés.

Le succès des marques contrôlées de Loblaw s'explique notamment par son sens de l'innovation, non seulement au chapitre des nouveaux produits et en matière d'amélioration continue, mais également dans le cadre de nos campagnes et de nos événements de marketing qui visent la clientèle actuelle ainsi que de nouveaux clients potentiels. Au cours de la dernière année, nous avons lancé plus de 1 200 nouveaux produits de marques contrôlées, incluant la *Crème glacée Délices du bar laitier le Choix du Président* qui comprend 14 saveurs dignes de la bonne vieille crèmerie du coin, dont Tigrée, Gâteau de fête avec confettis et Gomme à bulles. Le camion de crème glacée rose vif de Loblaw a parcouru tout le Canada lors de l'événement Le plus gros BBQ du pays afin de donner la chance aux consommateurs de découvrir, dans leur propre municipalité, nos savoureux produits « Coups de cœur » de l'été, dont nos nouvelles crèmes glacées, nos mini-burgers Angus et nos jus de fruits pétillants. Le succès retentissant de notre crème glacée et de sa campagne de promotion novatrice s'est traduit par une hausse des ventes dans l'ensemble de la catégorie et a établi une nouvelle norme en matière d'événement de marketing.

Dans le sens horaire à partir du coin supérieur gauche Jus de fruits pétillant à 100 % *le Choix du Président*; Crème glacée *Délices du bar laitier PC*; rayon *Soins naturels* au magasin *Zehrs* d'Essa Road, Barrie, Ont.; *Haricots coupés PC Menu bleu*; Crème glacée *Délices du bar laitier PC*; Jus de citron *sans nom*; Salsa douce *PC Biologique*.

Lori Brown *Zehrs*, Barrie, Ontario

Lori aime recommander les produits *le Choix du Président Biologique* aux clients qui ont eux aussi adopté un mode de vie plus sain.



Réduction du taux de sodium de
plus de 130
produits de marque contrôlée = 27 millions de grammes de sodium en moins.



En 2010, nous avons poursuivi notre plus important programme de revitalisation de magasins en 20 ans. Ces investissements avaient pour but de nous assurer que nos magasins continuent à procurer aux consommateurs la meilleure expérience de magasinage possible.

À mesure que nous allons de l'avant, nous mettons en pratique les leçons tirées des projets antérieurs. Le processus est donc maintenant plus rapide, moins dispendieux et il perturbe moins le cours normal des activités des magasins, un élément positif pour nos clients.

Le programme de rénovation de magasins dans les provinces de l'Atlantique comprenait la conversion de six magasins en magasins *no frills*. À ce jour, nous comptons sept magasins *no frills* dans cette région qui permettent à nos clients de bénéficier de notre concept d'escompte. Au Québec, 25 magasins Provigo ont été franchisés pour devenir des entreprises familiales locales dans des communautés ciblées. En Ontario, forts du succès de notre initiative visant les magasins conventionnels, nous avons mis l'accent sur les magasins *Zehrs* et *Fortinos* et en avons rénové un total de 23 (16 magasins *Zehrs* et sept *Fortinos*). Dans l'Ouest, grâce à notre programme d'expansion de la bannière *no frills*, nous avons atteint une masse critique qui porte à 28 le nombre de magasins *no frills* dans cette région. Nous y avons aussi rénové plusieurs de nos grands magasins *Real Canadian Superstore* pour mieux mettre en valeur les fruits et les légumes. Le concept consiste à offrir à nos clients les produits les plus frais dès leur entrée en magasin; la marchandise générale y est aussi présentée de façon plus dynamique grâce au nouveau look de *Joe Fresh Style frais*.

Dans le sens horaire à partir du coin supérieur gauche
Real Canadian Superstore, route Vancouver-Grandview, Vancouver, C.-B.;
Atlantic Superstore, rue Barrington, Halifax, N.-É.; *Bloor Street Market*,
Toronto, Ont.; *Atlantic Superstore*, rue Barrington, Halifax, N.-É.; *Bloor Street Market*, Toronto, Ont.



Plus de
200

magasins rénovés en
2010 = près de 929 000 m²
(10 millions de pi²) revitalisés.

Plus de
700 millions

de dollars investis dans nos
magasins = une amélioration des
normes, de l'apparence générale et
de l'expérience de magasinage.





▶ Ron Brown Atlantic Superstore, Halifax, Nouvelle-Écosse

Suite aux rénovations, Ron apprécie le nouveau coup d'œil du magasin qui reflète la qualité et la fraîcheur des poissons et fruits de mer qu'il offre.





Cheryl Whitebone Real Canadian Superstore, Sherwood Park, Alberta

Cheryl trouve que le nouveau système informatique dont dispose son magasin lui permet d'effectuer ses vérifications d'inventaire plus efficacement. Elle apprécie surtout de pouvoir trouver facilement un produit pour un client.



30 %

de rapports générés par ordinateur en moins; grâce au nouveau PGR, les collègues pourront avoir accès à l'information dont ils ont besoin plus rapidement.

**Plus de
1 million**

de caisses de produits prêts-à-vendre expédiées par semaine = moins de caisses à découper et moins de réapprovisionnement des tablettes un article à la fois, donc plus de temps à consacrer au service à la clientèle.





Le 1^{er}

détaillant canadien à tester un projet pilote de camions hybrides de classe 8. Nous améliorons l'efficacité énergétique et réduisons ainsi notre bilan carbone.

La chaîne d'approvisionnement et l'infrastructure des technologies de l'information demeurent deux grandes priorités pour Loblaw. En 2010, nous avons investi près de un demi-milliard de dollars dans nos infrastructures afin de pouvoir redevenir le meilleur détaillant au Canada et assurer notre croissance.

Le fait d'établir des bases solides nous permettra de disposer des bons produits et des bonnes personnes, au bon endroit et au bon moment, et ce, dans le but de dépasser les attentes de la clientèle dans l'immédiat, mais aussi pour les années à venir.

Le programme de refonte de nos infrastructures concerne autant les aspects physiques de la chaîne d'approvisionnement, comme les centres de distribution et le transport, que les systèmes liés aux technologies de l'information qui permettent de relier toutes les composantes de la chaîne d'approvisionnement. Grâce à nos initiatives dans ce domaine, nous serons en mesure d'avoir une lecture précise et en temps réel de l'état de nos stocks de façon à en assurer la disponibilité en tablettes. L'an dernier, nous avons terminé l'implantation de notre nouveau système de gestion du transport, qui offre à nos équipes de transport une seule plate-forme intégrée en vue de la planification d'itinéraires plus efficaces pour le transport des produits depuis le fournisseur jusqu'au centre de distribution puis aux magasins. De plus, nous sommes à mettre en œuvre notre nouveau système de gestion d'entrepôt et avons pratiquement terminé la conception de notre système de prévision, de planification et de réapprovisionnement intégré. Enfin, nous utilisons maintenant de nouveaux emballages prêts-à-vendre. Ces emballages accélèrent et facilitent le processus de réapprovisionnement pour nos collègues et rehaussent l'expérience de magasinage de nos clients.

En 2010, nous avons franchi une autre étape importante avec l'implantation de notre progiciel de gestion intégrée des ressources de l'entreprise (PGI ou ERP en anglais). Dans le domaine du commerce de détail, le projet de PGI de Loblaw est actuellement le plus imposant au monde. Au cours de l'année, trois de nos secteurs d'activité sont passés avec succès à ce système, soit l'immobilier, les finances ainsi que notre grand livre général, incluant la production de rapports financiers. Nous avons aussi mené avec succès deux lancements pilotes au niveau de la mise en marché comprenant quelque 20 catégories, et ce, sans perturber le cours normal de nos activités. Il reste cependant encore beaucoup de travail à faire pour mener ce projet d'envergure à terme. En fait, ce nouveau PGI aura des répercussions, d'une façon ou d'une autre, sur tous les collègues de Loblaw. Il permettra à l'ensemble de l'entreprise de disposer de processus et d'outils uniformes, qui favoriseront une plus grande collaboration et, éventuellement, un meilleur service en magasin.



Dans le sens horaire à partir du coin supérieur gauche Real Canadian Superstore Sherwood Park, Sherwood Park, Alb.; Centre de distribution Maple Grove, Cambridge, Ont.; Real Canadian Superstore, route Vancouver-Grandview, Vancouver, C.-B.; Café d'origine PC; Maxi Pointe-aux-Trembles, Pointe-aux-Trembles, Qc; Real Canadian Superstore Sherwood Park, Sherwood Park, Alb.



Loblaw est la plus importante entreprise de distribution alimentaire au Canada et elle entend bien le demeurer. C'est pourquoi nous travaillons sans relâche pour dépasser les attentes de nos clients en leur proposant des produits novateurs à très bons prix.

Les Canadiens sont de plus en plus conscients de l'importance de faire des choix plus santé lors de leurs décisions d'achat. Lorsqu'il est question d'aider les consommateurs à adopter un mode de vie sain, Loblaw vient à l'avant-plan grâce aux marques *le Choix du Président Menu bleu* et *le Choix du Président Biologique*, qui proposent une grande variété de produits à la fois savoureux et nutritifs dans de nombreuses catégories.

À nos efforts pour favoriser une alimentation plus saine s'ajoute notre secteur de la pharmacie, en pleine croissance, qui compte près de 500 pharmacies en magasin à l'échelle du pays ainsi qu'un nouveau modèle de pharmacie de plus petite dimension mis à l'essai en 2010. Il ne faudrait pas oublier non plus notre réseau de près de 100 cliniques médicales et nos quelque 60 centres de mise en forme situés en magasin. Loblaw propose donc aux Canadiens un ensemble complet de produits et services leur permettant de bien se nourrir, de demeurer en santé et de se sentir bien.



Le Canada est l'un des pays les plus multiculturels au monde et le lieu de résidence d'un nombre grandissant de néo-Canadiens. Selon nous, le fait de reconnaître et de refléter la diversité du pays constitue l'une des clés de notre croissance. Depuis l'acquisition de *T&T* en 2009, nous avons ouvert deux nouveaux magasins et nous prévoyons en ouvrir trois de plus au cours des 12 prochains mois. Notre équipe de mise en marché a à cœur d'offrir aux différentes communautés culturelles des marques provenant de leur propre pays d'origine et avec lesquelles elles sont familières, tout en les invitant à découvrir l'ensemble de nos produits et services.

Ayant entrepris d'élargir le cadre de nos activités au-delà du secteur alimentaire, nous continuons à être plus présents dans le domaine des vêtements avec *Joe Fresh Style frais*, qui offre aussi une gamme croissante d'accessoires et de cosmétiques. En seulement cinq ans, *Joe Fresh Style frais* est devenue la quatrième marque de vêtements la plus importante au Canada, enregistrant une hausse des ventes en dépit du contexte économique difficile. En 2010, nous avons ouvert, sur la rue Granville à Vancouver, au cœur du secteur commercial, notre premier magasin ayant pignon sur rue et nous comptons en ouvrir une vingtaine d'autres.

À l'instar des produits *le Choix du Président*, les *Services financiers le Choix du Président* sont très avantageux pour les consommateurs canadiens. Cette division continue d'élargir son offre permettant aux consommateurs d'économiser sur les services bancaires et de crédit ainsi que sur leur assurance, alors que le programme de fidélisation des points *PC* demeure l'un des plus populaires au Canada. En 2010, les *Services financiers le Choix du Président* ont revu leur approche en matière d'assurance auto et habitation pour offrir les services de courtiers afin de permettre aux consommateurs de se procurer la formule qui leur convient le mieux, au meilleur prix. Par ailleurs, nous avons lancé, en octobre dernier, les kiosques *Boutique PC Mobile* dans plus de 500 magasins arborant l'une des bannières de Loblaw au pays. Ils offrent une vaste gamme de marques de cellulaires, dont les neuf plus populaires au Canada, y compris la marque *PC Mobile*.

Plus de
1 million

d'heures de consultation
auprès d'un pharmacien dans
l'un des magasins de Loblaw =
1 300 professionnels de la
santé à temps plein.



Dans le sens horaire à partir du coin supérieur gauche Boutique PC Mobile; livret mode Joe Fresh Style frais, printemps 2011; kiosque des Services financiers le Choix du Président; magasin Osaka, Vancouver Ouest, C.-B.; Yogourt le Choix du Président Menu bleu; magasin Osaka, Vancouver Ouest, C.-B.; Real Canadian Superstore, route Vancouver-Grandview, Vancouver, C.-B.



Plus de
6 500 m²
(70 000 pi²)

additionnels pour *Joe Fresh Style frais* = encore plus d'articles mode à prix abordables pour nos clients.



Sun Chun Yan (Sea) Magasin *Osaka*, Vancouver Ouest, Colombie-Britannique

Sun Chun Yan (Sea) suit sa formation en vue de devenir maître-boulangier. Elle apprécie pleinement cette occasion d'apprendre aux côtés de l'équipe de la boulangerie au nouveau magasin *Osaka*.

Responsabilité sociale de l'entreprise

À titre de détaillant en alimentation le plus important au Canada, Loblaw nourrit les Canadiens d'un océan à l'autre. De plus, nous créons de l'emploi et soutenons les économies locales. Chaque jour, nous nous efforçons de faire une différence positive dans nos communautés, au sein de notre pays et pour notre planète.

L'engagement de Loblaw en matière de responsabilité sociale de l'entreprise s'inscrit dans le cadre de ces efforts. Les cinq piliers de responsabilité sociale de l'entreprise façonnent notre façon de faire des affaires : respecter l'environnement, faire preuve d'intégrité en matière d'approvisionnement, faire une différence positive dans notre communauté, refléter les diversités culturelles de notre pays, être un milieu de travail formidable.

Nos initiatives nous ont valu d'importantes distinctions, notamment de figurer au classement 2010 des 50 meilleurs citoyens corporatifs de Corporate Knights et à celui du Globe and Mail portant sur la responsabilité sociale. Voici quelques autres points importants à noter :

Produits de la mer durables

Loblaw est le plus important acheteur et détaillant de produits de la mer au Canada. Pour protéger nos océans contre la surpêche et d'autres effets préjudiciables de l'activité humaine, nous nous sommes engagés à nous approvisionner en produits de la mer exclusivement auprès de sources durables d'ici la fin de 2013.

Jusqu'à présent, nous avons modifié notre approche en matière d'approvisionnement en espadon frais, lancé des campagnes de sensibilisation de la clientèle et commencé à offrir, dans certains magasins du Québec et de l'Ontario, le saumon *SourceSensée*, un saumon de l'Atlantique d'élevage provenant d'une source plus responsable. À la fin de l'exercice, nous offrons 22 produits de la mer durables certifiés par le Marine Stewardship Council, et la liste est appelée à s'allonger. Nous participons également à diverses initiatives mondiales, notamment aux Dialogues sur l'aquaculture du saumon, qui ont pour but d'établir des critères sur les plans social et environnemental ainsi que des niveaux vérifiables de rendement afin de contribuer à réduire, voire éliminer, les répercussions néfastes de l'élevage du saumon tout en permettant à l'industrie de demeurer économiquement viable.

Dans le sens horaire à partir du coin supérieur gauche La Fondation pour les enfants le Choix du Président et Déjeuner pour apprendre; produits de la mer durables de marques contrôlées certifiées par le MSC; Atlantic Superstore, rue Barrington, Halifax, N.-É.; Limei Li, finissants@loblaw; projet d'énergie solaire; Bac le Choix du Président Produit écologique VERT.

Réduction de l'utilisation des sacs en plastique

La stratégie de Loblaw visant à réduire à la source l'utilisation des sacs en plastique en exigeant des frais pour ces derniers a donné des résultats plus que probants. En 2010, nos clients ont utilisé 73 % moins de sacs en plastique qu'avant la mise en place de cette stratégie. Depuis 2007, nous avons réduit de 2,5 milliards le nombre de sacs en plastique distribués dans nos magasins.

Une part des profits découlant des frais exigés pour les sacs en plastique est utilisée en partenariat avec WWF-Canada afin d'inciter la population à poser des gestes favorables pour l'environnement, notamment dans le cadre d'événements tels que le Grand nettoyage des rivages canadiens^{MC} et la Journée nationale de la P'tite Laine^{MC}, ainsi que du Programme de subventions scolaires éco-communautaires.

Production alimentaire durable

En 2010, nous avons annoncé la création de la Chaire de recherche Loblaw sur la production alimentaire durable à l'Université de Guelph, en Ontario. Cette chaire, qui a pu voir le jour grâce à un don de trois millions de dollars de Loblaw, sera au cœur des recherches de l'Université de Guelph sur la création de systèmes de production alimentaire résistants et durables. Ces efforts entraîneront d'importants changements en matière de production alimentaire, notamment par le biais de l'éducation, de la recherche, de la pratique et du partage des connaissances en ce qui a trait aux trois éléments essentiels de la production durable, soit l'environnement, les collectivités et l'économie.

finissants@loblaw

Notre programme de rotation de 18 mois pour les jeunes diplômés d'un collège ou d'une université nous la permis de nous classer parmi les Meilleurs Employeurs au Canada pour les jeunes en 2010. Les diplômés sont embauchés comme salariés à temps plein et occupent divers postes en gestion de magasin, en mise en marché, au sein de la chaîne d'approvisionnement ou d'autres services avant d'occuper leur poste officiel. En vue de nous doter d'une relève prometteuse, nous comptons embaucher 1 000 diplômés dans le cadre de ce programme d'ici 2013.

Projets d'énergie solaire

Dans le but de réduire notre bilan carbone, nous avons installé, en collaboration avec la Portland Power, des panneaux photovoltaïques sur le toit de deux magasins en Ontario dans le cadre d'un projet pilote en vue de générer de l'énergie propre et renouvelable. Ces panneaux génèrent de l'énergie solaire qui est intégrée au réseau provincial d'électricité. Cette énergie propre permet de compenser une partie des besoins de ces magasins en électricité. Deux autres magasins s'ajouteront en 2011 et, si les projets sont couronnés de succès, nous procéderons à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit d'autres magasins.



Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration et la direction de Les Compagnies Loblaw limitée, qui croient en des pratiques saines en matière de gouvernance d'entreprise, sont d'avis que ces dernières contribuent à assurer une gestion efficace de la société, ainsi qu'à atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels.

Le comité de gouvernance examine, à intervalles réguliers, les pratiques de la société en matière de gouvernance d'entreprise et se penche sur toute modification nécessaire afin que soient maintenues les normes élevées de la société en matière de gouvernance d'entreprise au sein d'un environnement en constante évolution. Notre site Web, www.loblaw.ca, affiche des renseignements supplémentaires sur la gouvernance d'entreprise, incluant le Code de déontologie de la société (le « Code »), sa politique en matière de communication de l'information et les chartes exposant les mandats du conseil d'administration et de ses comités (le « Conseil »).

Indépendance des membres du conseil d'administration

Les règles en matière de communication de l'information des Autorités canadiennes en valeurs mobilières relatives à la gouvernance stipulent qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'a pas de relation importante avec la société ou les sociétés membres du groupe de la société qui pourrait compromettre son jugement.

Les administrateurs indépendants se réunissent entre eux à la suite de chaque réunion du conseil d'administration et au besoin ou lorsqu'il est souhaitable de le faire. De plus amples renseignements sur chacun des administrateurs, y compris les postes d'administrateurs qu'ils occupent auprès d'autres sociétés ouvertes ainsi que le relevé de présence aux réunions du conseil d'administration et des comités, figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Leadership du Conseil

Galen G. Weston est président du Conseil et M. Allan L. Leighton est vice-président du Conseil et président de la société. Le Conseil a élaboré une description des fonctions de son président du Conseil et de son président et vice-président, qui en établit les principales tâches.

Les activités du conseil d'administration sont dirigées par le président du Conseil, qui préside chaque réunion de ce dernier et est responsable de la gestion et du fonctionnement efficace du Conseil.

Le Conseil a également nommé un administrateur indépendant, M. Anthony S. Fell, comme administrateur principal. L'administrateur principal assure un rôle de leadership auprès du Conseil et en particulier des administrateurs indépendants. Il s'assure que le Conseil agit de manière indépendante par rapport à la direction et sert de personne-ressource indépendante pour les administrateurs.



Responsabilités et devoirs du Conseil

Le Conseil, directement et par l'entremise de ses comités, supervise la gestion des activités et des affaires internes de la société. Une description du mandat du Conseil est présentée sur notre site Internet (www.loblaw.ca). Le Conseil examine l'orientation de la société, délègue à la direction la responsabilité de réaliser cette orientation, élabore et approuve les décisions importantes en matière de politiques, délègue à la direction l'autorité et la responsabilité des affaires courantes et analyse le rendement et l'efficacité de la direction. Le Conseil supervise également le processus de gestion du risque de l'entreprise. Les attentes du Conseil à l'égard de la direction sont communiquées à cette dernière soit directement, soit par l'entremise des comités du Conseil.

Le Conseil reçoit régulièrement des rapports sur les résultats d'exploitation de la société, de même que des rapports sur diverses questions ne relevant pas de l'exploitation, y compris les assurances, les régimes de retraite, la gouvernance d'entreprise, la santé et la sécurité, ainsi que les questions d'ordre juridique et relatives à la trésorerie. Les administrateurs sont également liés par le Code.

Déontologie et conduite des affaires

Le Code énonce l'engagement de longue date de la société d'exiger le respect de normes rigoureuses en matière de conduite des affaires et de comportement éthique. Le Code est passé en revue chaque année pour s'assurer qu'il est à jour et qu'il reflète les meilleures pratiques en matière de conduite éthique des affaires. Les administrateurs, dirigeants et employés de la société doivent se conformer au Code et renouveler périodiquement leur engagement à l'observer.

La société encourage le signalement de comportements contraires à l'éthique et a mis sur pied une ligne téléphonique sans frais intitulée « Réponses en matière d'éthique » par l'intermédiaire de laquelle tout employé ou tout administrateur peut signaler un comportement qui lui semble contraire au Code ou qui autrement lui semble constituer une fraude ou une conduite douteuse. Une marche à suivre en matière de dénonciation de fraude a aussi été établie afin de s'assurer que toute fraude est promptement dénoncée à la haute direction. De plus, le comité d'audit a approuvé des procédures pour la réception, le tri et le traitement des plaintes en matière de comptabilité, de contrôles internes ou d'audit. La description desdites procédures est affichée au www.loblaw.ca.

Les comités du conseil d'administration

Le Conseil comprend cinq comités : le comité d'audit, le comité de gouvernance, de formation du personnel, de mises en candidature et de rémunération, le comité de retraite, le comité de l'environnement et de santé et sécurité, ainsi que le comité de direction. Voici un bref résumé des responsabilités de chacun des comités.

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit doit aider le Conseil à veiller à la qualité et à l'intégrité de la présentation de l'information financière de la société et des contrôles internes relativement à la présentation de l'information financière, aux contrôles relatifs à la divulgation de l'information, à la fonction d'audit interne et à sa conformité aux exigences réglementaires et juridiques.

COMITÉ DE GOUVERNANCE, DE FORMATION DU PERSONNEL, DE MISES EN CANDIDATURE ET DE RÉMUNÉRATION

Il incombe au comité de gouvernance d'identifier des candidats aux postes d'administrateurs et de superviser la rémunération des administrateurs et des cadres supérieurs. Le comité de gouvernance est également responsable de l'élaboration et du maintien de pratiques de gouvernance qui respectent des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise. Le Conseil a nommé le président du comité de gouvernance, qui est un administrateur indépendant, pour qu'il agisse à titre d'administrateur principal.

COMITÉ DE RETRAITE

Le comité de retraite examine le rendement des régimes et des caisses de retraite de la société et de ses filiales, et en surveille la gestion.

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

Il incombe au comité de l'environnement et de santé et sécurité d'examiner et de vérifier les politiques en matière d'environnement, de sécurité des aliments et de santé et sécurité en milieu de travail, ainsi que les méthodes, les pratiques et le respect de celles-ci.

COMITÉ DE DIRECTION

Le comité de direction possède tous les pouvoirs que détient le Conseil, à l'exception de celui de déclarer des dividendes sur les actions ordinaires et de certains autres pouvoirs spécifiquement réservés au Conseil en vertu des lois en vigueur. Le comité de direction exerce ses pouvoirs uniquement lorsqu'il est impossible aux membres du Conseil de tous se réunir.

Conseil d'administration

Notre conseil d'administration représente les intérêts de tous les intervenants de Loblaw. Par sa supervision de la gestion de la société et de ses activités, le conseil d'administration démontre activement son engagement envers les principes de transparence, de responsabilité et de bonne gouvernance d'entreprise.

GALEN G. WESTON, B.A., M.B.A.^{1*}

Président du Conseil, Les Compagnies Loblaw limitée; administrateur, Wittington Investments Limited; ancien administrateur, George Weston limitée.

ALLAN L. LEIGHTON¹

Vice-président du Conseil et président, Les Compagnies Loblaw limitée; vice-président du Conseil, George Weston limitée, Selfridges & Co. Ltd.; ancien président du Conseil, Service postal du Royaume-Uni; ancien président et chef de la direction, Wal-Mart Europe; ancien chef de la direction, Asda Stores Ltd.; administrateur, George Weston limitée, Selfridges & Co. Ltd., Brown Thomas Group Limited, Holt Renfrew et compagnie limitée, BskyB plc et PANDORA A/S.

STEPHEN E. BACHAND, B.A., M.B.A.³

Administrateur de sociétés; président et chef de la direction à la retraite, La Société Canadian Tire limitée; administrateur, Harris Financial Corp., une division de la Banque de Montréal.

PAUL M. BEESTON, C.M., B.A., F.C.A.^{2,3}

Président et chef de la direction de l'équipe de baseball Blue Jays de Toronto; ancien président et chef de la direction, Major League Baseball; administrateur, la Banque le Choix du Président et Gluskin Sheff & Associates Inc.

GORDON A.M. CURRIE, B.A., LL.B.⁴

Vice-président exécutif et chef du contentieux de la société et de George Weston limitée; ancien vice-président principal et chef du contentieux, Direct Energy; ancien associé, Blake, Cassels & Graydon s.r.l./S.E.N.C.R.L.

ANTHONY S. FELL, O.C.^{3*,4*}

Administrateur de sociétés; ancien président du Conseil, RBC Marchés des Capitaux Inc.; ancien président du Conseil et chef de la direction, RBC Dominion valeurs mobilières; ancien vice-président du Conseil, Banque Royale du Canada; administrateur, Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales, BCE Inc. et CAE Inc.

ANTHONY R. GRAHAM^{1,3,4}

Président et administrateur, Wittington Investments Limited; président et chef de la direction, Sumarria Inc.; ancien vice-président du Conseil et administrateur, Financière Banque Nationale; président du Conseil et administrateur, la Banque le Choix du Président; administrateur, George Weston limitée, Brown Thomas Group Limited, Holt Renfrew et compagnie limitée, Selfridges & Co. Ltd., De Bijenkorf B.V., Graymont Limited, Power Corporation du Canada, Corporation financière Power, Grupo Calidra, S.A. de C.V. et Victoria Square Ventures Inc.

JOHN S. LACEY, B.A.

Conseiller du président du Conseil de George Weston limitée; président du Conseil consultatif, Brookfield Special Situations Funds; ancien président et chef de la direction, Groupe Oshawa (acquis par Sobeys Inc.); administrateur, George Weston limitée, Telus Corporation et Ainsworth Lumber Co. Ltd.

NANCY H.O. LOCKHART, O. ONT.^{3,5*}

Directrice générale, Frum Development Group; ancienne vice-présidente, Shoppers Drug Mart Corporation; administratrice, The Stratford Chefs School; membre, Conseil consultatif, Fondation Belinda Stronach et Centre de toxicomanie et de santé mentale.

PIERRE MICHAUD, C.M.⁵

Président et administrateur, Capital GVR Inc.; président fondateur et chef de la direction, Réno-Dépôt Inc.; ancien administrateur et ancien président du Conseil, Provigo Inc.; administrateur, Bombardier Produits Récréatifs Inc.

THOMAS C. O'NEILL, B. COMM., F.C.A.^{2*}

Administrateur de sociétés; président du Conseil, BCE Inc.; président du Conseil à la retraite, PricewaterhouseCoopers Consulting; ancien chef de la direction et chef de l'exploitation, PricewaterhouseCoopers s.r.l.; administrateur, Adecco S.A., Nexen Inc., BCE Inc., St. Michael's Hospital et La Banque Scotia.

KAREN RADFORD, B.SC., M.B.A.⁵

Administratrice de sociétés; ancienne vice-présidente, Telus; conseillère spéciale, Youth in Motion; fiduciaire, Conseil d'administration de la fondation de l'Alberta Children's Hospital; présidente et cofondatrice, Women's Leadership Foundation.

JOHN D. WETMORE, B. MATH.^{2,4}

Administrateur de sociétés; ancien président et chef de la direction, IBM Canada; vice-président à la retraite, Contact Centre Development, IBM Americas; administrateur, Research in Motion Ltd.; ancien administrateur, Fonds à revenu fixe Resolve Outsourcing.

REMARQUES

¹ Comité de direction

² Comité d'audit

³ Comité de gouvernance, de formation du personnel, de mises en candidature et de rémunération

⁴ Comité de retraite

⁵ Comité de l'environnement et de santé et sécurité

* Président du comité

Notre équipe de direction

GALEN G. WESTON
Président du Conseil

ALLAN L. LEIGHTON
Président et vice-président du Conseil

MARK C. BUTLER
Vice-président exécutif, Marques

BARRY K. COLUMB
Président, Banque PC

GORDON A.M. CURRIE
Vice-président exécutif et chef du contentieux

SARAH R. DAVIS
Chef de la direction financière

GRANT FROESE
Vice-président exécutif, Division Escompte et
Grandes surfaces

S. JANE MARSHALL
Vice-présidente exécutive, Les Propriétés Loblaw limitée et
stratégies d'affaires

JUDY A. McCRIE
Vice-présidente exécutive, Ressources humaines et
relations de travail

CALVIN McDONALD
Vice-président exécutif, Division Conventionnel

PETER K. McMAHON
Vice-président exécutif, Chef de l'exploitation



Renseignements sur la société à l'intention des actionnaires

SIÈGE SOCIAL ET CENTRE DE SERVICES AUX MAGASINS

Les Compagnies Loblaw limitée

1 President's Choice Circle
Brampton (Ontario) Canada L6Y 5S5
Tél. : 905 459-2500
Télec. : 905 861-2206
Internet : www.loblaw.ca

INSCRIPTION BOURSIÈRE ET SYMBOLE BOURSIER

Les actions ordinaires et actions privilégiées de deuxième rang de la société sont respectivement inscrites à la Bourse de Toronto sous les symboles « L » et « L.PR.A ».

ACTIONS ORDINAIRES

W. Galen Weston détient, directement et indirectement, par sa participation majoritaire dans Weston, 64 % des actions ordinaires de la société.

À la fin de l'exercice 2010, il y avait 280 578 130 actions ordinaires émises et en circulation et 100 476 181 actions ordinaires négociables sur le marché public.

Le volume quotidien moyen des transactions sur les actions ordinaires de la société en 2010 était de 359 460.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

À la fin de l'exercice 2010, il y avait 9 000 000 d'actions privilégiées de deuxième rang émises et en circulation et négociables sur le marché public.

Le volume quotidien moyen des transactions sur les actions privilégiées de deuxième rang de la société en 2010 était de 8 387.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES

La déclaration et le versement des dividendes et le montant de ces dividendes sont au gré du conseil qui tient compte des résultats financiers, des besoins en capitaux et des flux de trésorerie disponibles de la société ainsi que d'autres facteurs que le Conseil juge pertinents de temps à autre. À long terme, la société a comme objectif de verser un dividende représentant environ 20 % à 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire ajusté, le cas échéant, pour tenir compte des éléments qui ne reflètent pas les activités poursuivies, compte tenu de la situation de trésorerie à la fin de l'exercice, des besoins de trésorerie futurs et des occasions de placement.

DATES RELATIVES AUX DIVIDENDES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES

La déclaration et le versement des dividendes trimestriels sont conformes à l'approbation du Conseil. Les dates prévues de clôture des registres et de versement des dividendes pour 2011 sont les suivantes :

CLÔTURE DES REGISTRES	VERSEMENT DES DIVIDENDES
15 mars	1 ^{er} avril
15 juin	1 ^{er} juillet
15 sept.	1 ^{er} oct.
15 déc.	30 déc.

DATES RELATIVES AUX DIVIDENDES SUR LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

La déclaration et le versement des dividendes trimestriels sont conformes à l'approbation du Conseil. Les dates prévues des versements pour 2011 sont le 31 janvier, le 30 avril, le 31 juillet et le 31 octobre.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

VALEUR DES ACTIONS ORDINAIRES

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société est de 0,958 \$ l'action. La valeur au 22 février 1994 était de 7,67 \$ l'action ordinaire.

AGENT COMPTABLE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS

Services aux investisseurs Computershare Inc.

100 University Avenue
Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1
Tél. : 416 263-9200
Sans frais : 1 800 564-6253
Télec. : 416 263-9394
Télec. sans frais : 1 888 453-0330

Si vous désirez modifier votre adresse, ou éliminer les envois multiples ou si vous avez d'autres questions sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec Services aux investisseurs Computershare Inc.

AUDITEURS INDÉPENDANTS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée annuelle des actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée se tiendra le jeudi 5 mai 2011 à 11 h (HAE) au Palais des congrès du Toronto métropolitain, au 222, boul. Bremner, Édifice Sud, salle 701, Toronto (Ontario) Canada.

MARQUES DE COMMERCE

Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw limitée ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les actionnaires, les analystes de valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Kim Lee, vice-présidente, Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à investor@loblaw.ca. Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et au Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la société. La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés dans la section destinée aux investisseurs sur le site web de la société (www.loblaw.ca).

ENGLISH VERSION OF THE REPORT

For the English version of the Loblaw Companies Limited Annual Report, please write to:

Computershare Investor Services Inc.

100 University Avenue
Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1
Tel: 416 263-9200
Toll-free: 1 800 663-9097
Fax: 416 263-9394
or
investor@loblaw.ca



Sommaire des économies sur le plan environnemental

L'utilisation, pour produire ce rapport et cet examen financier, de 5 375 kg de papier fabriqué en combinant 10 % et 30 % de fibres provenant du recyclage de déchets post-consommation a permis à Les Compagnies Loblaw limitée de diminuer son empreinte environnementale comme suit :

Bois utilisé :	362 kg
Consommation énergétique totale :	1 millions de BTU
Gaz à effet de serre :	120 kg d'équivalent CO ₂
Eaux usées :	4 839 l
Déchets solides :	35 kg

Les économies en termes d'impact sur l'environnement ont été évaluées en utilisant le calculateur de papier Environmental Defense Paper Calculator, disponible en ligne à l'adresse www.papercalculator.org. Les quantités indiquées sont approximatives et sont fondées sur les moyennes de l'industrie.





Loblaw

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE



Grandir en élargissant nos horizons

Loblaw

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

Rapport annuel 2010
Revue financière

Rapport annuel 2010 – Revue financière

- 1 Rapport de gestion
- 44 Résultats financiers
- 90 Rétrospective des trois derniers exercices
- 91 Annexe – Couverture par le bénéfice
- 92 Glossaire

Faits saillants financiers¹⁾

Pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2011, le 2 janvier 2010 et le 3 janvier 2009
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2010 (52 semaines)	2009 (52 semaines)	2008 (53 semaines)
Résultats d'exploitation			
Chiffre d'affaires	30 997 \$	30 735 \$	30 802 \$
Bénéfice brut	7 604	7 196	6 911
Bénéfice d'exploitation	1 269	1 205	1 052
Intérêts débiteurs et autres frais de financement	273	269	263
Bénéfice net	681	656	550
Flux de trésorerie			
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 594	1 945	960
Dépenses en immobilisations	1 280	1 067	750
Par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice net de base	2,45	2,39	2,01
Taux de dividende à la clôture de l'exercice	0,84	0,84	0,84
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ¹⁾	5,74	7,07	3,50
Valeur comptable	24,52	22,71	21,16
Cours à la clôture de l'exercice	40,37	33,88	35,23
Mesures et ratios financiers			
Marge d'exploitation	4,1 %	3,9 %	3,4 %
BAIIA ²⁾	1 924	1 794	1 602
Marge du BAIIA ²⁾	6,2 %	5,8 %	5,2 %
Dette nette ²⁾	2 513	2 783	3 293
Dette nette ²⁾ sur le BAIIA ²⁾	1,3x	1,6x	2,1x
Dette nette ²⁾ sur les capitaux propres ²⁾	0,4:1	0,4:1	0,5:1
Couverture des intérêts ¹⁾	4,3x	4,2x	3,7x
Rendement de l'actif net moyen ²⁾	12,4 %	12,0 %	10,7 %
Rendement des capitaux propres moyens	10,4 %	10,9 %	9,7 %
Statistiques d'exploitation			
Superficie de vente au détail (en millions de pieds carrés)	50,7	50,6	49,8
Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés)	37,3	38,2	37,7
Superficie des magasins franchisés (en millions de pieds carrés)	13,4	12,4	12,1
Superficie moyenne des magasins détenus par la société (en pieds carrés)	64 800	62 300	61 900
Superficie moyenne des magasins franchisés (en pieds carrés)	29 500	29 700	28 400
Chiffre d'affaires par pied carré moyen des magasins détenus par la société (en dollars)	601	597	624
Augmentation (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables	(0,6 %)	(1,1 %)	4,2 %
Nombre de magasins détenus par la société	576	613	609
Nombre de magasins franchisés	451	416	427
Pourcentage des propriétés de la société liées aux magasins détenus par la société	74 %	72 %	74 %
Pourcentage des propriétés de la société liées aux magasins franchisés	46 %	48 %	48 %

1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, se reporter au glossaire, à la page 92.

2) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 41.

Rapport de gestion

2	1. Énoncés prospectifs		
3	2. Vue d'ensemble	21	10.1 Risques d'exploitation et gestion des risques (suite)
5	3. Vision et stratégies		Distribution et chaîne d'approvisionnement
6	4. Indicateurs de rendement clés		Rétention des collègues et planification de la relève
6	5. Performance financière		Marchandisage
6	5.1 Résultats d'exploitation		Élaboration et mise en œuvre de la stratégie
	Chiffre d'affaires		Relations de travail
	Bénéfice brut		Reprise après sinistre et continuité de l'exploitation
	Bénéfice d'exploitation		Gestion des stocks
	BAIIA ¹⁾		Protection de la vie privée et
	Intérêts débiteurs et autres frais de financement		des renseignements personnels
	Impôts sur le bénéfice		Fiscalité et réglementation
	Bénéfice net		Gestion des fournisseurs et des prestataires
8	5.2 Situation financière		de services
	Ratios financiers		Santé et sécurité au travail
	Contrats à terme sur capitaux propres		Environnement
	Dettes nettes ¹⁾		Indépendance des franchises et relations
9	6. Situation de trésorerie et sources de financement		commerciales avec les franchisés
9	6.1 Flux de trésorerie		Gestion des contrats et conservation des dossiers
	Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation		Protection des marques et des bannières
	Sorties nettes liées aux activités d'investissement		Cotisations aux avantages sociaux futurs
	Rentrées nettes liées aux activités de financement		Régimes de retraite interentreprises
	Avantages sociaux futurs		Immobilier et rénovations de magasins
11	6.2 Sources de financement		Prix des services publics et du carburant
	Fiducies de financement indépendantes		Déontologie et conduite des affaires
	Titres de participation	28	Structure de société de portefeuille
	Actions privilégiées de premier rang		10.2 Risques financiers et gestion des risques
	Capital-actions ordinaire		Risque d'illiquidité et disponibilité des capitaux
	Dividendes		Risque de crédit
	Régime de réinvestissement des dividendes		Risque de change
14	6.3 Obligations contractuelles		Risque marchandises
14	6.4 Arrangements hors bilan		Risque lié au cours des actions ordinaires
	Lettres de crédit		Risque de taux d'intérêt
	Garanties	30	Risque lié aux instruments dérivés
	Titrisation des créances sur cartes de crédit	31	11. Opérations entre apparentés
	Fiducies de financement indépendantes	31	12. Estimations comptables critiques
15	7. Résultats d'exploitation trimestriels	32	12.1 Stocks
15	7.1 Résultats par trimestre	32	12.2 Immobilisations
17	7.2 Résultats du quatrième trimestre	33	12.3 Avantages sociaux futurs
19	8. Contrôles et procédures de communication de l'information	33	12.4 Écarts d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéterminée
19	9. Contrôle interne à l'égard de l'information financière	34	12.5 Impôts sur le bénéfice et autres impôts et taxes
20	10. Risques d'entreprise et gestion des risques	34	13. Normes comptables
21	10.1 Risques d'exploitation et gestion des risques	34	13.1 Normes comptables mises en application en 2009
	Déploiement du PGI et d'autres systèmes	40	13.2 Normes internationales d'information financière
	Intégrité et fiabilité des technologies de l'information	41	14. Perspectives
	Gestion du changement et processus d'exécution	43	15. Mesures financières non conformes aux PCGR
	Conjoncture économique		16. Informations supplémentaires
	Contexte concurrentiel		
	Sécurité des aliments et santé publique		

Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 41.

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Les Compagnies Loblaw limitée et de ses filiales (appelées collectivement la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférentes aux pages 51 à 91 du présent rapport financier. Les états financiers consolidés et les notes y afférentes ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et sont présentés en dollars canadiens. Conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 15, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities)* (la « NOC-15 »), les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société, ceux de ses filiales et ceux des entités à détenteurs de droits variables (les « EDDV ») que la société est tenue de consolider. Un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport financier figure à la page 92. Les renseignements contenus dans le rapport de gestion prennent en compte l'information à jour jusqu'au 23 février 2011, sauf indication contraire.

1. Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel – revue financière de Les Compagnies Loblaw limitée contient des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « anticiper », « s'attendre à », « croire », « pouvoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société ou à sa direction, et ont pour but de signaler des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des faits historiques, mais reflètent plutôt les attentes actuelles de la société quant aux résultats et aux événements futurs.

Ces énoncés prospectifs sont assujettis à divers risques et incertitudes en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles, notamment :

- la possibilité que les plans de la société ne se concrétisent pas et que ses objectifs ne se réalisent pas;
- l'évolution de la conjoncture économique, dont le taux d'inflation ou de déflation, et les variations des taux d'intérêt et des taux de change;
- des changements dans les dépenses et les préférences des consommateurs;
- une intensification de la concurrence exercée par de nouveaux concurrents ou par des concurrents actuels;
- des changements dans les stratégies d'établissement des prix de la société ou de ses concurrents;
- l'incapacité des magasins franchisés de la société d'afficher la performance prévue;
- l'incapacité de réaliser une croissance du chiffre d'affaires ainsi que les économies et l'efficacité opérationnelle prévues résultant des initiatives importantes de la société, notamment ses investissements dans les systèmes informatiques, la chaîne d'approvisionnement et d'autres mesures de compression des coûts ou les résultats imprévus associés à la mise en œuvre de ces initiatives;
- l'augmentation des coûts liés aux services publics et, notamment, à l'électricité et au carburant;
- l'incapacité de la société à mettre en œuvre avec succès les volets de son plan touchant l'infrastructure et les technologies de l'information;
- l'incapacité de l'infrastructure informatique à soutenir les besoins de la société;
- l'incapacité de la société à gérer les stocks de manière à atténuer l'incidence des problèmes liés aux stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les pertes;
- l'incapacité à mener à bien les projets importants en temps opportun, notamment le lancement de produits novateurs et reformulés ou la rénovation et l'ouverture de magasins;
- l'incapacité de la chaîne d'approvisionnement à répondre aux besoins des magasins de la société;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives, ce qui pourrait entraîner des arrêts de travail;
- la modification du cadre législatif et réglementaire dans lequel la société exerce ses activités et l'incapacité de respecter ce cadre, y compris l'incapacité de respecter les lois et règlements sur l'environnement;
- l'adoption de nouvelles normes comptables et les changements dans l'utilisation des estimations comptables de la société;
- les fluctuations du bénéfice de la société par suite de la variation de la valeur de la rémunération à base d'actions et des contrats à terme sur capitaux propres relatifs à ses actions ordinaires;
- les changements dans les montants à payer au titre des impôts sur le bénéfice, des taxes sur les produits et services et des autres passifs d'impôts de la société, attribuables aux modifications des lois fiscales ou à des cotisations futures;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux gammes de vêtements de la société, de même que leur fidélisation;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments;
- l'incapacité de la société à recouvrer ses créances sur cartes de crédit;

- toute cotisation que la société pourrait être tenue de verser à ses régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation en sus des cotisations qu'elle envisage de verser à l'heure actuelle;
- l'incapacité de la société à recruter et à garder à son emploi des dirigeants clés;
- les questions d'approvisionnement et de contrôle de la qualité des fournisseurs;
- l'incapacité de la société de tenir une documentation appropriée lui permettant d'assurer sa conformité aux règles, règlements et politiques comptables, fiscales ou juridiques.

Ces risques ainsi que d'autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris à la rubrique « Risques d'entreprise et gestion des risques » du présent rapport de gestion. Ces énoncés prospectifs reflètent les hypothèses actuelles de la direction à l'égard de ces risques et incertitudes et leur incidence respective sur la société.

En outre, d'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge présentement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. La société n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les présents énoncés prospectifs que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

2. Vue d'ensemble

La société, filiale de George Weston limitée (« Weston »), est la plus grande entreprise de distribution alimentaire au Canada et l'un des plus importants prestataires de services de pharmacie et fournisseurs d'articles de marchandise générale et de services et produits financiers. Loblaw est l'un des principaux employeurs du secteur privé au Canada. Par l'entremise de ses 1 000 magasins détenus par la société et magasins franchisés à l'échelle du pays, Loblaw et ses franchisés emploient quelque 136 000 salariés à temps plein et à temps partiel. De par la diversité des bannières qui forment son portefeuille, Loblaw cherche à procurer aux consommateurs canadiens une gamme étendue de produits et de services, qui répond aux besoins des ménages au quotidien. Loblaw est réputée pour la qualité, l'innovation et le prix avantageux des produits alimentaires qu'elle offre aux consommateurs. De toutes les chaînes d'alimentation au Canada, elle est celle qui propose le programme de marques contrôlées le plus étoffé, y compris les marques *le Choix du Président*, *sans nom* et *Joe Fresh Style frais*. De plus, la société offre aux consommateurs les services financiers *le Choix du Président* ainsi que le programme de fidélisation des points *PC* par l'intermédiaire de ses filiales.

Le tableau qui suit résume les principales informations annuelles consolidées tirées des états financiers consolidés vérifiés de la société. Ces informations ont été dressées conformément aux PCGR du Canada et sont présentées en dollars canadiens. L'analyse des données figurant dans le tableau est fondée sur les tendances qui ont influé sur la situation financière et les résultats d'exploitation au cours des trois derniers exercices.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2010 (52 semaines)	2009 (52 semaines)	2008 (53 semaines)
Chiffre d'affaires	30 997 \$	30 735 \$	30 802 \$
Bénéfice net	681	656	550
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	2,45	2,39	2,01
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,44	2,38	2,01
Total de l'actif	15 919 \$	14 991 \$	13 943 \$
Dette à long terme	4 646	4 505	4 235
Titres de participation	221	220	219
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,84	0,84	0,84
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série A (en dollars)	1,49	1,49	0,91

Rapport de gestion

En 2010, le chiffre d'affaires de la société a augmenté de 0,9 % et celui des magasins comparables a diminué de 0,6 % par rapport aux résultats de 2009. En 2009, comparativement à 2008, le chiffre d'affaires de la société et celui des magasins comparables avaient respectivement fléchi de 0,2 % et de 1,1 %. Au cours de l'exercice, le nombre de magasins détenus par la société a diminué pour s'établir à 576 (613 en 2009 et 609 en 2008), tandis que le nombre de magasins franchisés a augmenté pour passer à 451 (416 en 2009 et 427 en 2008). En 2010, 31 magasins détenus par la société (nombre net) ont été convertis en magasins franchisés. En 2009, le nombre de magasins détenus par la société a augmenté, 17 magasins s'étant ajoutés par suite de l'acquisition de T&T Supermarket Inc. (« T&T »). Cette augmentation a toutefois été partiellement contrebalancée par la conversion en magasins franchisés de magasins détenus par la société. Le nombre de magasins franchisés a reculé en 2009 en raison de la conversion des magasins franchisés en magasins indépendants. En 2010, le chiffre d'affaires par pied carré moyen des magasins détenus par la société s'est établi à 601 \$ (597 \$ en 2009 et 624 \$ en 2008), et la superficie de vente au détail en pieds carrés a augmenté pour atteindre 50,7 millions (50,6 millions en 2009 et 49,8 millions en 2008).

Le bénéfice net et le bénéfice net de base par action ordinaire se sont respectivement accrus de 25 millions de dollars et de 0,06 \$ en 2010 par rapport à ceux inscrits pour l'exercice 2009. Cette amélioration découle d'une augmentation du bénéfice d'exploitation, laquelle a cependant été largement contrebalancée par une hausse de la charge d'impôts sur le bénéfice, notamment par l'incidence d'une charge de 12 millions de dollars découlant de modifications à la législation fiscale fédérale qui font en sorte que la société ne peut plus déduire les coûts liés aux options sur actions donnant lieu à un règlement en espèces. L'augmentation du bénéfice d'exploitation est pour l'essentiel attribuable à une hausse de 408 millions de dollars du bénéfice brut, atténuée par une augmentation de 278 millions de dollars des frais de vente et d'administration et par une hausse de 66 millions de dollars de la charge d'amortissement. Le bénéfice d'exploitation de 2010 tient compte de coûts supplémentaires de 142 millions de dollars liés à l'investissement de la société dans les technologies de l'information et la chaîne d'approvisionnement, d'une charge de dépréciation d'actifs de 26 millions de dollars associée à la fermeture d'un centre de distribution au Québec, d'une charge de 17 millions de dollars liée à la ratification de nouvelles conventions collectives par certaines sections locales ontariennes et d'une charge supplémentaire de 15 millions de dollars liée à la rémunération à base d'actions, déduction faite des contrats à terme sur capitaux propres.

En 2009, le bénéfice net et le bénéfice net de base par action ordinaire s'étaient respectivement accrus de 106 millions de dollars et de 0,38 \$ par rapport à ceux inscrits pour l'exercice 2008, par suite d'une augmentation du bénéfice d'exploitation résultant principalement d'une hausse de 285 millions de dollars du bénéfice brut, en partie contrebalancée par une augmentation de 93 millions de dollars des frais de vente et d'administration et par une hausse de 39 millions de dollars de la charge d'amortissement. Le bénéfice d'exploitation de 2009 tenait compte de coûts supplémentaires de 73 millions de dollars liés à l'investissement de la société dans les technologies de l'information et la chaîne d'approvisionnement, d'une hausse supplémentaire de 15 millions de dollars de la charge de rémunération à base d'actions, déduction faite des contrats à terme sur capitaux propres, et d'une baisse du gain tiré de la vente de placements par la Banque *le Choix du Président* (la « Banque PC »), filiale en propriété exclusive de la société.

Le total de l'actif a progressé de 6,2 % en 2010, en raison surtout d'une hausse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, d'une augmentation des placements à court terme et des dépôts de garantie et d'un accroissement des immobilisations découlant du programme de dépenses en immobilisations de la société, notamment de son investissement dans les technologies de l'information et la chaîne d'approvisionnement. En 2009, le total de l'actif avait augmenté de 7,5 %, en raison principalement de l'augmentation des soldes de trésorerie et des placements à court terme, de l'augmentation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels découlant de l'acquisition de T&T et de l'accroissement des immobilisations découlant principalement du programme de dépenses en immobilisations de la société, notamment de son investissement supplémentaire dans les technologies de l'information et la chaîne d'approvisionnement, et de l'acquisition d'un centre de distribution.

La dette à long terme et les titres de participation ont augmenté de 3,0 % en 2010, comparativement à ce qu'ils étaient en 2009, en raison surtout de nouvelles obligations découlant de contrats de location-acquisition, d'une augmentation nette des billets à moyen terme et de l'émission de certificats de placement garanti, partiellement contrebalancées par l'incidence d'une réévaluation des taux de change s'appliquant aux billets à taux fixe libellés en dollars américains émis dans le cadre de placements privés. La dette à long terme et les titres de participation ont augmenté de 6,1 % en 2009 comparativement à 2008, en raison de la hausse nette des billets à moyen terme et de la prise en charge d'un prêt hypothécaire au moment de l'acquisition d'un centre de distribution. Les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ont satisfait aux besoins de financement de la société et ont été supérieures au programme de dépenses en immobilisations tant en 2010 qu'en 2009.

3. Vision et stratégies

La société s'est donné pour mission d'être le meilleur détaillant de produits alimentaires, de produits de santé et d'articles pour la maison au Canada en dépassant les attentes de la clientèle grâce à une offre de produits novateurs à très bons prix. Elle a mis en œuvre un programme de restructuration il y a quatre ans afin de remplir sa mission en devenant une entreprise centralisée où le marketing joue un rôle de premier plan et qui est axée sur sa clientèle, la valeur, des produits novateurs et ses magasins tout en tirant parti de l'étendue de ses actifs pour assurer sa croissance et sa rentabilité.

En 2010, la société a continué de réaliser des progrès soutenus au chapitre de son programme de transformation, en dépit d'une conjoncture économique difficile. Les pressions déflationnistes exercées, conjuguées à l'intensification de la concurrence, se sont répercutées défavorablement sur le volume de ventes de 2010. Tout au long de l'exercice, la société a offert un assortiment plus large d'aliments frais, a rénové et modernisé des magasins et a présenté des marques contrôlées distinctes et novatrices afin que ses clients puissent vivre une expérience d'achat sans pareille. Qui plus est, elle a continué d'investir dans son infrastructure de base tant pour ce qui est de ses technologies de l'information que pour sa chaîne d'approvisionnement.

Au nombre des principales réalisations de 2010, Loblaw :

- a amélioré la qualité et l'assortiment de ses produits frais;
- a rénové plus de 200 magasins dans le cadre de son programme de revitalisation de magasins, en procédant notamment à des travaux de rénovation à l'égard de 160 d'entre eux;
- a poursuivi son programme d'expansion de la bannière *nofrills*, en ajoutant neuf magasins *nofrills* dans l'Ouest du Canada et six dans les provinces de l'Atlantique;
- a accru la rentabilité de l'ensemble des produits de marques contrôlées;
- a mené à bien le déploiement d'un nouveau système de gestion du transport et a poursuivi la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion de l'entreposage;
- a rehaussé l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, ce qui s'est traduit par une meilleure disponibilité de ses produits;
- a poursuivi le déploiement de son progiciel de gestion intégré (le « PGI ») en y intégrant les modules de l'immobilier et des services financiers ainsi que le grand livre général et les processus de déclaration de l'information connexes à l'échelle de l'entreprise et en le mettant à la disposition de près de 1 000 collègues, qui l'utilisent actuellement;
- a amorcé une nouvelle étape du déploiement du PGI en lançant deux versions d'essai destinées à son module de gestion des marchandises, qui visent environ 20 catégories;
- a solidifié son bilan, ce qui lui a procuré une marge de manœuvre sur le plan financier;
- a mené à bien des négociations collectives en Ontario et en Colombie-Britannique, ce qui lui a procuré une plus grande souplesse au chapitre de l'établissement des horaires de travail;
- s'est hissée au palmarès des 100 meilleurs employeurs au Canada.

La société a atteint en 2010 plusieurs des objectifs qu'elle s'était fixés et elle s'attend à maintenir la cadence d'exécution de son programme de transformation, en dépit d'une conjoncture de marché imprévisible marquée par une forte concurrence. En 2011, la société entend continuer à prendre des mesures visant à renforcer ses assises, en poursuivant notamment ses investissements dans son infrastructure et en surveillant de près le contrôle des coûts et la gestion de la trésorerie en vue de tirer parti de nouvelles occasions. Pour y arriver, la société :

- s'appuiera sur ses activités de base dans le secteur de l'alimentation pour tabler sur les occasions qui se présenteront dans les secteurs du vêtement, des services financiers, de la santé et du bien-être et de la diversité culturelle canadienne;
- continuera à investir dans sa stratégie en matière de technologies de l'information et à la mettre en œuvre grâce au déploiement de la chaîne d'approvisionnement et de son PGI, lequel sera axé sur les fonctions de gestion des marchandises et sur la préservation de l'intégrité des données au moment de la transition au PGI;
- améliorera les processus suivis par les magasins, les centres de distribution et le centre de services aux magasins afin de simplifier les affaires et de les rendre plus efficaces;
- poursuivra la revalorisation de ses magasins, ce qui permettra de déployer les programmes de renouvellement des aliments et d'amélioration du service à la clientèle;
- mettra l'accent sur l'innovation continue en termes d'offre de produits de marque contrôlée tout en améliorant la rentabilité;
- continuera à améliorer sa gamme d'articles de marchandise générale, l'assortiment de ses produits et la rentabilité;
- portera une attention redoublée au service à la clientèle en magasin et à l'offre d'une valeur sans pareil;
- optimisera son offre de produits et l'expérience en magasin pour sa clientèle qui découlera de l'établissement d'une nouvelle structure organisationnelle.

Rapport de gestion

4. Indicateurs de rendement clés

La société s'est donné des indicateurs de rendement clés pour évaluer la progression de ses stratégies à court et à long terme. Elle estime que, si la poursuite de ses impératifs stratégiques arrive à soutenir ses stratégies d'exploitation et ses stratégies financières à long terme, elle sera bien placée, à terme, pour réaliser sa vision qui est de procurer une valeur à long terme à ses actionnaires.

Le tableau qui suit dresse une liste d'indicateurs de performance financière clés :

	2010 (52 semaines)	2009 ³⁾ (52 semaines)
Croissance (diminution) du chiffre d'affaires de la société	0,9 %	(0,2 %)
Diminution du chiffre d'affaires des magasins comparables	(0,6 %)	(1,1 %)
BAIIA ¹⁾ (en millions de dollars)	1 924 \$	1 794 \$
Marge du BAIIA ¹⁾	6,2 %	5,8 %
Bénéfice net (en millions de dollars)	681 \$	656 \$
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	2,45 \$	2,39 \$
Augmentation du bénéfice net de base par action ordinaire	2,5 %	18,9 %
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation (en millions de dollars)	1 594 \$	1 945 \$
Dettes nettes ¹⁾ (en millions de dollars)	2 513	2 783
Dettes nettes ¹⁾ sur le BAIIA ¹⁾	1,3x	1,6x
Dettes nettes ¹⁾ sur les capitaux propres ¹⁾	0,4:1	0,4:1
Couverture des intérêts ²⁾	4,3x	4,2x
Rendement des capitaux propres moyens	10,4 %	10,9 %
Rendement de l'actif net moyen ¹⁾	12,4 %	12,0 %

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 41.

2) Voir le glossaire, à la page 92.

3) Comparativement à l'exercice 2008 qui comptait 53 semaines.

5. Performance financière

Bien que la société affiche une solide croissance de son bénéfice, les pressions déflationnistes et l'intensité de la concurrence ont freiné le chiffre d'affaires et le chiffre d'affaires des magasins comparables de la société, particulièrement au quatrième trimestre de 2010.

5.1 Résultats d'exploitation

Chiffre d'affaires Le chiffre d'affaires pour 2010 a progressé de 262 millions de dollars, ou 0,9 %, pour se fixer à 31,0 milliards de dollars, comparativement à 30,7 milliards de dollars en 2009.

Le chiffre d'affaires total, la croissance (diminution) du chiffre d'affaires total et la diminution du chiffre d'affaires des magasins comparables s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos le 1 ^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010 (en millions de dollars)	2010 (52 semaines)	2009 ¹⁾ (52 semaines)
Chiffre d'affaires total	30 997 \$	30 735 \$
Croissance (diminution) du chiffre d'affaires total	0,9 %	(0,2 %)
Diminution du chiffre d'affaires des magasins comparables	(0,6 %)	(1,1 %)

1) Comparativement à l'exercice 2008 qui comptait 53 semaines.

Les principaux facteurs suivants expliquent la variation du chiffre d'affaires par rapport à celui de l'exercice précédent :

- le repli de 0,6 % du chiffre d'affaires des magasins comparables;
- les retombées positives de 1,4 % du chiffre d'affaires de T&T sur le chiffre d'affaires de la société;
- le chiffre d'affaires stable provenant des produits alimentaires et des produits de pharmacie;
- la croissance soutenue des ventes de vêtements ainsi que la baisse prononcée des ventes d'articles de marchandise générale résultant du déclin des dépenses discrétionnaires à la consommation et des réductions de l'assortiment des produits et de la superficie en pieds carrés;
- une forte hausse du chiffre d'affaires des postes d'essence découlant de la montée du prix de détail de l'essence et de la forte croissance des volumes vendus;
- la déflation interne annuelle moyenne du prix de détail des aliments de la société, en comparaison d'une inflation interne annuelle moyenne du prix de détail des aliments en 2009. L'inflation annuelle moyenne du prix des aliments enregistrée au pays a été de 1,0 % (5,5 % en 2009), selon « l'indice des prix à la consommation pour l'achat d'aliments en magasins » (l'« IPC »). L'IPC ne traduit pas nécessairement la variété spécifique de produits vendus dans les magasins Loblaw;
- l'ouverture de 11 magasins détenus par la société et magasins franchisés (41 en 2009) et la fermeture de 13 magasins détenus par la société et magasins franchisés (33 en 2009), pour une augmentation nette de 0,1 million de pieds carrés, ou 0,2 % de la superficie.

En 2010, la société a commercialisé plus de 1 200 nouveaux produits de marques contrôlées et a redessiné l'emballage d'environ 300 produits. Le chiffre d'affaires des produits de marques contrôlées s'est élevé à 8,2 milliards de dollars en 2010, comparativement à 8,3 milliards de dollars en 2009.

Bénéfice brut Le bénéfice brut de 2010 a bondi de 408 millions de dollars pour atteindre 7 604 millions de dollars (ou 24,5 % du chiffre d'affaires), comparativement à 7 196 millions de dollars en 2009 (ou 23,4 % du chiffre d'affaires). L'augmentation du bénéfice brut était attribuable à la rentabilité accrue des marques contrôlées, aux synergies continues réalisées en matière d'achats, à une gestion plus rigoureuse des fournisseurs, au raffermissement du dollar canadien, à un meilleur contrôle des pertes liées aux stocks et au reclassement, dans le bénéfice brut, de coûts liés à des escomptes sur les produits pharmaceutiques qui avaient été comptabilisés dans les frais de vente et d'administration. L'incidence favorable de ces facteurs a toutefois été atténuée par une hausse des coûts de transport.

Bénéfice d'exploitation Le bénéfice d'exploitation pour 2010 a grimpé de 64 millions de dollars, ou 5,3 %, pour s'établir à 1 269 millions de dollars, ce qui a donné lieu à une marge d'exploitation de 4,1 %, comparativement à 3,9 % pour 2009. La hausse du bénéfice d'exploitation et de la marge d'exploitation de 2010 s'explique pour l'essentiel par l'augmentation du bénéfice brut et l'incidence de l'acquisition de T&T, partiellement neutralisées par des charges additionnelles de 142 millions de dollars liées à l'investissement de la société dans les technologies de l'information et la chaîne d'approvisionnement, y compris une charge d'amortissement supplémentaire de 59 millions de dollars, une charge de 37 millions de dollars (22 millions de dollars en 2009) liée à la rémunération à base d'actions, déduction faite des contrats à terme sur capitaux propres, une charge de dépréciation d'actifs de 26 millions de dollars associée à la fermeture d'un centre de distribution au Québec, une charge de 17 millions de dollars liée à la ratification de nouvelles conventions collectives par certaines sections locales ontariennes et une charge de 28 millions de dollars (27 millions de dollars en 2009) imputable à la dépréciation d'immobilisations relative à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la juste valeur de certains magasins. Le bénéfice d'exploitation de 2009 tenait compte d'un gain de 8 millions de dollars découlant de la vente de placements par la Banque PC.

BAIIA¹⁾ Le BAIIA¹⁾ de 2010 s'est accru de 130 millions de dollars, ou 7,2 %, pour se fixer à 1 924 millions de dollars, ce qui a donné lieu à une marge du BAIIA¹⁾ de 6,2 % (5,8 % en 2009). L'augmentation du BAIIA¹⁾ et de la marge du BAIIA¹⁾ résulte surtout de la hausse du bénéfice d'exploitation et de la marge d'exploitation décrite plus haut.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 41.

Rapport de gestion

Intérêts débiteurs et autres frais de financement Les intérêts débiteurs et autres frais de financement se composent avant tout des intérêts sur la dette à court et à long terme, des intérêts sur les instruments dérivés, de l'amortissement des frais de financement ainsi que des intérêts créditeurs sur les placements à court terme et les dépôts de garantie, auxquels ont été retranchés les intérêts qui ont été capitalisés au titre des immobilisations. Quant aux autres frais de financement, ils comprennent des dividendes sur les titres de participation. En 2010, les intérêts débiteurs et autres frais de financement se sont accrus de 4 millions de dollars, ou 1,5 %, pour se chiffrer à 273 millions de dollars, en comparaison de 269 millions de dollars en 2009. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation des intérêts sur la dette à long terme, qui sont passés à 288 millions de dollars (282 millions de dollars en 2009). Le taux d'intérêt fixe moyen pondéré sur la dette à long terme (compte non tenu des obligations découlant de contrats de location-acquisition) était de 6,3 % en 2010 (6,4 % en 2009), tandis que la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance était de 14 ans (14 ans en 2009).

Impôts sur le bénéfice Le taux d'imposition effectif de la société a augmenté, passant de 28,7 % en 2009 à 29,8 % en 2010. Le taux d'imposition de 2009 reflétait l'incidence d'une réduction du taux d'imposition prévu par la loi et de l'utilisation accélérée de reports prospectifs de pertes, facteurs qui ne se sont pas reproduits en 2010. De plus, le taux d'imposition de 2010 tient compte d'une charge de 12 millions de dollars découlant de modifications à la législation fiscale fédérale qui font en sorte que la société ne peut plus déduire les coûts liés aux options sur actions donnant lieu à un règlement en espèces. Le montant net des impôts sur le bénéfice payés en 2010 s'est élevé à 298 millions de dollars (199 millions de dollars en 2009).

Bénéfice net En 2010, le bénéfice net a augmenté de 25 millions de dollars, ou 3,8 %, passant de 656 millions de dollars en 2009 à 681 millions de dollars. Le bénéfice net de base par action ordinaire a augmenté de 0,06 \$, ou 2,5 %, passant de 2,39 \$ en 2009 à 2,45 \$.

En 2010, une charge de 0,10 \$ (0,08 \$ en 2009) par action ordinaire, élément imputable à l'incidence nette de la rémunération à base d'actions, déduction faite des contrats à terme sur capitaux propres, a influé sur le bénéfice net de base par action ordinaire. En outre, le bénéfice net de base par action ordinaire de 2010 reflète une charge de 0,04 \$ (néant en 2009) découlant de l'incidence des modifications à la législation fiscale fédérale qui font en sorte que la société ne peut plus déduire les coûts liés aux options sur actions donnant lieu à un règlement en espèces. Les charges supplémentaires liées à l'investissement de la société dans les technologies de l'information et la chaîne d'approvisionnement ont eu une incidence négative de l'ordre de 0,36 \$ (0,19 \$ en 2009) sur le bénéfice net de base par action ordinaire, tandis que la charge de dépréciation d'actifs liée à la fermeture d'un centre de distribution au Québec a eu sur celui-ci une incidence négative de 0,07 \$ (néant en 2009). La société a également comptabilisé une charge de dépréciation à l'égard d'autres immobilisations, ce qui a eu une incidence négative de 0,07 \$ (0,07 \$ en 2009) sur le bénéfice net de base par action ordinaire.

5.2 Situation financière

Ratios financiers Le ratio de la dette nette¹⁾ sur les capitaux propres¹⁾ était de 0,4 : 1 tant à la clôture de l'exercice 2010 qu'à la clôture de l'exercice 2009, ce qui est conforme aux lignes directrices internes de la société, qui le fixent à moins de 1:1. Pour le calcul du ratio de la dette nette¹⁾ sur les capitaux propres¹⁾, la société fait entrer dans les capitaux propres¹⁾ les titres de participation et les capitaux propres. Le ratio de la dette nette¹⁾ sur le BAIIA¹⁾ était de 1,3 fois à la clôture de l'exercice 2010, en comparaison de 1,6 fois à la clôture de l'exercice 2009. La baisse de ce ratio vient d'une diminution de la dette nette¹⁾, comme il est expliqué plus loin, et de l'augmentation du BAIIA¹⁾, comme il est expliqué à la rubrique 5.1.

L'augmentation du bénéfice d'exploitation décrite à la rubrique 5.1 a donné lieu à une amélioration du ratio de couverture des intérêts, qui est passé de 4,2 fois en 2009 à 4,3 fois en 2010.

En 2010, le rendement de l'actif total moyen¹⁾ s'est établi à 12,4 %, comparativement à 12,0 % en 2009. La hausse du bénéfice d'exploitation dont il est question à la rubrique 5.1, atténuée par l'augmentation de l'actif net moyen, a eu des retombées positives sur ce ratio. Le rendement des capitaux propres moyens de 2010 s'est établi à 10,4 %, comparativement à 10,9 % en 2009. La baisse de ce ratio découle principalement de l'accroissement du nombre d'actions ordinaires liées au régime de réinvestissement des dividendes (le « RRD »).

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 41.

Contrats à terme sur capitaux propres Au 1^{er} janvier 2011, Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de la société, avait des contrats à terme sur capitaux propres cumulatifs visant le rachat de 1,5 million d'actions ordinaires de la société (1,5 million en 2009) à un prix moyen à terme de 56,26 \$ (66,25 \$ en 2009), y compris des intérêts débiteurs de 0,04 \$ par action ordinaire (10,03 \$ en 2009). Au 1^{er} janvier 2011, les intérêts cumulés, les dividendes et la perte de marché non réalisée, d'un total de 24 millions de dollars (48 millions de dollars en 2009), étaient inclus dans les créditeurs et charges à payer. En 2009, Glenhuron a versé 55 millions de dollars pour résilier une partie des contrats à terme sur capitaux propres visant 3,3 millions d'actions, ce qui a mené à l'extinction d'une tranche correspondante du passif connexe.

Dettes nettes¹⁾ Au 1^{er} janvier 2011, la dette nette¹⁾ s'établissait à 2 513 millions de dollars, en comparaison de 2 783 millions de dollars au 2 janvier 2010. Cette diminution de 270 millions de dollars est principalement attribuable aux rentrées nettes liées aux activités d'exploitation et au produit tiré de la vente d'immobilisations, partiellement contrebalancées par les acquisitions d'immobilisations.

En 2009, la dette nette¹⁾ avait diminué de 510 millions de dollars en raison de l'amélioration des éléments hors caisse du fonds de roulement et des économies en espèces liées au RRD. Cette diminution avait été en partie contrebalancée par l'acquisition de T&T, la dette à long terme garantie par un prêt hypothécaire en lien avec l'acquisition d'un centre de distribution et le rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation au quatrième trimestre de 2009.

6. Situation de trésorerie et sources de financement

6.1 Flux de trésorerie

Principaux éléments des flux de trésorerie

(en millions de dollars)	2010 (52 semaines)	2009 (52 semaines)	Variation
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités suivantes :			
Activités d'exploitation	1 594 \$	1 945 \$	(351) \$
Activités d'investissement	(1 448)	(1 212)	(236)
Activités de financement	18	(173)	191

Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation Les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 1 594 millions de dollars en 2010, y compris un bénéfice net de 681 millions de dollars, un amortissement de 655 millions de dollars et une amélioration des éléments hors caisse du fonds de roulement de 66 millions de dollars résultant des variations des créditeurs et charges à payer, lesquelles ont été contrebalancées en partie par les débiteurs.

Les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ont reculé de 351 millions de dollars, passant de 1 945 millions de dollars en 2009 à 1 594 millions de dollars en 2010. En 2009, l'amélioration importante des éléments hors caisse du fonds de roulement par suite de l'évolution des créditeurs et charges à payer et de l'amélioration des stocks avait eu une incidence favorable sur les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation. L'amélioration des éléments hors caisse du fonds de roulement de 2010 est moins prononcée que celle de 2009, et a contribué à la baisse, d'un exercice à l'autre, des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les sorties nettes liées aux activités d'investissement ont atteint 1 448 millions de dollars, en comparaison de 1 212 millions de dollars en 2009. Cette hausse découle essentiellement d'une augmentation de 309 millions de dollars des fonds affectés aux acquisitions d'immobilisations et d'une variation de 263 millions de dollars des dépôts de garantie résultant principalement du cumul de trésorerie de 167 millions de dollars de la Banque PC en 2010. Ces facteurs ont été compensés en partie par une augmentation de 63 millions de dollars du produit tiré de la vente d'immobilisations et par l'incidence de l'acquisition de T&T, réalisée en 2009, pour un montant de 204 millions de dollars.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 41.

Rapport de gestion

Les dépenses en immobilisations ont totalisé 1,3 milliard de dollars en 2010 (1,1 milliard de dollars en 2009). Environ 10 % (9 % en 2009) de ces dépenses ont été affectées à l'aménagement de nouveaux magasins, à des agrandissements et à des terrains, environ 44 % (38 % en 2009), à des conversions et à des rénovations de magasins et environ 46 % (53 % en 2009), à des investissements dans des infrastructures. Les dépenses en immobilisations ont profité à toutes les régions à divers degrés et permis de consolider le réseau de magasins existant. En 2009, les dépenses en immobilisations, qui s'étaient chiffrées à 1,1 milliard de dollars, comprenaient l'acquisition d'un centre de distribution pour 140 millions de dollars, plus les frais de clôture. La société a pris en charge une dette à long terme garantie par un prêt hypothécaire de 96 millions de dollars en lien avec cette acquisition, ce qui a donné lieu à des acquisitions d'immobilisations d'un montant net de 971 millions de dollars en 2009.

Le programme de dépenses en immobilisations des magasins détenus par la société et des magasins franchisés de 2010, compte tenu de l'incidence des ouvertures et fermetures de magasins, a donné lieu à une augmentation de 0,2 %, par rapport à 2009, de la superficie nette en pieds carrés destinée à la vente au détail. En 2010, 11 magasins détenus par la société et magasins franchisés (41 en 2009) ont été inaugurés et 13 (33 en 2009) ont été fermés, pour une augmentation nette de 0,1 million de pieds carrés (0,5 million de pieds carrés en 2009). En 2010, 160 magasins détenus par la société et magasins franchisés (211 en 2009) ont fait l'objet de travaux de rénovation.

Au 1^{er} janvier 2011, la société avait engagé environ 95 millions de dollars (76 millions de dollars en 2009) pour la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'achat de biens immobiliers.

En 2011, la société compte engager environ 1,0 milliard de dollars en dépenses en immobilisations. Environ 50 % de ces fonds devraient aller à la mise à niveau de la technologie de l'information et de l'infrastructure de sa chaîne d'approvisionnement et le reste, aux activités de détail, étant donné que la société prévoit rénover certaines bannières et ajouter quelque 1,1 million de pieds carrés.

Dépenses en immobilisations et activités relatives aux magasins

	2010 (52 semaines)	2009 (52 semaines)	% Variation
Dépenses en immobilisations (en millions de dollars)	1 280 \$	1 067 \$	20,0 %
Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés)	37,3	38,2	(2,4 %)
Superficie des magasins franchisés (en millions de pieds carrés)	13,4	12,4	8,1 %
Superficie destinée à la vente au détail (en millions de pieds carrés)	50,7	50,6	0,2 %
Nombre de magasins détenus par la société	576	613	(6,0 %)
Nombre de magasins franchisés	451	416	8,4 %
Pourcentage des propriétés appartenant à la société – magasins détenus par la société	74 %	72 %	
Pourcentage des propriétés appartenant à la société – magasins franchisés	46 %	48 %	
Superficie moyenne (en pieds carrés)			
Magasins détenus par la société	64 800	62 300	4,0 %
Magasins franchisés	29 500	29 700	(0,7 %)

Rentrées nettes liées aux activités de financement En 2010, la société a enregistré des rentrées nettes liées aux activités de financement de 18 millions de dollars, en comparaison de sorties nettes liées aux activités de financement de 173 millions de dollars en 2009. Cette amélioration découle essentiellement du remboursement de la dette à court terme et de la dette bancaire de la société au deuxième trimestre de 2009, d'une augmentation des titres d'emprunt à long terme émis, de l'achat d'actions ordinaires en 2009 et des économies liées au RRD réalisées en 2010, contrebalancés en partie par le remboursement de la dette à long terme en 2010.

Au cours du troisième trimestre de 2010, la Banque PC a commencé à accepter des dépôts en vertu d'un nouveau programme de certificats de placement garanti (les « CPG »). Les CPG, qui sont vendus par l'intermédiaire du réseau de courtiers, sont d'une durée fixe allant de 12 à 60 mois et ne peuvent être rachetés avant leur échéance. Les soldes individuels ne dépassant pas 100 000 \$ sont assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC »). Au 1^{er} janvier 2011, une tranche de 18 millions de dollars des CPG était inscrite à titre de dette à long terme au bilan consolidé; de ce montant, une tranche de 5 millions de dollars arrivera à échéance à moins de un an.

Au cours du deuxième trimestre de 2010, dans le cadre de son programme de billets à moyen terme, série 2, la société a émis des billets à moyen terme non garantis, série 2-B, d'une durée de 10 ans et d'un capital de 350 millions de dollars. Les intérêts sur les billets, calculés selon un taux fixe de 5,22 %, doivent être versés chaque semestre. Ces billets représentent des obligations non garanties et sont remboursables au gré de la société. Au cours du deuxième trimestre de 2009, la société avait émis des billets à moyen terme non garantis d'une durée de 5 ans, série 2-A, d'un montant en capital de 350 millions de dollars, assortis d'un taux d'intérêt semestriel fixe de 4,85 %.

Au deuxième trimestre de 2010, le billet à moyen terme à 7,10 % de 300 millions de dollars exigible le 11 mai 2010 est arrivé à échéance et a été remboursé. Au premier trimestre de 2009, le billet à moyen terme à 5,75 % de 125 millions de dollars est arrivé à échéance et a été remboursé. Après la clôture de l'exercice, le billet à moyen terme à 6,50 % de 350 millions de dollars exigible le 19 janvier 2011 est arrivé à échéance et a été remboursé.

Avantages sociaux futurs En 2011, la société prévoit verser des cotisations d'environ 100 millions de dollars aux régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation. Le montant réel versé pourrait différer de l'estimation en fonction des évaluations actuarielles qui seront achevées de même qu'en fonction du rendement du marché et des exigences réglementaires. La société prévoit également verser, en 2011, des cotisations aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises ainsi que des prestations versées aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires et des autres régimes sans capitalisation.

6.2 Sources de financement

La société s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs liés à l'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur sa facilité de crédit engagée lui permettent de financer son programme de dépenses en immobilisations ainsi que ses besoins courants liés à ses activités, y compris le fonds de roulement, la capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières, au cours des 12 prochains mois. La plupart du temps, la société satisfait à ses besoins de financement à long terme principalement par l'entremise de son programme de billets à moyen terme. Elle peut refinancer sa dette à long terme qui arrive à échéance par l'émission de billets à moyen terme si les conditions du marché le permettent, ou elle peut envisager d'autres solutions. Par ailleurs, comme elle jouit d'un accès raisonnablement facile aux marchés financiers, la société n'entrevoit pas de difficulté à obtenir du financement pour s'acquitter de ses obligations à long terme.

Le prospectus de base simplifié daté du 5 juin 2008 de la société est venu à échéance au cours du troisième trimestre de 2010. Ce prospectus permettait à la société d'émettre des débetures non garanties et des actions privilégiées jusqu'à concurrence de 1,0 milliard de dollars. Au cours du quatrième trimestre de 2010, la société a déposé un nouveau prospectus de base simplifié lui permettant d'émettre des débetures non garanties et des actions privilégiées d'un montant maximal de 1,0 milliard de dollars au cours d'une période de 25 mois.

En 2008, la société a établi une facilité de crédit engagée de 5 ans s'élevant à 800 millions de dollars auprès d'un consortium de tiers prêteurs. La facilité comporte certaines clauses restrictives financières, auxquelles elle s'est conformée au cours de l'exercice. Outre la trésorerie et les placements à court terme, cette facilité constitue la principale source de financement à court terme de la société et lui permet d'effectuer des emprunts à court terme portant intérêt à des taux variables, pour une durée pouvant atteindre 180 jours. Au 1^{er} janvier 2011 et au 2 janvier 2010, la société n'avait prélevé aucun montant sur cette facilité de crédit engagée de 5 ans.

La Banque PC participe à divers programmes de titrisation, qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. En vertu de ces programmes de titrisation, une partie de la totalité des droits dans les créances sur cartes de crédit est vendue à des fiducies indépendantes en vertu d'ententes de copropriété. La Banque PC tantôt acquiert des créances auprès des fiducies, tantôt leur en vend, selon ses besoins en matière de financement. En 2010, la Banque PC a procédé à la titrisation de créances sur cartes de crédit totalisant 600 millions de dollars (néant en 2009) et a racheté des droits en copropriété de 690 millions de dollars (50 millions de dollars en 2009) dans les créances titrisées auprès de fiducies indépendantes. Le 15 décembre 2010, Eagle Credit Card Trust (« Eagle »), fiducie indépendante par l'intermédiaire de laquelle la société titrise ses débiteurs, a émis deux séries de billets subordonnés de premier rang venant à échéance le 17 décembre 2013 et le 17 décembre 2015, pour un montant nominal de 250 millions de dollars et de 350 millions de dollars, respectivement. Une tranche des créances titrisées a également été renouvelée pour deux ans en 2010.

Le recours des fiducies indépendantes à l'égard des actifs de la Banque PC se limite à l'excédent de la garantie de la Banque PC de 114 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011 (121 millions de dollars au 2 janvier 2010) de même qu'à des lettres de garantie émises de 48 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011 (116 millions de dollars au 2 janvier 2010) sur une partie du montant titrisé.

Rapport de gestion

Le 17 mars 2011, les billets de premier rang et les billets subordonnés d'une durée de cinq ans et d'un total de 500 millions de dollars émis par Eagle viendront à échéance. En prévision de cette échéance imminente, la société a commencé à cumuler des liquidités d'un montant de 167 millions de dollars en date du 1^{er} décembre 2010. Après la clôture de l'exercice, la société a accumulé 167 millions de dollars en janvier 2011, et elle continuera d'accumuler un montant supplémentaire de 166 millions de dollars d'ici la fin de février 2011. De plus, après la date de clôture de l'exercice, la société a accru d'environ 230 millions de dollars la titrisation de ses débiteurs au sein d'une des fiducies indépendantes, et elle prévoit titriser d'autres montants qui coïncident avec l'échéance des billets d'Eagle.

En 2010, Dominion Bond Rating Service et Standard & Poor's ont reconfirmé les cotes de solvabilité de la société, de même que ses notations concernant la tendance et la perspective. Ces agences de cotation établissent leurs cotes de solvabilité prospectives en se fondant sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs.

Le tableau qui suit présente les cotes de solvabilité actuelles de la société :

Cotes de solvabilité (normes canadiennes)	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
	Cote de solvabilité	Tendance	Cote de solvabilité	Perspective
Papier commercial	R-2 (moyen)	Stable	A-2	Stable
Billets à moyen terme	BBB	Stable	BBB	Stable
Actions privilégiées	Pfd-3	Stable	P-3 (élevé)	Stable
Autres billets et débetures	BBB	Stable	BBB	Stable

Au cours du deuxième trimestre de 2010, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto, d'un nombre maximal de 13 865 435 de ses actions ordinaires, ou la conclusion d'instruments dérivés de capitaux propres à cette fin, représentant environ 5 % des actions ordinaires en circulation. Conformément aux règlements de la Bourse de Toronto, la société doit racheter ses actions à un prix qui est égal à leur cours au moment du rachat. En 2010, la société n'a racheté aucune action aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. En 2009, elle avait racheté aux fins d'annulation 1 698 400 de ses actions ordinaires au prix de 33,14 \$ l'action. La société compte renouveler son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en 2011.

Fiducies de financement indépendantes Certains franchisés indépendants de la société obtiennent du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies de financement indépendantes, structure mise sur pied pour consentir des prêts aux franchisés indépendants afin qu'ils puissent acheter plus facilement des stocks et des immobilisations, principalement du matériel et des équipements. Une grande banque canadienne gère ces fiducies.

Au 1^{er} janvier 2011, le montant brut du capital des prêts consentis aux franchisés indépendants par les fiducies de financement indépendantes s'élevait à 405 millions de dollars (390 millions de dollars en 2009), dont 202 millions de dollars (163 millions de dollars au 2 janvier 2010) de prêts exigibles des EDDV consolidées par la société. Cette dernière a convenu d'accorder des améliorations des modalités de crédit de 66 millions de dollars (66 millions de dollars en 2009) sous la forme d'une lettre de garantie en faveur de la fiducie de financement indépendante correspondant à au moins 15 % du montant total du capital des prêts en cours. Aucun montant n'a jamais été tiré sur cette lettre de garantie. Ces améliorations permettent à la fiducie de financement indépendante d'octroyer du financement aux franchisés indépendants de la société. En outre, chaque franchisé indépendant fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations par la voie d'un contrat de garantie. Si un franchisé indépendant n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à la société et tirera des sommes sur la lettre de garantie.

Au cours du deuxième trimestre de 2010, la facilité de crédit renouvelable engagée de 364 jours d'un montant de 475 millions de dollars, qui constitue la source de financement des fiducies indépendantes, a été renouvelée. La structure de financement a été analysée et la société a conclu qu'elle n'avait pas à consolider d'autres EDDV en raison de ce financement.

Titres de participation À la clôture de l'exercice, le capital autorisé se composait de 12,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série A, sans droit de vote, dont 9,0 millions étaient en circulation. Les actions privilégiées sont classées comme des titres de participation et présentées dans le bilan consolidé à titre de passif à long terme.

Actions privilégiées de premier rang Le capital autorisé se compose de 1,0 million d'actions privilégiées de premier rang sans droit de vote, dont aucune n'était en circulation à la clôture de l'exercice.

Capital-actions ordinaire Un nombre illimité d'actions ordinaires est autorisé et 280 578 130 actions ordinaires étaient en circulation à la clôture de l'exercice. Un complément d'information sur le capital-actions en circulation de la société figure à la note 19 afférente aux états financiers consolidés. À la clôture de l'exercice, un total de 9 320 865 options sur actions étaient en cours, soit 3,3 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société, ce qui est conforme à la directive interne d'au plus 5 % de la société. Chaque option sur action peut être exercée contre une action ordinaire de la société au prix stipulé dans les modalités du contrat d'option, ou le détenteur d'une option peut choisir de recevoir en espèce la plus-value de l'action, qui correspond à l'excédent du cours du marché à la date d'exercice sur le prix stipulé de l'option. Après la clôture de l'exercice 2010, le droit de recevoir un paiement en espèces au lieu d'exercer une option contre des actions a été éliminé. Un complément d'information sur les régimes d'options sur actions de la société figure à la note 21 afférente aux états financiers consolidés.

Dividendes La déclaration et le versement des dividendes sur actions ordinaires sont laissés à la discrétion du conseil d'administration (le « conseil »), lequel tient compte des résultats financiers, des besoins en capital et des flux de trésorerie disponibles de la société ainsi que de tout autre facteur qu'il estime pertinent à l'occasion. À long terme, l'objectif de la société est d'obtenir un ratio de distribution de l'ordre de 20 à 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire de l'exercice précédent ajusté, selon le cas, en fonction d'éléments considérés comme n'étant pas représentatifs des activités poursuivies, compte tenu de la trésorerie, des besoins de flux de trésorerie à venir et des possibilités d'investissement existant à la clôture de l'exercice. Les dividendes sur les actions privilégiées doivent être assortis d'un traitement préférentiel sur les actions ordinaires à l'égard de la priorité du versement des dividendes et de la distribution des actifs de la société lors d'une liquidation ou d'une dissolution de la société. En 2010, le conseil a déclaré des dividendes de 0,84 \$ (0,84 \$ en 2009) par action ordinaire et des dividendes de 1,49 \$ (1,49 \$ en 2009) par action privilégiée de deuxième rang, série A. Aux fins de la présentation des états financiers, les actions privilégiées de deuxième rang, série A ont été classées comme des titres de participation et les dividendes y afférents de 14 millions de dollars (14 millions de dollars en 2009) sont inclus dans le poste « Intérêts débiteurs et autres frais de financement » de l'état consolidé des résultats (voir la note 4). Après la clôture de l'exercice, le conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,21 \$ par action ordinaire, à payer le 1^{er} avril 2011 et un dividende trimestriel de 0,37 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série A, à payer le 30 avril 2011. Au moment où un dividende est déclaré, la société fait état sur son site Web (www.loblaw.ca) de la désignation des dividendes admissibles et non admissibles conformément à la position administrative de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »).

Régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») Au cours du deuxième trimestre de 2009, la société a instauré un RRD en vue de mobiliser 300 millions de dollars de capitaux propres liés aux actions ordinaires. Aux termes de ce RRD, les porteurs d'actions ordinaires qui y sont admissibles peuvent choisir de réinvestir automatiquement leurs dividendes trimestriels réguliers en actions ordinaires de la société sans avoir à verser de commissions, de frais d'administration ou de droits de courtage. Les actions ordinaires émises en faveur des actionnaires aux termes du RRD sont des actions émises sur le capital autorisé ou des actions rachetées sur le marché libre, au gré de la société. En vertu du RRD, le conseil peut, si besoin est, autoriser un escompte à l'émission d'actions ordinaires sur le capital autorisé. Au cours de l'exercice, la société a émis, aux termes du RRD, 4 389 872 actions ordinaires sur le capital autorisé (3 713 094 en 2009) à un prix représentant un escompte de 3 % par rapport à leur cours, ce qui a donné lieu à des économies en espèces et à des capitaux propres liés aux actions ordinaires supplémentaires lui revenant de 167 millions de dollars (120 millions de dollars en 2009) pour l'exercice. Suivant la clôture de l'exercice, le Conseil a approuvé la cessation du RRD de la société après le paiement du dividende qui aura lieu le 1^{er} avril 2011, date à laquelle environ 300 millions de dollars en capitaux propres liés aux actions ordinaires auront été mobilisés dans le cadre du programme comme prévu.

Rapport de gestion

6.3 Obligations contractuelles

La présente section traite de certaines des obligations contractuelles importantes de la société et d'autres obligations qui avaient cours au 1^{er} janvier 2011 :

Sommaire des obligations contractuelles

(en millions de dollars)	Paiements exigibles par exercice						Total
	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite	
Dette à long terme, y compris les obligations							
découlant de contrats de location-acquisition	433 \$	77 \$	419 \$	482 \$	182 \$	3 053 \$	4 646 \$
Contrats de location-exploitation ¹⁾	219	199	177	156	128	629	1 508
Contrats liés à l'achat de biens immobiliers et							
aux projets de dépenses en immobilisations ²⁾	92	–	–	3	–	–	95
Obligations liées à des achats ³⁾	39	33	26	10	10	–	118
Total des obligations contractuelles	783 \$	309 \$	622 \$	651 \$	320 \$	3 682 \$	6 367 \$

1) Représentent les loyers minimums ou loyers de base exigibles. Ces montants ne sont compensés par aucun revenu de sous-location prévu.

2) Ces obligations comprennent les accords relatifs à l'achat de biens immobiliers et des engagements en immobilisations relatifs à la construction, à l'agrandissement et à la rénovation des bâtiments. Les accords peuvent contenir des conditions qui pourraient ou non être respectées. Si les conditions n'étaient pas respectées, la société pourrait ne plus être tenue de donner suite aux opérations sous-jacentes.

3) Il s'agit notamment d'obligations contractuelles d'un montant important, portant sur l'achat de biens et de services aux termes de contrats établissant des volumes fixes ou minimaux d'achat ou des paiements devant être faits dans un délai déterminé pour un ensemble de prix variables. Il s'agit seulement d'estimations relatives aux engagements financiers prévus aux termes de ces arrangements et le montant des paiements réels sera différent. Ces obligations liées à ces achats ne comprennent ni les arrangements ni les commandes de produits destinés à la revente faits dans le cours normal des activités et ne comprennent pas non plus les contrats qui peuvent être résiliés dans un délai relativement court ou qui ne comportent aucune obligation ou coût notable pour la société.

À la clôture de l'exercice, les autres passifs à long terme de la société comprenaient le passif au titre des prestations constituées, le passif d'impôts futurs, le passif au titre de la rémunération à base d'actions et le passif aux titres des assurances. Ces passifs à long terme ne figurent pas dans le tableau pour les raisons suivantes :

- les paiements futurs du passif au titre des prestations constituées, principalement les avantages complémentaires de retraite, sont fonction de la décision des employés à la retraite de soumettre leur réclamation et du moment auquel ils le font;
- les paiements futurs d'impôts dépendent du montant des bénéfices imposables et des taux d'imposition;
- les paiements futurs liés à la plus-value des actions visées par les options sur actions des salariés dépendent de la décision des salariés d'exercer ou non leurs options sur actions, du cours des actions ordinaires de la société à la date d'exercice et de la façon dont les collègues exercent ces options sur actions;
- les paiements futurs des unités d'actions restreintes dépendent du cours des actions ordinaires de la société;
- les paiements futurs des demandes d'indemnité d'assurance peuvent s'étendre sur plusieurs années et dépendent du moment des règlements prévus et du résultat de litiges.

6.4 Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la société conclut des arrangements hors bilan, dont les suivants :

Lettres de crédit Des lettres de garantie et des lettres de crédit documentaires sont utilisées relativement à certaines obligations liées à des opérations immobilières, aux programmes et d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties de bonne exécution. Le passif brut éventuel lié aux lettres de crédit de la société se chiffre à environ 325 millions de dollars (277 millions de dollars en 2009).

Garanties La société a conclu divers accords de garantie, y compris des lettres de garantie relativement à la titrisation de créances sur cartes de crédit de la Banque PC, au financement par des tiers des franchisés indépendants de la société et à des obligations pour indemniser des tiers dans le cadre de contrats de location, de cession d'entreprises et autres opérations effectuées dans le cours normal des activités de la société. De plus, elle a consenti une garantie d'un montant de 180 millions de dollars US au nom de la Banque PC. Pour une description détaillée de ces garanties, se reporter à la note 26 afférente aux états financiers consolidés.

Titrisation des créances sur cartes de crédit La Banque PC participe à des programmes de titrisation à terme et à des programmes soutenus par des banques. Dans le cadre de ces programmes, la Banque PC vend une partie de la totalité des droits dans ses créances sur cartes de crédit à ces fiducies indépendantes en échange d'espèces. Les fiducies financent ces achats en émettant à des tiers investisseurs des titres de créance sous forme de papier commercial adossé à des actifs ou de billets à terme adossés à des actifs. Ces titrisations ne sont comptabilisées comme des ventes d'actifs que lorsque la Banque PC transfère le contrôle des actifs cédés et touche une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur les actifs cédés. Toutes les opérations entre les fiducies et la Banque PC ont été comptabilisées comme des ventes conformément aux PCGR du Canada et plus précisément à la NOC-12, « Cessions de créances ». Soit la Banque PC n'exerce aucun contrôle sur les fiducies, soit ces dernières ne sont pas considérées comme des structures d'accueil admissibles; par conséquent, les résultats financiers de ces fiducies ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de la société.

La Banque PC vend des droits dans ses créances sur cartes de crédit à des fiducies pour lesquelles elle assure des services de gestion complets. La Banque PC ne touche pas d'honoraires des fiducies pour la gestion des créances et, par conséquent, un passif de gestion des créances est comptabilisé à cet égard. Lorsqu'une vente est réalisée, la Banque PC conserve des droits sur les flux de trésorerie futurs, une fois que les obligations envers les investisseurs des fiducies ont été remplies, ces droits étant considérés comme des droits conservés. Le recours des fiducies indépendantes à l'égard des actifs de la Banque PC se limite à l'excédent de la garantie de la Banque PC et à des lettres de garantie, produites par une importante banque canadienne, qui représentent 9 % (9 % en 2009) d'une tranche du montant titrisé. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de forte baisse des rentrées de fonds provenant des créances sur cartes de crédit titrisées ou de la valeur de celles-ci. Les billets subordonnés émis par Eagle constituent un soutien au crédit pour les billets qui ont un rang supérieur. Le droit conservé est comptabilisé à sa juste valeur.

À la clôture de l'exercice 2010, l'encours total des créances sur cartes de crédit titrisées pour lesquelles la Banque PC continue de fournir des services de gestion s'élevait à 1,6 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars en 2009) et les droits conservés correspondants, à 21 millions de dollars (13 millions de dollars en 2009). En 2010, la Banque PC a gagné 245 millions de dollars (235 millions de dollars en 2009) en revenus résultant surtout des droits qu'elle détient sur les flux de trésorerie excédentaires gagnés sur les créances sur cartes de crédit titrisées. À défaut de titrisation, la société devrait utiliser sa trésorerie et ses placements à court terme ou trouver une autre source de financement en émettant des titres de créance ou des instruments de capitaux propres. Pour un complément d'information sur cet arrangement, il y a lieu de se reporter aux notes 8 et 26 afférentes aux états financiers consolidés.

Fiducies de financement indépendantes Certains franchisés indépendants de la société obtiennent du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes, mise sur pied pour consentir des prêts aux franchisés indépendants afin qu'ils puissent acheter plus facilement des stocks et des immobilisations, principalement du matériel et des équipements. Pour un complément d'information sur cet arrangement, il y a lieu de se reporter à la section 6.2, « Fiducies de financement indépendantes », et à la note 26 afférente aux états financiers consolidés.

7. Résultats d'exploitation trimestriels

7.1 Résultats par trimestre

Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur de la distribution alimentaire, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines, comme ce fut le cas en 2008. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre qui compte 16 semaines. Le tableau qui suit résume les principales informations financières consolidées, tirées des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la société, pour chacun des huit derniers trimestres. Ces informations ont été dressées conformément aux PCGR du Canada.

Rapport de gestion

Sommaire des résultats trimestriels

(non audité)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2010					2009				
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (audité) (52 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines) ¹⁾	Total (audité) (52 semaines)
Chiffre d'affaires	6 926 \$	7 317 \$	9 593 \$	7 161 \$	30 997 \$	6 718 \$	7 233 \$	9 473 \$	7 311 \$	30 735 \$
Bénéfice net	137	180	213	151	681	109	193	189	165	656
Bénéfice net par action ordinaire										
De base (en dollars)	0,50	0,64	0,77	0,54	2,45	0,40	0,70	0,69	0,60	2,39
Dilué (en dollars)	0,49	0,64	0,76	0,54	2,44	0,40	0,70	0,69	0,59	2,38
Inflation nationale moyenne du prix des aliments	0,7 %	0,2 %	1,3 %	1,5 %	1,0 %	9,0 %	7,4 %	4,2 %	1,6 %	5,5 %
Croissance (diminution) du chiffre d'affaires	3,1 %	1,2 %	1,3 %	(2,1 %)	0,9 %	2,9 %	2,8 %	(0,2 %)	(5,6 %)	(0,2 %)
Croissance (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables	0,3 %	(0,3 %)	(0,4 %)	(1,6 %)	(0,6 %)	2,1 %	2,5 %	(0,6 %)	(7,8 %)	(1,1 %)
Incidence de l'acquisition de T&T sur le chiffre d'affaires	2,0 %	1,9 %	1,7 %	0,0 %	1,4 %	s.o.	s.o.	0,2 %	1,8 %	0,5 %

1) Comparativement au quatrième trimestre de 2008 qui comptait 13 semaines.

2) Comparativement à l'exercice 2008 qui comptait 53 semaines.

L'inflation/la déflation interne moyenne du prix de détail des aliments de la société pour les trimestres des exercices 2009 et 2010 est demeurée inférieure à l'inflation moyenne trimestrielle du prix des aliments au pays, calculée selon l'IPC. Cet indice ne tient pas forcément compte de l'incidence de l'inflation sur la composition précise des produits vendus dans les magasins Loblaw.

La superficie nette de vente au détail a augmenté de 0,9 million de pieds carrés au cours des huit derniers trimestres, pour se fixer à 50,7 millions de pieds carrés, ce qui tient compte de l'acquisition des 17 magasins T&T au troisième trimestre de 2009, qui a accru la superficie nette de 0,8 million de pieds carrés.

La fluctuation des bénéfices nets trimestriels de 2010 reflète les opérations sous-jacentes qu'a réalisées la société et l'incidence de charges spécifiques, notamment l'effet de la rémunération à base d'actions, déduction faite des contrats à terme sur capitaux propres, et des coûts associés à l'investissement supplémentaire dans les technologies de l'information et la chaîne d'approvisionnement. Les bénéfices nets trimestriels sont aussi fonction du caractère saisonnier des affaires et du calendrier des jours fériés.

7.2 Résultats du quatrième trimestre

Le tableau qui suit présente un résumé des principales informations financières consolidées non vérifiées du quatrième trimestre de 2010. Ces informations ont été dressées conformément aux PCGR du Canada et sont présentées en dollars canadiens.

Principales informations consolidées pour le quatrième trimestre

(non audité)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2010 (12 semaines)	2009 (12 semaines)
Chiffre d'affaires	7 161 \$	7 311 \$
Bénéfice brut	1 774	1 728
Bénéfice d'exploitation	289	277
Intérêts débiteurs et autres frais de financement	63	64
Impôts sur le bénéfice	71	39
Bénéfice net	151	165
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	0,54	0,60
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation	603	615
Activités d'investissement	(481)	(647)
Activités de financement	6	(51)
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,21	0,21
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A (en dollars)	0,37	0,37

Le chiffre d'affaires total, la diminution du chiffre d'affaires total et la diminution du chiffre d'affaires des magasins comparables s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2010 (12 semaines)	2009 ¹⁾ (12 semaines)
Chiffre d'affaires total	7 161 \$	7 311 \$
Diminution du chiffre d'affaires total	(2,1) %	(5,6) %
Diminution du chiffre d'affaires des magasins comparables	(1,6) %	(7,8) %

1) Comparativement au quatrième trimestre de 2008 qui comptait 13 semaines.

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre a diminué de 2,1 % pour s'établir à 7 161 millions de dollars, comparativement à 7 311 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2009.

Les éléments suivants constituent les principaux facteurs ayant eu une incidence sur le chiffre d'affaires entre les quatrième trimestres de 2009 et de 2010 :

- le chiffre d'affaires des magasins comparables s'est replié de 1,6 %;
- les ventes de produits alimentaires ont légèrement fléchi;
- le chiffre d'affaires tiré des produits pharmaceutiques a légèrement diminué en raison de la déflation causée par les changements apportés à la réglementation en Ontario et de l'ajout de certains médicaments sur ordonnance à la liste des médicaments génériques;
- la croissance des ventes de vêtements a été modérée, alors que les ventes d'articles de marchandise générale se sont considérablement repliées en raison, d'une part, d'une contraction des dépenses de consommation discrétionnaires et, d'autre part, d'une diminution de l'assortiment de produits et de la superficie leur étant allouée;
- la majoration du prix de détail de l'essence et la hausse modérée du volume des ventes ont généré une forte croissance du chiffre d'affaires des postes d'essence;

Rapport de gestion

- l'indice interne moyen trimestriel du prix de détail des aliments de la société est demeuré stable, tandis qu'une déflation moyenne du prix des aliments avait été enregistrée au quatrième trimestre de 2009. L'inflation trimestrielle moyenne du prix des aliments au pays s'est établie à 1,5 %, calculée selon l'IPC. Cet indice ne tient pas forcément compte de l'incidence de l'inflation sur la composition précise des produits vendus dans les magasins Loblaw;
- au quatrième trimestre de 2010, six nouveaux magasins détenus par la société et magasins franchisés ont été ouverts et un magasin détenu par la société a fermé ses portes, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de 0,1 million de pieds carrés, ou 0,3 % de la superficie.

Le bénéfice brut s'est établi à 1 774 millions de dollars (ou 24,8 % du chiffre d'affaires) au quatrième trimestre de 2010, en hausse de 46 millions de dollars comparativement au bénéfice brut de 1 728 millions de dollars (ou 23,6 % du chiffre d'affaires) généré pour la même période en 2009. Cette hausse est attribuable à la rentabilité accrue des marques contrôlées, aux synergies continues réalisées en matière d'achats, à une gestion rigoureuse des fournisseurs, au reclassement, dans le bénéfice brut, des rabais accordés par les fournisseurs de produits pharmaceutiques qui avaient été comptabilisés dans les frais de vente et d'administration, à un meilleur contrôle des pertes et au raffermissement du dollar canadien. Ces facteurs favorables ont été partiellement contrebalancés par une augmentation des coûts de transport.

Le bénéfice d'exploitation du quatrième trimestre de 2010 s'est établi à 289 millions de dollars, en hausse de 12 millions de dollars comparativement aux 277 millions de dollars inscrits en 2009. La marge d'exploitation s'est établie à 4,0 % au quatrième trimestre de 2010, en comparaison de 3,8 % pour le trimestre correspondant de l'exercice 2009. La hausse du bénéfice d'exploitation tient surtout à l'augmentation du bénéfice brut dont il est question ci-dessus, partiellement contrebalancée par des charges additionnelles de 27 millions de dollars liées à l'investissement de la société dans les technologies de l'information et la chaîne d'approvisionnement, dont une charge d'amortissement supplémentaire de 14 millions de dollars, une charge de 7 millions de dollars (5 millions de dollars en 2009) liée à la rémunération à base d'actions, déduction faite des contrats à terme sur capitaux propres, et une charge de 28 millions de dollars (27 millions de dollars en 2009) attribuable à la dépréciation d'immobilisations relative à l'excédent de la valeur comptable d'actifs sur la juste valeur pour certains magasins.

Au quatrième trimestre de 2010, le BAIIA¹⁾ a augmenté de 22 millions de dollars, ou 5,2 %, pour se chiffrer à 442 millions de dollars, tandis qu'il s'était chiffré à 420 millions de dollars au quatrième trimestre de 2009. La marge du BAIIA¹⁾ a augmenté pour s'établir à 6,2 %, comparativement à 5,7 % au quatrième trimestre de 2009. L'augmentation du BAIIA¹⁾ et de la marge du BAIIA¹⁾ est essentiellement attribuable à la hausse du bénéfice d'exploitation et de la marge d'exploitation.

Les intérêts débiteurs et autres frais de financement se sont chiffrés à 63 millions de dollars au quatrième trimestre de 2010, comparativement à 64 millions de dollars pour la période correspondante de 2009.

Pour le quatrième trimestre de 2010, le taux d'imposition effectif s'est établi à 31,4 % (18,3 % en 2009). Le taux d'imposition de 2009 reflétait l'incidence d'une réduction du taux d'imposition prévu par la loi et de l'utilisation accélérée de reports prospectifs de pertes, facteurs qui ne se sont pas reproduits en 2010. De plus, le taux d'imposition de 2010 tient compte d'une charge de 12 millions de dollars découlant de modifications à la législation fiscale fédérale qui font en sorte que la société ne peut plus déduire les coûts liés aux options sur actions donnant lieu à un règlement en espèces. Le montant net des impôts sur le bénéfice versés au quatrième trimestre s'est élevé à 81 \$ (15 \$ en 2009).

Le bénéfice net dégagé au quatrième trimestre de 2010 s'est établi à 151 millions de dollars, en baisse de 14 millions de dollars, ou 8,5 %, par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice 2009, qui s'était établi à 165 millions de dollars. Le bénéfice net de base par action ordinaire a reculé de 0,06 \$, ou 10,0 %, pour se chiffrer à 0,54 \$ au quatrième trimestre de 2010, comparativement à 0,60 \$ au quatrième trimestre de 2009. Au quatrième trimestre de 2010, une charge de 0,02 \$ (0,01 \$ en 2009) par action ordinaire, imputable à l'incidence nette de la rémunération à base d'actions, déduction faite des contrats à terme sur capitaux propres, a influé sur le bénéfice net de base par action ordinaire. En outre, le bénéfice net de base par action ordinaire du quatrième trimestre de 2010 reflète une charge de 0,04 \$ découlant de l'incidence des modifications apportées à la législation fiscale fédérale qui font en sorte que la société ne peut plus déduire les coûts liés aux options sur actions donnant lieu à un règlement en espèces. Les charges supplémentaires liées à l'investissement de la société dans les technologies de l'information et la chaîne d'approvisionnement ont eu une incidence négative de l'ordre de 0,07 \$ (0,03 \$ en 2009) sur le bénéfice net de base par action ordinaire, tandis que les dépréciations d'immobilisations ont eu sur celui-ci une incidence négative de 0,07 \$ (0,07 \$ en 2009).

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 41.

Les rentrées nettes liées aux activités d'exploitation du quatrième trimestre de 2010 se sont chiffrées à 603 millions de dollars, comparativement à 615 millions de dollars pour la période correspondante de 2009. Cette hausse découle du règlement des contrats à terme sur capitaux propres survenu en 2009 et de l'augmentation de l'amortissement, partiellement contrebalancés par la variation des éléments hors caisse du fonds de roulement et le recul du bénéfice net dégagé pour le trimestre. Les sorties nettes liées aux activités d'investissement se sont établies à 481 millions de dollars au quatrième trimestre de 2010, comparativement à 647 millions de dollars au quatrième trimestre de 2009. Cette baisse des sorties nettes est principalement imputable aux fluctuations des placements à court terme, à une variation des rentrées nettes liées à des créances sur cartes de crédit après leur titrisation et à une hausse du produit tiré des ventes d'immobilisations. L'incidence de ces facteurs a cependant été atténuée par une augmentation des immobilisations acquises et par la variation des dépôts à terme. Au cours du quatrième trimestre de 2009, la société a acquis un centre de distribution qu'elle avait vendu en 2007 pour environ 140 millions de dollars, ce qui comprend la prise en charge d'un prêt hypothécaire de 96 millions de dollars. Les dépenses en immobilisations se sont élevées à environ 453 millions de dollars pour le quatrième trimestre (461 millions de dollars en 2009). Au quatrième trimestre de 2010, la société a enregistré des rentrées nettes liées aux activités de financement de 6 millions de dollars, tandis qu'elle avait enregistré des sorties nettes liées aux activités de financement de 51 millions de dollars au quatrième trimestre de 2009. Cette variation s'explique principalement par l'achat d'actions ordinaires réalisé au quatrième trimestre de 2009.

8. Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôles et de procédures de communication de l'information visant à donner une assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est réunie et communiquée en temps opportun à la haute direction pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées à l'égard de ses communications publiques.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, le président exécutif du Conseil, à titre de chef de la direction, ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer sous leur supervision l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et, sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 1^{er} janvier 2011.

9. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière adéquats de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux PCGR du Canada.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, le président exécutif du Conseil, à titre de chef de la direction, ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer sous leur supervision l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière à partir du cadre intégré de contrôle interne décrit dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission. Sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces en date du 1^{er} janvier 2011.

Au moment de concevoir et d'évaluer ce contrôle, il faut considérer qu'en raison de ses limites inhérentes, un système de contrôle, aussi bien conçu et exercé qu'il puisse l'être, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés sont atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle puisse devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures. De plus, la direction doit faire appel à son jugement au moment d'évaluer les contrôles et procédures.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière La direction a également évalué si des changements avaient été apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au cours de la période du 10 octobre 2010 au 1^{er} janvier 2011 qui ont eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils auront une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière, et a conclu qu'aucun changement important n'était survenu au cours de cette période.

Au cours des premier et troisième trimestres de 2010, la société a réalisé avec succès les première et deuxième phases du déploiement de son PGI, ce qui a donné lieu à d'importants changements aux contrôles internes à l'égard de l'information financière durant ces périodes pour les divisions de l'immobilier et des services financiers, la division des services administratifs et les systèmes de tenue du grand livre.

10. Risques d'entreprise et gestion des risques

La société s'est engagée à établir un cadre assurant que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Pour assurer sa croissance et son succès continu, la société détermine et gère les risques au moyen d'un progiciel de gestion intégré (le « PGI »). Le conseil a approuvé une politique en matière de PGI et supervise ce PGI, en passant en revue les risques auxquels fait face la société et en approuvant le classement de ces risques par priorité. Le PGI aide tous les secteurs de l'entreprise à maintenir un niveau approprié de tolérance au risque grâce à une démarche méthodique, à une méthodologie et à des outils visant à définir, à mesurer et à surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus grâce au PGI et aux autres méthodes de planification des activités de la société servent à cibler les nouveaux risques auxquels pourrait être exposée la société, à établir l'ordre de priorité des activités liées à la gestion des risques et à élaborer une stratégie d'audit interne en fonction du risque.

Le PGI n'élimine pas les risques. Il permet plutôt de les déceler et de les gérer dans les limites acceptables des degrés de tolérance au risque. Ce PGI est conçu pour :

- promouvoir une sensibilisation à la gestion des risques et à la conformité au sein de la société;
- faciliter la gouvernance en dressant un tableau consolidé des risques auxquels est exposée la société et donner un aperçu des méthodologies suivies pour l'établissement, l'appréciation, l'évaluation et la surveillance des risques;
- aider à élaborer une méthodologie et des outils de gestion des risques uniformes à l'échelle de l'entreprise;
- s'assurer de l'acquisition économique des ressources, de leur utilisation efficace et de leur protection adéquate;
- permettre à la société de focaliser sur ses principaux risques inhérents au processus de planification de l'entreprise et d'optimiser la performance financière au moyen d'une gestion responsable des risques.

Le repérage et l'évaluation des risques sont des éléments clés du PGI de la société. Une évaluation de la gestion des risques d'entreprise a lieu chaque année afin de repérer et de mettre à jour les risques financiers, les risques d'exploitation ou les risques de perte de réputation et d'établir un classement adéquat des risques par priorité. Cette évaluation annuelle s'appuie pour l'essentiel sur des entrevues avec les cadres supérieurs et l'appréciation des risques par ces derniers. Les risques sont recensés et évalués en tenant compte de la vulnérabilité de la société à ces risques et de l'impact que pourrait avoir un risque donné sur la capacité de la société à réaliser ses stratégies et à atteindre ses objectifs. Les dirigeants concernés ont la tâche d'évaluer les risques pertinents à leur champ de responsabilité et d'établir des paramètres à l'égard des principaux risques pour les besoins des examens trimestriels. Chaque trimestre, la direction tient le Comité d'audit informé des faits nouveaux en lui présentant les principaux risques et en faisant état de tout changement significatif survenu par rapport au trimestre précédent, de tout changement attendu pour les trimestres suivants et de tout changement important aux paramètres définis pour ces risques. De plus, le niveau de risque à long terme (de un à trois ans) est évalué dans le but de relever les facteurs susceptibles d'influer sur les risques à long terme qui devraient être pris en compte dans la planification des mesures d'atténuation des risques.

Le groupe d'audit interne et de gestion des risques assure la gestion du PGI en élaborant le cadre et les méthodes de travail destinés à la gestion des risques, en procédant à une évaluation annuelle du PGI, en assurant un suivi continu des principaux risques et en faisant rapport chaque trimestre au Comité d'audit. Le Comité d'audit confie la responsabilité de surveiller chacun des risques à l'ensemble du Conseil ou à l'un de ses comités. Au moins une fois l'an, les propriétaires des magasins concernés font rapport au comité mandaté ou au Conseil sur les activités qu'ils ont menées en gestion des risques au cours de l'exercice précédent.

Dans le cours normal de ses activités, la société est exposée à des risques financiers et à des risques de marché qui peuvent avoir des conséquences dramatiques sur sa performance financière. Elle exerce ses activités en appliquant des politiques et lignes directrices qui portent sur la gestion du financement, de l'investissement, des capitaux propres, des marchandises, des devises et des taux d'intérêt. Aux termes de ces politiques et lignes directrices, la société ne peut avoir recours à des instruments dérivés financiers à des fins de spéculation.

Les risques d'exploitation, les risques financiers, les risques de perte de réputation et les stratégies de gestion des risques font l'objet d'une analyse ci-après. Ces risques sont tous susceptibles de nuire à leur façon à la performance financière de la société. Celle-ci a mis en place des stratégies de gestion des risques, notamment des programmes d'assurance, qui visent à atténuer les répercussions possibles de ces risques. Bien que ces stratégies soient élaborées dans le but de réduire ces risques, dont certains sont analysés ci-après, elles ne sauraient garantir que les risques inhérents seront atténués, qu'ils ne se concrétiseront pas ou qu'il ne surviendra pas un événement ou une circonstance quelconque pouvant avoir une incidence négative sur la situation financière ou le rendement de la société.

10.1 Risques d'exploitation et gestion des risques

Déploiement du PGI et d'autres systèmes Comme la société a sous-investi dans son infrastructure de technologie de l'information (« TI ») par le passé, ses systèmes ont besoin d'une mise à niveau. Aussi un plan stratégique de TI a-t-il été élaboré pour encadrer les nouveaux systèmes dont la société a besoin.

En 2010, la société a entrepris le déploiement d'un nouveau PGI. Ce projet, de concert avec la mise en œuvre des autres systèmes prévue pour 2011 et par la suite, fait partie de l'un des plus vastes programmes d'infrastructure technologique à avoir été lancés par la société et est essentiel au déploiement de ses stratégies de croissance à long terme. Les travaux effectués dans le cadre de ce programme transformeront les systèmes utilisés dans la quasi-totalité des domaines d'activité de la société. La mise en œuvre de ces systèmes exigera des efforts soutenus et des investissements substantiels au cours des deux prochains exercices. L'incapacité de la société à assurer une migration réussie de ses anciens systèmes à ses nouveaux systèmes pourrait nuire à sa réputation et avoir des répercussions défavorables sur ses activités, son chiffre d'affaires et sa performance financière. Toute défaillance ou panne des systèmes de TI de la société durant le déploiement du PGI ou d'autres nouveaux systèmes pourrait entraîner la non-disponibilité de données pertinentes et fiables sur lesquelles la direction puisse fonder sa planification stratégique et sa gestion des activités quotidiennes, ce qui pourrait entraîner une forte perturbation des affaires et, même, se solder par des pertes financières. En outre, l'incapacité à mettre en œuvre les processus nécessaires au bon fonctionnement du PGI pourrait causer des inefficiences et des recoupements avec les processus existants.

Des risques associés à la gestion du changement et d'autres risques parallèles découleront des différents projets entrepris pour mettre les systèmes existants à niveau et instaurer de nouveaux systèmes. L'incapacité de la société à investir suffisamment dans ses TI ou à déployer une infrastructure de TI avec rapidité ou efficacité pourrait nuire à sa performance financière.

Intégrité et fiabilité des technologies de l'information Dans le but de satisfaire aux exigences actuelles et futures de ses activités, la société dépend de systèmes de technologie de l'information. Ces systèmes sont essentiels pour fournir à la direction l'information dont elle a besoin pour prendre des décisions, notamment les indicateurs de performance clés, et il est primordial d'assurer leur bon fonctionnement tout au long de la période de mise à niveau de l'infrastructure.

Bien que la société ait mis en place des contrôles appropriés à l'égard de la conversion des données, la migration des données des anciens systèmes vers le PGI ou d'autres nouveaux systèmes augmente le risque que l'intégrité et la fiabilité des données soient compromises si les données ne sont pas exactes et complètes au moment de la migration. De plus, au cours des prochaines années, l'exploitation de l'entreprise reposera à la fois sur les anciens systèmes et les nouveaux systèmes. Il sera donc primordial que les données soient cohérentes d'un système à l'autre et que l'intégrité des données soit préservée après leur migration de façon à assurer l'intégrité et la fiabilité de l'information financière de la société. L'appropriation de la gestion de données est essentielle pour assurer la fiabilité et la pertinence continues des données. Toute panne ou tout arrêt de ces systèmes au cours du processus de migration des données pour le PGI pourrait porter atteinte à la réputation de la société et avoir une incidence défavorable sur ses activités, son chiffre d'affaires et sa performance financière. Le manque de données pertinentes, fiables et accessibles permettant à la direction de gérer efficacement les activités pourrait nuire à la performance financière globale de la société.

Gestion du changement et processus d'exécution D'importantes mesures venant renforcer le programme de transformation de la société étalé sur plusieurs années sont soit en cours d'exécution soit prévues. Ces mesures visent notamment l'exécution du plan stratégique en matière de technologies de l'information et la mise en œuvre progressive de changements à la structure organisationnelle. À terme, le succès de ces mesures reste tributaire d'une mise en œuvre efficace de ces changements par la direction et de la concrétisation des avantages escomptés, de même que du déploiement efficace des processus connexes. Pour opérer la gestion du changement, la société a mis sur pied une équipe pour veiller à ses principales mesures de changement. Une équipe formée de collègues a été désignée pour se pencher sur les activités liées à la gestion du changement, principalement sur l'intégration des processus d'affaires et des changements de systèmes, en se concentrant sur la communication, la formation et d'autres événements liés au changement en soutien aux principales mesures de changement entreprises par la société.

Une mauvaise gestion du changement, notamment par des collègues inexpérimentés, pourrait perturber l'exploitation de l'entreprise ou porter atteinte à la capacité de la société à atteindre ses objectifs stratégiques à long terme en raison d'un manque de transparence de la responsabilisation ou d'un manque de communication, de formation ou de connaissances qui pourrait amener les collègues à agir d'une façon qui ne soit pas cohérente avec les objectifs de la société. L'incapacité à mettre en œuvre adéquatement les différents processus pourrait accroître le risque de mécontentement de la clientèle, ce qui pourrait nuire à la réputation de la société et avoir des répercussions négatives sur ses activités et sa performance financière. L'incapacité à intégrer comme il se doit et en temps utile plusieurs grandes initiatives complexes pourrait avoir des répercussions négatives sur les activités de la société. Si les collègues ne parvenaient pas à remplir de nouveaux rôles, à assumer de nouvelles responsabilités et à exécuter de nouveaux processus, il est possible que la société ne soit pas toujours en mesure de réaliser les économies de coûts attendues de ses initiatives ni de profiter des autres avantages escomptés.

Rapport de gestion

Conjoncture économique Les facteurs économiques ayant une incidence sur les habitudes de dépense des consommateurs pourraient se détériorer ou évoluer d'une manière imprévisible en raison de l'instabilité de la conjoncture économique mondiale. Parmi ces facteurs, notons les taux de chômage encore élevés, le taux d'endettement des ménages, les fluctuations des taux d'intérêt, les variations de l'inflation, les fluctuations des taux de change et l'accès au crédit à la consommation. La direction suit de près l'évolution de la conjoncture et son incidence sur les activités de la société et tient compte de ces facteurs au moment d'arrêter ses décisions d'exploitation à court terme et ses décisions stratégiques à plus long terme. Malgré ces activités, un ou plusieurs de ces facteurs pourraient avoir des répercussions négatives sur le chiffre d'affaires et les marges de la société. Comme les poussées inflationnistes sont imprévisibles, les variations du taux d'inflation ou de déflation toucheront les prix à la consommation, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur les résultats de la société.

Contexte concurrentiel Le secteur du détail au Canada est hautement concurrentiel. L'incapacité de la société à s'adapter aux tendances de consommation ou à exécuter ses stratégies pourrait avoir un effet négatif sur son chiffre d'affaires et sa performance financière.

La société fait face à des concurrents comme les exploitants traditionnels de supermarchés ainsi que les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les pharmacies, les magasins offrant un assortiment de produits restreint, les magasins à escompte, les dépanneurs et les magasins spécialisés. Un grand nombre de ceux-ci offrent désormais un éventail de produits alimentaires, de produits de pharmacie et d'articles de marchandise générale. D'autres se concentrent sur des assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les supermarchés. La société subit également la concurrence de nouveaux venus sur le marché et l'incidence de l'expansion ou de la revitalisation de bannières concurrentes existantes, particulièrement celles qui prennent de l'essor dans le marché de l'épicerie. Certains de ces concurrents peuvent compter sur d'importantes ressources qui leur permettent de livrer une concurrence féroce sur le marché. En outre, plusieurs de ces concurrents ont recours à une main-d'œuvre non syndiquée. Le fait que la main-d'œuvre de la société soit syndiquée pourrait nuire à sa capacité d'engager des coûts de main-d'œuvre moins élevés ou aussi avantageux que ces concurrents, ce qui pourrait compromettre sa capacité à livrer une concurrence efficace au moment opportun. Une concurrence accrue et des pressions grandissantes au chapitre de la croissance et des prix pourraient empêcher la société d'atteindre ses objectifs. De plus, son incapacité à prédire avec justesse l'évolution de l'activité du marché et à contrer efficacement la concurrence actuelle ou future pourrait notamment entraîner la réduction de sa part de marché et la contraindre à abaisser ses prix pour soutenir la concurrence.

Il se pourrait également que des concurrents acquièrent des entreprises ou établissent des partenariats avec d'autres sociétés, améliorant ainsi leur part de marché ou leur situation de concurrence. Si les concurrents venaient à conclure d'importantes acquisitions ou alliances, la société pourrait perdre des occasions de croissance et de partenariat sur le marché ou encore en subir les effets négatifs.

La société surveille sa part de marché et les marchés dans lesquels elle œuvre et remanie ses stratégies d'exploitation en fermant des magasins sous-performants, en déménageant des magasins, en les convertissant d'une bannière à une autre, en révisant et en modifiant les prix, l'assortiment de produits et ses programmes de mise en marché. L'incapacité de la société à maintenir sa position concurrentielle pourrait avoir une incidence défavorable sur son chiffre d'affaires et sur sa performance financière.

Sécurité des aliments et santé publique La société est exposée à divers risques qui sont liés à la sécurité des aliments et à des défauts qui peuvent toucher les articles de marchandise générale. Ces risques peuvent découler de l'approvisionnement, de la distribution, de la préparation et de la présentation des produits, y compris en ce qui concerne le développement et la fabrication des produits de marques contrôlées de la société. Une bonne partie du chiffre d'affaires de la société provient des produits alimentaires et, en cas de problème grave d'intoxication d'origine alimentaire ou d'autres problèmes de santé publique causés par certains produits alimentaires, la société pourrait se trouver en position de vulnérabilité. De tels événements, s'ils devaient survenir, pourraient donner mauvaise presse à la société, nuire à ses marques, voire entraîner des poursuites en justice. En outre, l'incapacité à retracer ou à localiser des produits contaminés ou défectueux pourrait nuire à l'efficacité de la société en cas de rappel de produits. L'un ou l'autre de ces événements pourrait avoir une incidence négative sur le chiffre d'affaires et la performance financière de la société.

De plus, l'incapacité à assurer le respect des normes de propreté et de santé dans les magasins, notamment en ce qui a trait à la lutte antiparasitaire, pourrait nuire à la réputation de la société et se répercuter sur son chiffre d'affaires.

La société a mis en place un programme de gestion des incidents pour gérer ce type d'événements. Ce programme est conçu pour repérer les risques et pour faire en sorte que la communication des procédures au personnel et aux consommateurs est claire et que les produits qui pourraient être dangereux sont promptement retirés des stocks et ne peuvent être vendus. De plus, la société applique des procédés de sécurité des aliments et offre des programmes de formation portant sur la préparation et la manipulation des aliments. Elle se fait un devoir d'utiliser les meilleures pratiques pour l'approvisionnement, la distribution, la préparation et la présentation de produits alimentaires. Par ailleurs, elle soutient activement les campagnes de sensibilisation auprès des consommateurs en matière de manipulation sécuritaire des aliments et de choix d'aliments santé. La société insiste particulièrement sur un système de gestion de la sécurité et de la qualité des produits pour s'assurer que ses produits de marques contrôlées répondent à l'ensemble des normes en matière de sécurité des aliments et des autres exigences d'ordre réglementaire. L'efficacité de ces programmes et procédés pour faire face à de tels événements dépend d'une exécution réussie. L'existence de ces procédures ne signifie aucunement que la société sera en mesure d'atténuer les risques sous-jacents en toute circonstance et tout événement relatif à ces questions pourrait porter atteinte à la réputation de la société et nuire à sa performance financière.

Distribution et chaîne d'approvisionnement La nécessité d'investir dans la chaîne d'approvisionnement de la société en vue de l'améliorer pourrait nuire à sa capacité de rejoindre efficacement sa clientèle actuelle et éventuelle et de la conserver. Le remaniement substantiel de sa chaîne d'approvisionnement se poursuivra au cours des 18 prochains mois. Même si ce remaniement devrait entraîner à terme une amélioration du niveau de service et de la disponibilité des produits dans les magasins de la société, l'ampleur des changements envisagés et la mise en œuvre de nouveaux processus pourraient perturber les flux normaux de marchandises vers les magasins, ce qui se répercuterait à la baisse sur le chiffre d'affaires et la performance financière. En outre, l'intégration au PGI des nouveaux systèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement pourrait venir perturber le réseau si cette intégration connaissait des ratés, ce qui aurait des répercussions néfastes sur les produits d'exploitation et la performance financière de la société.

Rétention des collègues et planification de la relève L'inefficacité de la société à établir des processus de planification de la relève et des stratégies de rétention appropriés pourrait entraîner des lacunes sur le plan des connaissances, des compétences et de l'expérience de la direction, ce qui pourrait venir compromettre la capacité de la société à exécuter ses stratégies, à assurer une exploitation efficace et à atteindre ses objectifs financiers. L'efficacité au chapitre de la planification de la relève pour les postes de haute direction et de la rétention des collègues est essentielle au soutien de la croissance et au succès de la société. De plus, la perte de personnel de valeur au profit de concurrents pourrait nuire considérablement à la bonne exécution de ses stratégies commerciales. Des stratégies efficaces de rétention du personnel seront nécessaires compte tenu des changements importants et du volume de travail supplémentaire probable qu'entraînera le déploiement du PGI et la mise en œuvre des autres initiatives importantes de la société, et compte tenu de la valeur ajoutée que présenteront, pour des entreprises concurrentes, les collègues qui auront acquis des connaissances spécialisées dans le cadre de ces initiatives.

La direction a instauré, en 2010, de nouveaux programmes visant la rétention du personnel, la planification de la relève et le perfectionnement professionnel. Ces programmes se poursuivront en 2011. Les mesures prévues visent à améliorer l'engagement du personnel et à établir des plans efficaces de planification de la relève, de même qu'à favoriser l'objectif de la société qui est d'établir « un milieu de travail formidable ». Si ces mesures n'étaient pas couronnées de succès, cela pourrait entraver la capacité de la société de mener à bien ses stratégies ou d'exercer efficacement ses activités, ce qui pourrait nuire à sa performance financière.

Marchandisage Il peut arriver que la société ait des stocks dont les clients ne veulent pas, dont ils n'ont aucun besoin, qui ne cadrent pas avec les tendances, habitudes de consommation courantes ou préférences régionales, dont les prix sont démesurés par rapport à ce que les clients sont prêts à payer, qui se sont fait devancer sur le marché par des produits concurrents ou qui ne bénéficient pas d'une visibilité optimale dans les rayons des magasins. Afin que la société puisse répondre aux demandes des consommateurs et demeurer concurrentielle sur le marché, il est essentiel qu'elle fasse preuve d'innovation. De plus, les activités de la société relatives aux produits alimentaires, au volume des ventes et à l'éventail de produits sont touchées à divers degrés par certaines périodes fériées survenant dans le courant de l'année. En 2010, la société a lancé une initiative de gestion active de la mise en marché, destinée à améliorer les stratégies, la structure, le rôle et les processus de la division de la mise en marché et à favoriser l'efficacité et les meilleures pratiques dans l'ensemble de la division. Si ces mesures se révélaient infructueuses ou si les efforts de marchandisage se révélaient inefficaces ou encore ne répondaient pas aux attentes des clients, le chiffre d'affaires et la performance financière de la société pourraient en subir des conséquences négatives.

Rapport de gestion

Élaboration et mise en œuvre de la stratégie Pour assurer la croissance de la société, il importe de bien saisir sa vision et sa stratégie à long terme, de les communiquer et de les gérer adéquatement. Si cette stratégie n'était pas clairement énoncée ou si les tendances du marché et les attentes des consommateurs n'étaient pas prises en compte, il se pourrait que les magasins ne puissent se positionner convenablement sur le marché. L'exécution des plans d'investissement de la société pourrait poser un risque s'ils ne s'alignaient pas sur sa stratégie. En outre, la capacité de la société à exercer ses activités à long terme dépend de la croissance et de l'emplacement de son parc immobilier et des décisions en matière de dépenses qui sont prises à court terme. La haute direction définit son orientation stratégique une fois l'an et la communique à l'ensemble de l'entreprise. Cette orientation est revue périodiquement pour assurer son exécution et sa pertinence. Une conception, une communication et une exécution inefficaces de la vision et de la stratégie de la société à court ou à long terme pourraient nuire à sa performance financière.

Relations de travail La majorité du personnel des magasins et des centres de distribution de la société est syndiquée. La renégociation des conventions collectives peut entraîner des arrêts ou des ralentissements de travail, des retards dans les projets de construction ou des hausses de coûts, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société. En 2010, la société a renégocié 58 conventions collectives, et elle poursuit les négociations dans le cadre des 86 conventions collectives restantes qui ont commencé au cours des exercices antérieurs. En 2011, 49 conventions collectives représentant environ 15 000 collègues viendront à échéance, dont l'une, la plus importante, représente à elle seule quelque 11 000 collègues en Ontario. Cette convention collective vient à échéance en juin 2011. Bien que la société tente de réduire le nombre d'arrêts de travail et de conflits de travail en entamant un processus précoce de négociations, il est tout de même possible que des arrêts ou des ralentissements de travail surviennent et aient des retombées négatives sur son chiffre d'affaires et sa performance financière.

Reprise après sinistre et continuité de l'exploitation La capacité de la société à poursuivre ses principales activités et à assurer le maintien de ses processus clés pourrait être compromise par des désastres naturels, des arrêts de travail, des pannes prolongées des systèmes informatiques, des actes terroristes, des pannes de courant, des fermetures de frontières, des pandémies ou d'autres catastrophes à l'échelle nationale ou mondiale. La société a instauré un plan de continuité de l'exploitation à l'échelle de l'entreprise qui est régulièrement mis à jour. Toutefois, une planification inefficace des mesures d'urgence pourrait nuire à la réputation de la société et lui faire subir des pertes financières. Rien ne garantit que la mise en place du programme permettra à la société d'intervenir de manière adéquate en cas d'interruption de l'exploitation, de crises ou de désastres éventuels et d'éviter toute répercussion néfaste sur le chiffre d'affaires ou la performance financière pouvant découler de ces situations.

Gestion des stocks Une gestion des stocks inappropriée pourrait se traduire par un excédent ou une rupture de stock, ce qui pourrait nuire à la satisfaction de la clientèle et à la performance financière dans son ensemble. La société pourrait être aux prises avec des stocks excédentaires difficiles à écouler de façon rentable ou susceptibles d'accroître ses pertes liées aux stocks, ce qui pourrait nuire à sa performance financière. La société s'efforce de réduire ses stocks et de dépister rapidement les stocks à risque. Les nouveaux systèmes d'information qui sont implantés devraient permettre de mieux prévoir la demande. Pour réduire les stocks excédentaires, la société surveille l'incidence que peuvent avoir les tendances de consommation. Malgré ces efforts, il se pourrait qu'elle éprouve des difficultés à écouler de façon rentable les stocks excédentaires, ce qui pourrait nuire à sa performance financière.

Protection de la vie privée et des renseignements personnels La société est assujettie à diverses lois concernant la protection des renseignements personnels de ses clients et de ses collègues et elle s'est dotée d'un code de protection de la vie privée où sont présentées des lignes directrices sur le traitement des renseignements personnels. Si la société contrevenait à ces lois de quelque façon que ce soit, cela pourrait nuire à sa réputation et à sa performance financière. Les systèmes d'information de la société renferment des renseignements personnels sur les clients et les collègues. Toute défaillance de ces systèmes de sécurité informatique ou la non-conformité de la société aux normes établies en matière de sécurité de l'information, y compris en matière de protection des renseignements personnels concernant ses collègues et ses clients, pourrait nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa performance financière.

La mise en œuvre du plan stratégique de TI de la société entraînera également un risque lié à la sécurité informatique. Le plan stratégique prévoit une mise à niveau des systèmes de sécurité informatique visant à assurer leur conformité aux normes de sécurité informatique grâce à des protocoles plus rigoureux et des politiques fermes sur la sécurité informatique à l'échelle de l'entreprise. Toute défaillance de ces systèmes informatiques ou la non-conformité de la société aux normes établies en matière de sécurité de l'information, y compris en matière de protection des renseignements personnels concernant ses clients et ses collègues, pourrait nuire à sa réputation et à sa position concurrentielle, de même qu'à sa performance financière.

Fiscalité et réglementation Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société, notamment en ce qui concerne les impôts sur le bénéfice, les taxes à la consommation et les autres impôts et taxes, ainsi que la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage de ses produits, pourrait avoir une incidence négative sur ses résultats financiers et ses résultats d'exploitation. De nouvelles prises de position comptables des organismes appropriés, y compris la transition aux Normes internationales d'information financière, pourraient aussi influencer sur les résultats financiers de la société. La conformité à de telles modifications pourrait entraîner des coûts importants pour la société. Toute modification des règlements ou toute application plus stricte des règlements en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités. L'incapacité de la société à se conformer pleinement aux lois, règles, règlements et politiques en vigueur pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil ou des mesures réglementaires et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur ses résultats financiers. La Banque PC est assujettie à une réglementation stricte dans le cours normal de ses activités, et le défaut de s'y conformer ou de bien comprendre et de mettre en application de façon efficace les exigences des organismes de réglementation pourrait entraîner des amendes ou d'autres sanctions imposées par les organismes de réglementation et porter atteinte à sa réputation. De plus, les administrations fiscales pourraient être en désaccord avec les positions prises par la société et les conclusions dégagées par la société dans les documents qu'elle dépose auprès de ces administrations. L'issue défavorable d'un tel litige pourrait nuire aux résultats financiers de la société.

En 2010, les gouvernements provinciaux du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta, de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique ont adopté des modifications à la réglementation sur les prix des médicaments génériques sur ordonnance payés par les gouvernements provinciaux en vertu de leurs régimes publics d'assurance-médicaments respectifs. En vertu de ces modifications, des baisses des prix des médicaments génériques payés au fabricant en vertu des régimes publics de médicaments provinciaux sont pratiquées et, en Ontario, le système actuel permettant aux fabricants de médicaments de verser des indemnités professionnelles aux pharmacies sera éliminé. En vertu des modifications, les prix des médicaments génériques remboursables ou achetés par l'intermédiaire de régimes privés d'assurance-médicaments offerts par un employeur seront également réduits. La société continue d'explorer différentes avenues pour atténuer l'incidence de ces modifications, notamment la possibilité de lancer des programmes qui viendraient améliorer les services offerts et en ajouter de nouveaux dans le but d'attirer la clientèle. Ces modifications pourraient avoir une incidence importante sur les résultats financiers de la société si elle n'était pas en mesure d'atténuer leurs effets défavorables.

Gestion des fournisseurs et des prestataires de services La société dépend des fournisseurs qui l'approvisionnent en produits et en services. Bien que des ententes contractuelles aient été conclues avec ces fournisseurs, la société n'a aucune influence directe sur la façon dont ces sociétés sont gérées. Il est possible que des événements négatifs qui frappent les fournisseurs se répercutent à leur tour négativement sur les activités et la performance financière de la société et portent atteinte à sa réputation. Des stratégies, politiques ou procédures inefficaces ou incomplètes de gestion des fournisseurs pourraient porter atteinte à la capacité de la société d'optimiser sa performance financière, de répondre aux besoins de ses clients ou de contrôler les coûts et la qualité.

Des contraintes liées à la capacité de production ou aux systèmes de technologie de l'information des fournisseurs pourraient compromettre la capacité de la société à répondre aux besoins de sa clientèle ou à mettre en œuvre de nouveaux processus visant à accroître l'efficacité et l'uniformité au sein de son bassin de fournisseurs. En outre, l'approvisionnement sur des marchés en développement comporte un risque accru devant être atténué par des examens de la sécurité, de la qualité et de la gestion des produits.

Les produits de marques contrôlées de la société sont fabriqués en vertu de contrats conclus avec des fournisseurs indépendants. Le développement de produits et l'approvisionnement en produits de marques contrôlées dans le secteur du vêtement de la société sont confiés à un tiers. Ces fournisseurs sont astreints à des normes de qualité élevées afin de préserver la valeur de la marque de la société. Une inefficacité au chapitre du choix et de la gestion des prestataires de services, de l'établissement des modalités des ententes conclues avec ceux-ci ou de la confiance qui leur est accordée pourrait nuire à la capacité de la société de s'approvisionner en produits de marques contrôlées, de tenir des produits en quantité suffisante pour répondre aux besoins de sa clientèle, de mettre en marché ses produits et d'exercer efficacement ses activités courantes.

La société a également recours aux services logistiques de tiers, y compris l'exploitation des centres d'entreposage et de distribution, ainsi qu'à des tiers transporteurs. La société dispose d'une stratégie axée sur de multiples sources de fournisseurs en logistique, de sorte qu'en cas d'interruption de service d'un fournisseur, elle puisse avoir recours aux services d'un autre fournisseur. Il est néanmoins possible que les services des fournisseurs soient interrompus, ce qui pourrait perturber la livraison des marchandises en magasins et ainsi avoir des répercussions négatives sur le chiffre d'affaires.

Rapport de gestion

La société a toujours fait connaître à ses fournisseurs ses attentes et pratiques en matière de prestations, notamment en les invitant à soutenir ses plans commerciaux et ses mesures de compression des coûts et à aligner leurs activités sur les principales modifications apportées au programme. Toutefois, l'incapacité à appliquer efficacement ce programme aurait des répercussions négatives sur la capacité de la société d'obtenir les retombées attendues, ce qui pourrait avoir une incidence néfaste sur le chiffre d'affaires et la performance financière de la société.

Les services bancaires des services financiers *le Choix du Président* sont fournis par une grande banque canadienne. La Banque PC fait appel à des fournisseurs de services indépendants pour traiter les opérations par carte de crédit, exploiter des centres d'appels et opérationnaliser certaines stratégies de gestion des risques visant la carte MasterCard® services financiers *le Choix du Président*. Afin d'atténuer les risques opérationnels, la Banque PC et la société gèrent et surveillent activement leurs relations avec tous les fournisseurs de services indépendants. De plus, la Banque PC a mis sur pied une politique de gestion des risques liés à l'externalisation qui a été approuvée par son Conseil et elle a créé une équipe de gestion des fournisseurs qui fait régulièrement rapport à son conseil sur la gestion des fournisseurs et l'évaluation annuelle des risques liés aux fournisseurs. Malgré ces activités, une interruption importante des services offerts par la banque aurait une incidence négative sur le chiffre d'affaires et la performance financière de la Banque PC et de la société.

La société fait aussi appel à des tiers pour la gestion de placements, la garde d'actifs et d'autres services concernant ses équivalents de trésorerie, ses placements à court terme, ses dépôts de garantie et les actifs de ses régimes de retraite. Toute perturbation des services assurés par ces fournisseurs pourrait se répercuter sur le rendement des actifs ou la trésorerie de la société.

Santé et sécurité au travail L'incapacité de la société à se conformer à des directives appropriées en matière de santé et de sécurité et de veiller au respect des lois et règlements en vigueur pourrait avoir des répercussions négatives sur ses activités et sa performance financière.

En ce qui a trait aux questions de santé et de sécurité, la société a instauré une politique et un système de gestion à l'échelle nationale ainsi qu'un plan quinquennal de réduction des blessures. Des comptes rendus portant sur les questions de santé et de sécurité sont présentés périodiquement à l'équipe de direction par l'équipe chargée de ces questions, et des mises à jour sur les progrès réalisés à ce chapitre sont présentées chaque trimestre au Comité de l'environnement et de santé et sécurité du Conseil. La société a également établi un plan triennal visant la mise sur pied d'un programme de bien-être au travail. Ces mesures ne peuvent toutefois prévenir tous les incidents en milieu de travail. Il demeure possible que de tels incidents ou séries d'incidents puissent avoir des répercussions négatives sur la réputation, les activités et la performance financière de la société.

Environnement Vu son important portefeuille de biens immobiliers et d'infrastructures, la société est exposée à des risques environnementaux liés à la contamination de ces biens immobiliers et des installations qu'elle occupe, contamination qui pourrait éventuellement avoir été causée soit par des propriétaires ou occupants antérieurs, soit par des propriétés voisines, soit encore par l'exercice de ses propres activités.

La société utilise un certain nombre de réservoirs de stockage souterrains, la plupart étant destinés au carburant automobile vendu au détail. D'éventuelles fuites de ces réservoirs pourraient conduire à une contamination. En plus de recourir à l'évaluation et à la vérification des risques, la société fait appel à une batterie de contrôles et de tests pour réduire au minimum les répercussions de l'écoulement de carburant dans le sous-sol. Elle utilise également des appareils de réfrigération dans ses magasins et ses centres de distribution pour préserver la qualité des produits périssables tout au long de la chaîne d'approvisionnement. En cas de bris, ces appareils, qui contiennent des gaz frigorigènes sous pression, pourraient les libérer dans l'atmosphère. Une fuite de ces gaz pourrait avoir des répercussions négatives sur l'environnement. Afin de diminuer le plus possible les risques d'émanations, la société a mis en place des programmes d'entretien préventif et des inspections de ses appareils de réfrigération. De plus, elle envisage d'implanter de nouvelles technologies de réfrigération.

Au cours des dernières années, plusieurs gouvernements provinciaux et administrations municipales ont adopté des lois et règlements visant à rendre les commerces de détail, les propriétaires de bannières et les importateurs financièrement responsables des coûts associés au recyclage et à l'élimination des emballages de produits de consommation et des brochures imprimées distribuées aux clients. Cette tendance s'accroît et la société s'attend à ce que le respect de ces obligations légales fasse grimper ses coûts.

La société s'est dotée de programmes en matière d'environnement et a institué des politiques et procédures visant à assurer la conformité à toutes les exigences législatives applicables en matière d'environnement. À cette fin, elle procède à des évaluations et à des vérifications des risques environnementaux en faisant appel à des ressources internes et externes; elle a également mis en place des programmes de sensibilisation du personnel dans tous ses secteurs d'exploitation. Le Comité de l'environnement et de santé et sécurité du Conseil reçoit régulièrement des rapports de la direction sur les questions courantes et éventuelles, les risques, les programmes et mesures, les nouvelles préoccupations d'ordre réglementaire et les efforts de communications pertinents. Le service des questions environnementales de la société travaille en étroite collaboration avec le personnel du secteur de l'exploitation pour veiller au respect des exigences en matière d'environnement.

Malgré les mesures prises pour atténuer les risques, la société pourrait devoir composer avec des coûts plus élevés ou imprévus par suite d'incidents environnementaux et des mesures correctives qui en découlent, notamment des coûts liés à des litiges et à la réglementation, lesquels pourraient tous avoir des répercussions négatives sur la réputation et la performance financière de la société.

Parmi les tendances récentes, on observe que la demande pour les produits ayant un impact moindre sur l'environnement s'est accrue et que les consommateurs accordent de plus en plus d'importance à l'adoption, par la société, de pratiques responsables sur le plan environnemental dans le cadre de ses activités. Comme il est énoncé dans son rapport sur la responsabilité sociale, la société s'est fixée des objectifs environnementaux et surveille les progrès réalisés à cet égard. Si la société ne parvenait pas à répondre aux exigences des consommateurs ou devait être la cible de publicité défavorable en ce qui a trait à l'impact environnemental de ses pratiques, sa réputation pourrait s'en trouver entachée, ce qui pourrait faire baisser son chiffre d'affaires et avoir des répercussions néfastes sur sa performance financière.

Indépendance des franchises et relations commerciales avec les franchisés Une importante part du chiffre d'affaires et du bénéfice de la société provient des montants versés par les franchisés. Ces derniers sont des entreprises indépendantes et, en conséquence, leur exploitation peut subir l'incidence négative de facteurs qui échappent au contrôle de la société, ce qui, par la suite, peut se répercuter négativement sur sa réputation ainsi que sur son chiffre d'affaires et sa performance financière. Tel serait également le cas si un nombre important de franchisés devaient connaître des problèmes d'exploitation et notamment être exposés à des risques liés à la santé et la sécurité, connaître des difficultés financières, refuser ou ne pas être en mesure de payer des marchandises, des loyers ou d'autres frais ou ne pas renouveler leur contrat de franchisage. Le système de franchise de la société est aussi assujéti aux lois sur les franchises en vigueur dans certaines provinces. Toute nouvelle loi ou le non-respect de lois existantes pourrait avoir une incidence négative sur les activités de la société et faire augmenter le fardeau administratif et les frais d'administration – éléments qui pourraient tous nuire aux relations commerciales que la société entretient avec ses franchisés. Ces relations commerciales pourraient comporter d'importants risques si elles venaient à s'envenimer, ce qui pourrait se traduire par des actions en justice, des dommages à la réputation ou d'autres répercussions néfastes sur le plan financier. Des changements apportés par la société à la chaîne d'approvisionnement ou aux systèmes d'approvisionnement pourraient perturber les activités des magasins franchisés, ou être perçus comme tels, et avoir des répercussions négatives sur le chiffre d'affaires ou le bénéfice des franchisés. Pareille situation pourrait nuire à la réputation de la société ou entraîner des conséquences néfastes, y compris des litiges et une perturbation des ventes réalisées par les magasins franchisés.

Gestion des contrats et conservation des dossiers Les activités de gestion des contrats et des dossiers de la société sont en voie de mis à jour. L'absence de processus efficaces en ce qui a trait aux appels d'offres, à la rédaction, à l'examen et à l'approbation des contrats de la société et d'un niveau d'intervention approprié de la part de la direction et des avocats accroît le risque de pertes financières pour l'entreprise. En outre, des politiques, des procédures et des pratiques de gestion ou de conservation des documents inefficaces, inefficaces ou incomplètes accroissent le risque que les documents de la société soient incomplets et que la société ne respecte pas les lois et règlements, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur la réputation et la performance financière de la société.

Protection des marques et des bannières La diminution de la valeur des marques de commerce, des bannières ou des marques contrôlées de la société par suite d'événements défavorables, de modifications apportées aux stratégies d'image de marque ou d'autres facteurs, pourrait entraîner une baisse de la demande pour les produits ou les services de la société et porter atteinte à sa réputation. La société s'applique donc à obtenir des protections contractuelles adéquates dans le cadre des ententes qu'elle conclut avec ses fournisseurs de produits de marques contrôlées pour ce qui est de l'ensemble des éléments propres à la commercialisation (notamment l'impression, les circulaires et la publicité faite par les agences). La société surveille et gère activement son portefeuille de marques de commerce. En dépit de ces activités, tout événement défavorable pourrait se répercuter sur la valeur des marques ou des bannières de la société et avoir une incidence négative sur son chiffre d'affaires et sa performance financière.

Cotisations aux avantages sociaux futurs La société confie à des professionnels en placements la gestion des actifs de ses régimes de retraite à prestations déterminées. Ces gestionnaires doivent se plier à des politiques et à des procédures concernant les placements autorisés et la composition permise de l'actif des régimes. De nombreux facteurs, dont le rendement de l'actif d'un régime et le taux d'actualisation servant à calculer la valeur des obligations des régimes, influent sur les cotisations futures que doit verser la société à ses régimes de retraite. La société suit et évalue régulièrement le rendement des régimes et les incidences que peuvent avoir l'évolution des caractéristiques démographiques de l'ensemble des participants, les fluctuations des marchés financiers et d'autres facteurs économiques qui pourraient influencer sur les besoins de capitalisation, les charges sociales futures et les hypothèses actuarielles. Si les rendements des marchés financiers sont inférieurs aux niveaux attendus ou si les taux d'actualisation chutent, la société pourrait devoir cotiser à ses régimes de retraite à prestations déterminées, qui sont agréés et capitalisés, des montants supérieurs à ceux qu'elle a actuellement prévus, ce qui, à son tour, se répercuterait à la baisse sur sa performance financière et ses flux de trésorerie.

Rapport de gestion

Régimes de retraite interentreprises En plus des régimes de retraite dont elle est la promotrice, la société participe à divers régimes de retraite interentreprises qui prévoient le versement de prestations de retraite aux employés syndiqués aux termes de conventions collectives. Environ 40 % (40 % en 2009) des salariés de la société et de ses franchisés indépendants participent à ces régimes. Conformément à la loi, l'administration de ces régimes et l'investissement de leurs actifs sont supervisés par un conseil de fiduciaires indépendants composé généralement d'un nombre égal des représentants des parties patronale et syndicale. Dans certaines circonstances, la société peut avoir un représentant au conseil des fiduciaires pour les régimes de retraite interentreprises. Les cotisations de la société à ces régimes se limitent aux montants établis en vertu des conventions collectives. Toutefois, le mauvais rendement de ces régimes pourrait avoir des conséquences négatives pour les salariés et les anciens salariés de la société qui y participent. Les coûts de ces régimes de retraite sont constatés à mesure que les cotisations sont exigibles.

La société est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 54 000 employés y participant (55 000 en 2009). En 2010, la société a versé 55 millions de dollars (54 millions de dollars en 2009) de cotisations au RRECC. À la fin de 2010, les obligations actuarielles au titre des prestations constituées relatives au RRECC étaient supérieures à la valeur des actifs détenus en fiducie. En raison de cette sous-capitalisation, le RRECC a reçu de l'autorité de réglementation des régimes de retraite l'approbation de réduire les prestations constituées et les prestations au titre des services futurs de certains participants. De plus amples réductions des prestations auraient une incidence négative sur les prestations de retraite des employés de la société, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur la motivation et le rendement de ces employés.

Immobilier et rénovations de magasins La société tient un large portefeuille d'immeubles de commerce de détail qui lui appartiennent en propre et, lorsqu'elle le juge utile, elle poursuit une stratégie d'acquisition d'emplacements sur lesquels se dresseront les futurs magasins. Cette façon de procéder améliore la souplesse opérationnelle de la société en lui permettant d'instaurer de nouveaux rayons et services qui pourraient être interdits en vertu de contrats de location-exploitation conclus avec des tiers. Dans le cadre de la revue permanente de la performance de ses magasins, la société entreprend de temps à autre la rénovation de magasins. Des efforts sont déployés afin de minimiser la durée de tels projets de sorte à limiter les inconvénients que les magasins risquent de subir. Toutefois, le chiffre d'affaires et la performance financière de la société pourraient diminuer si les travaux de rénovation ou de réaménagement perturbaient les activités des magasins ou nuisaient à l'expérience client.

Prix des services publics et du carburant La société fait grande consommation d'électricité, d'autres services publics et de carburant. Elle a conclu des contrats visant à fixer le prix d'une partie de ses coûts variables futurs afférents à l'électricité, au gaz naturel et au carburant. Toutefois, une hausse du coût de ces éléments pourrait nuire à sa performance financière.

Déontologie et conduite des affaires La société a adopté un *Code de déontologie* dont tous ses collègues et administrateurs doivent régulièrement prendre connaissance et auquel ils doivent adhérer. Elle a formé un Comité de déontologie et de conduite des affaires qui supervise l'observance du code et détermine pour elle la meilleure manière de conduire ses affaires dans le respect des principes de déontologie. La société a également adopté un code de conduite pour ses fournisseurs qui décrit ses attentes en matière de déontologie dans un certain nombre de secteurs, dont la responsabilité sociale. Pour la société et ses fournisseurs, toute transgression des politiques de déontologie et de conduite des affaires est susceptible de porter gravement atteinte à la réputation de la société et de ses marques de commerce et, par ricochet, de nuire à sa performance financière.

Structure de société de portefeuille Les Compagnies Loblaw limitée est une société de portefeuille. À ce titre, celle-ci ne peut exercer directement ses activités, mais le fait par l'entremise de ses filiales. Elle n'a pas de source importante de revenus ni d'actifs qui lui soient propres, autres que les participations qu'elle détient dans ses filiales, qui sont toutes des entités juridiques distinctes. Les Compagnies Loblaw limitée dépend donc financièrement des dividendes et des autres distributions qu'elle reçoit de ses filiales.

10.2 Risques financiers et gestion des risques

Risque d'illiquidité et disponibilité des capitaux Le risque d'illiquidité représente le risque que la société ne puisse répondre à une demande de financement ou financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. Il comprend également le risque de ne pas être en mesure de réaliser des actifs au moment voulu, à un prix adéquat. Ce risque peut aussi signifier ne pas être en mesure de liquider rapidement un actif à un prix adéquat. Si la société ne peut accéder à suffisamment de capitaux, cela pourrait nuire à sa croissance, à la mise en place de son modèle de gestion et au rendement de ses investissements.

La société atténue le risque d'illiquidité et le risque lié à la disponibilité des capitaux en maintenant des niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie, de placements à court terme et de lignes de crédit engagées, en surveillant étroitement l'évolution de la conjoncture et en diversifiant ses sources de financement et les échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital. La capacité de la société ou de la Banque PC à obtenir du financement auprès de sources externes pourrait se trouver limitée si leur performance financière et leur situation financière venaient à se détériorer ou si les cotes de solvabilité actuelles de la société étaient abaissées. De plus, les marchés du crédit et les marchés financiers sont exposés à des risques inhérents qui peuvent restreindre l'accès de la société à des capitaux et compromettre sa capacité à financer ses obligations financières et ses autres obligations.

Risque de crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières. L'exposition au risque de crédit découle des instruments dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie, des actifs aux régimes de retraite à prestations déterminées de la société, des créances sur cartes de crédit de la Banque PC et des créances sur les fournisseurs, les magasins franchisés indépendants, les magasins associés et les comptes indépendants.

La société peut être exposée à des pertes si une contrepartie à des accords d'instruments financiers ou non financiers dérivés manque à ses engagements. Les risques de contrepartie et les pertes éventuels sont limités aux montants nets recouvrables aux termes des accords d'instruments dérivés conclus avec une contrepartie donnée. Ces risques sont de plus atténués grâce à la conclusion d'opérations avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité A à long terme accordée par une agence de cotation reconnue et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée pour ce qui est des accords d'instruments financiers dérivés. Des politiques, des contrôles et des processus de présentation de l'information internes qui exigent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, à l'égard des opérations sur dérivés ont été instaurés.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie résulte d'un éventuel défaut de remboursement d'un titre par une contrepartie. Afin d'atténuer le risque de crédit, la société établit des politiques et des lignes directrices qui stipulent que les émetteurs de titres de placement autorisés doivent avoir obtenu au moins la cote de solvabilité à long terme « A » d'une agence de notation reconnue, et qui précisent les risques minimums et maximums qui peuvent être courus pour des secteurs d'activité, des émetteurs et des types d'instruments de placement donnés. Ces placements sont achetés et détenus directement dans des comptes de dépôt de titres et sont peu exposés aux portefeuilles et fonds du marché monétaire de tiers.

Le risque de crédit lié aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC et aux créances sur les magasins franchisés indépendants, magasins associés et comptes indépendants, résulte d'un éventuel défaut de paiement de la part des consommateurs. Afin de réduire le risque de crédit qui y est associé, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, gère activement le portefeuille de cartes de crédit en plus d'évaluer les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié des détenteurs de cartes de crédit. La société surveille activement et de façon continue les créances sur les magasins franchisés indépendants, les magasins associés et comptes indépendants et perçoit régulièrement des sommes que ceux-ci lui doivent conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Malgré les stratégies d'atténuation des risques décrites ci-dessus, la performance financière de la société pourrait en souffrir si une contrepartie venait à manquer à ses obligations, que ce soit en raison de la perte de valeur de créances ou de l'augmentation des coûts associés à la défaillance de la contrepartie.

Risque de change La société est exposée à la variabilité des taux de change principalement sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les dépôts de garantie libellés en dollars américains et détenus par Glenhuron, les achats libellés en devises et fondés sur des devises inclus dans les créditeurs et charges à payer, et les billets de placement privé inclus dans la dette à long terme libellés en dollars américains. La société et Glenhuron détiennent des swaps de devises et des contrats de change à terme qui compensent en partie leur exposition respective aux fluctuations des taux de change. Les swaps de devises sont des opérations dans le cadre desquelles les versements d'intérêt et les montants de capital en une devise sont échangés contre des versements d'intérêt et des montants de capital en une autre. Malgré ces stratégies d'atténuation des risques, la variabilité des cours du change pourrait avoir des répercussions négatives sur la performance financière de la société.

Risque marchandises La société a recours à des instruments dérivés financiers et non financiers sous forme de contrats à terme standardisés ou de gré à gré ou de contrats d'option pour gérer son exposition courante et prévue aux fluctuations du prix des marchandises. La société est exposée aux augmentations du prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et ses centres de distribution, ainsi qu'aux répercussions indirectes du prix des marchandises sur ses produits de consommation. Elle gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins de produits de consommation pouvant être liés à des marchandises, dont elle compte prendre livraison dans le cours normal de ses activités. Elle a recours à un contrat de dérivé non financier, qui viendra à échéance à la fin de 2011, pour se couvrir contre le risque lié au prix de l'électricité pour une partie de sa consommation d'électricité prévue en Alberta. La société conclut en outre des

Rapport de gestion

contrats d'option et des contrats à terme standardisés négociés en bourse pour réduire le plus possible les risques liés au coût du carburant. Malgré ces stratégies, la hausse des prix des marchandises pourrait avoir une incidence sur la performance financière de la société.

Risque lié au cours des actions ordinaires La société verse à ses salariés une rémunération à base d'actions sous forme d'options sur actions et d'unités d'actions restreintes visant ses actions ordinaires. Les contrats à terme sur capitaux propres de Glenhuron procurent une compensation partielle des fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions. Les contrats à terme sur capitaux propres prévoient un règlement en espèces, en actions ordinaires ou un règlement net. La valeur de ces contrats à terme varie selon les variations du cours des actions ordinaires de la société et compense partiellement les fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions, notamment la charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes. La compensation partielle des coûts de la rémunération à base d'actions de la société, y compris la charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes et des contrats à terme sur capitaux propres, prend effet lorsque le cours des actions ordinaires de la société excède le prix d'exercice des options sur actions des salariés. Lorsque le cours des actions ordinaires est inférieur au prix d'exercice des options sur actions des salariés, seules les unités d'actions restreintes compenseront partiellement ces contrats à terme sur capitaux propres. Le coût net de la rémunération à base d'actions constaté dans le bénéfice d'exploitation dépend essentiellement du nombre d'options sur actions non exercées et d'unités d'actions restreintes et de leur calendrier d'acquisition des droits relativement aux actions ordinaires sous-jacentes liées aux contrats à terme sur capitaux propres et des fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes. Au 1^{er} janvier 2011, 2 840 638 options sur actions avaient des prix d'exercice supérieurs au cours des actions ordinaires de la société à la clôture de l'exercice. Un cours des actions élevé pourrait avoir une incidence négative sur sa performance financière.

Risque de taux d'intérêt Le risque de taux d'intérêt découle de l'émission d'une dette à court terme par la société et des contrats sur capitaux propres de Glenhuron, déduction faite de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et les dépôts de garantie. La société est exposée aux taux d'intérêt à court terme, lesquelles sont atténuées par les swaps de taux d'intérêt de Glenhuron et les siens. Ces swaps sont des opérations dans le cadre desquelles on échange avec une contrepartie des flux d'intérêt sur un montant nominal de référence précisé pour une période prédéterminée, à des taux d'intérêt fixes et variables convenus entre les parties. Malgré ces stratégies, les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir une incidence négative sur les flux de trésorerie et la performance financière de la société.

Risque lié aux instruments dérivés La société a recours à des instruments dérivés de gré à gré pour atténuer certains risques. Les politiques et lignes directrices de la société interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 23 afférentes aux états financiers consolidés pour un complément d'information sur les instruments dérivés financiers de la société. La juste valeur des instruments dérivés varie avec l'évolution des conditions du marché, ce qui pourrait nuire aux flux de trésorerie et la performance financière de la société.

11. Opérations entre apparentés

L'actionnaire majoritaire de la société, Weston, et ses sociétés du même groupe, à l'exception de la société, sont des apparentés. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les apparentés et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci selon les conditions du marché. Les opérations entre apparentés sont décrites ci-dessous :

Achats de stocks Les achats de stocks des apparentés destinés à la revente dans le réseau de distribution de la société représentent environ 3 % (3 % en 2009) du coût des marchandises vendues.

Ententes de partage des coûts Weston a conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de technologie de l'information au nom de la société. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu d'assumer sa quote-part des coûts engagés en son nom par Weston. Les paiements versés par la société aux termes des ententes de partage des coûts se sont élevés à environ 9 millions de dollars en 2010 (10 millions de dollars en 2009).

Immobilier La société loue certains locaux à bureaux d'une société affiliée à Weston pour environ 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2009).

Emprunts/prêts La société peut, à l'occasion, contracter un emprunt à court terme auprès de Weston ou lui consentir un prêt à court terme, au taux des emprunts à court terme. L'encours des emprunts et des prêts était de néant au 1^{er} janvier 2011 et au 2 janvier 2010.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes et faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées. Ces choix et les ententes correspondantes n'ont pas eu d'incidence importante sur la société en 2010.

Ententes de gestion La société et Weston ont conclu une entente de prestations de services administratifs envers l'une et l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, les prestations de retraite et les avantages sociaux, les impôts, les soins médicaux, les déplacements, les systèmes d'information, la gestion du risque, la trésorerie et les questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée desdits coûts. Dans le cadre de cette entente, les paiements nets se sont élevés à 16 millions de dollars en 2010 (16 millions de dollars en 2009). Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le Comité d'audit.

Glenhuron gère certains éléments de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme aux États-Unis pour le compte de filiales en propriété exclusive non canadiennes de Weston, et les frais de gestion engagés sont fondés sur les taux du marché.

Régime de réinvestissement des dividendes Au cours de l'exercice, la société a émis 3 621 086 (3 163 375 en 2009) actions ordinaires à l'intention de Weston aux termes du RRD (voir la note 19 afférente aux états financiers consolidés pour obtenir de plus amples informations).

12. Estimations comptables critiques

La préparation des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

La direction évalue continuellement les estimations et les hypothèses qu'elle utilise. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur les résultats passés, sur les connaissances que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours et sur les activités que la société pourrait entreprendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses fournies dans la présente rubrique reposent sur des jugements subjectifs ou complexes à l'égard de questions pouvant être incertaines, et toute révision de ces estimations et hypothèses pourrait avoir d'importantes répercussions sur les états financiers consolidés.

12.1 Stocks

Certains stocks des magasins de détail sont inscrits au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette estimative. La société doit faire appel à son jugement ou à sa capacité d'estimation pour i) déterminer les facteurs d'escompte utilisés pour convertir les stocks au prix coûtant après un inventaire physique des stocks évalués au prix de détail et ii) évaluer les pertes sur stocks, ou pertes de volume, qui surviennent entre le dernier inventaire physique des stocks et la date du bilan.

Les stocks dénombrés et évalués au prix de détail sont convertis au prix coûtant à l'aide d'un facteur d'escompte appliqué sur les prix de vente au détail. Ce facteur est déterminé par catégorie et calculé en fonction des marges brutes historiques, et il est révisé régulièrement pour assurer sa validité. Les pertes sur stocks, calculées en pourcentage du chiffre d'affaires, sont évaluées tout au long de l'exercice et fournissent un indicateur pour l'évaluation des écarts d'inventaire négatifs estimatifs entre le dernier inventaire physique et la date du bilan. Tout écart entre les pertes réelles survenues et les pertes estimatives a une incidence sur les stocks et le bénéfice d'exploitation.

Des révisions ou écarts dans ces estimations peuvent entraîner des modifications aux stocks dans le bilan consolidé ainsi que l'imputation d'une charge ou d'un crédit au bénéfice d'exploitation dans l'état consolidé des résultats.

La note 9 afférente aux états financiers consolidés présente un complément d'information à cet égard.

Rapport de gestion

12.2 Immobilisations

Les immobilisations sont annuellement soumises à un test de dépréciation et aussi lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur est calculée comme étant l'excédent de la valeur comptable des immobilisations sur la juste valeur. Comme l'explique la note 10 afférente aux états financiers consolidés, la société a comptabilisé en 2010 une charge de dépréciation des immobilisations de 28 millions de dollars (27 millions de dollars en 2009) et d'autres charges connexes de 18 millions de dollars (19 millions de dollars en 2009). De plus, elle a comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation une charge de dépréciation d'actifs de 26 millions de dollars (néant en 2009) liée à la fermeture d'un centre de distribution au Québec.

Le calcul des flux de trésorerie futurs estimatifs est le facteur ayant eu la plus grande incidence sur les tests de dépréciation. La société estime les flux de trésorerie futurs en se fondant sur ses plans internes. Ces plans représentent les meilleures estimations de ses flux de trésorerie futurs, mais peuvent changer en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de la révision des stratégies commerciales. Des révisions ou écarts dans ces estimations peuvent entraîner des variations des immobilisations inscrites au bilan consolidé et l'imputation d'une charge au bénéfice d'exploitation dans l'état consolidé des résultats.

12.3 Avantages sociaux futurs

Le coût et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et d'autres régimes de la société sont comptabilisés à partir d'évaluations actuarielles qui reposent sur des hypothèses posées par la direction. Ces hypothèses comprennent le taux d'actualisation, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, les taux de cessation d'emploi et les taux de mortalité. Ces hypothèses sont révisées annuellement par la direction et les actuaires de la société.

Les trois hypothèses les plus importantes utilisées sont le taux d'actualisation, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes et le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

Les taux d'actualisation sont fondés sur les taux d'intérêt du marché en vigueur à la date de mesure choisie par la société, soit le 30 septembre, sur un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées. En 2010, les taux d'actualisation utilisés pour déterminer le coût net des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes étaient de 5,75 % et de 5,5 %, respectivement, selon une moyenne pondérée, comparativement à des taux respectifs de 6,0 % et de 5,7 %, en 2009.

Les prévisions de taux de rendement à long terme des actifs des régimes sont fondées sur la conjoncture, sur la composition des actifs, sur la gestion active des actifs des régimes de retraite à prestations déterminées et sur les rendements historiques. Le taux de rendement à long terme des actifs du régime prévu pour 2010 était de 6,75 %.

Le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé pour 2010 était fondé sur des données externes et les propres tendances passées de la société concernant les coûts des soins de santé. Pour 2011, le taux de croissance des coûts des soins de santé est estimé à 8,0 %, et l'on estime qu'il devrait diminuer progressivement et passer à 5,0 % d'ici 2015 et rester à ce niveau par la suite.

Les trois hypothèses clés susmentionnées étant de nature prospective et ayant une visée à long terme, elles sont exposées à un certain degré d'incertitude, si bien que les résultats réels pourraient être considérablement différents. Conformément aux PCGR du Canada, les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que l'incidence des révisions d'hypothèses sont cumulés à titre de gains ou de pertes actuariels nets non amortis puis sont amortis sur des périodes futures, ce qui se répercutera sur le coût constaté des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes et sur l'obligation au titre des prestations constituées des périodes futures. Bien que la société considère ses hypothèses comme appropriées, tout écart entre les résultats réels et les hypothèses pourrait avoir des répercussions considérables sur ses obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes et sur leur coût futur.

Un complément d'information sur les régimes de retraite et les autres régimes de la société, y compris l'analyse de sensibilité des variations des hypothèses clés, est fourni à la note 13 afférente aux états financiers consolidés et dans la partie qui touche les cotisations aux avantages sociaux futurs, à la rubrique 10.1.

12.4 Écarts d'acquisition et actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation au niveau des unités d'exploitation une fois l'an, et chaque fois que des événements ou des circonstances indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que la valeur comptable ne sera pas recouvrée. On détermine s'il y a dépréciation d'un écart d'acquisition en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation excède sa valeur comptable, l'écart d'acquisition est considéré comme n'ayant pas perdu de valeur. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un test de dépréciation plus approfondi de l'écart d'acquisition doit être effectué. Une charge au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition est constatée dans la mesure où, pour ce qui est de l'unité d'exploitation, la valeur comptable de l'écart d'acquisition excède sa juste valeur implicite.

La société détermine la juste valeur de ses unités d'exploitation à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel est corroboré par d'autres techniques d'évaluation comme les multiplicateurs de marché. Afin de déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses à long terme, qui comprennent notamment des prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations, des taux d'actualisation et des taux finaux de croissance futurs. Les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations futurs sont conformes aux plans stratégiques présentés au conseil de la société. Les taux d'actualisation sont fondés sur une moyenne pondérée du coût du capital. Ces estimations et hypothèses peuvent changer à l'avenir en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales.

La société a procédé au test de dépréciation annuel en 2010 et a établi que la juste valeur de chacune des unités d'exploitation était supérieure à la valeur comptable correspondante. En conséquence, aucune dépréciation d'écart d'acquisition n'a été observée.

Les actifs incorporels ayant une durée de vie utile indéfinie consistent en des marques de commerce et de fabrique de T&T et sont soumis à un test de dépréciation une fois l'an, et chaque fois que des événements ou des circonstances indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que la valeur comptable ne sera pas recouvrée. La dépréciation éventuelle d'actifs incorporels est déterminée en comparant la juste valeur d'un actif incorporel à durée de vie indéfinie à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'actif incorporel est supérieure à sa valeur comptable, l'actif en question est considéré comme n'ayant pas perdu de valeur. Si la valeur comptable de l'actif incorporel excède sa juste valeur, la dépréciation correspond à l'écart entre la juste valeur et la valeur comptable, ce qui donnera lieu à une diminution de la valeur comptable de l'actif incorporel au bilan consolidé et à la constatation d'une charge de dépréciation dans le bénéfice d'exploitation à l'état consolidé des résultats.

La société détermine la juste valeur de ses marques de commerce et de fabrique selon une approche fondée sur les bénéfices, soit la méthode d'exonération des redevances. Afin de déterminer la juste valeur, la direction doit poser des hypothèses à long terme à l'égard du chiffre d'affaires futur prévu, des taux finaux de croissance, des taux de redevances nominaux et des taux d'actualisation. Le chiffre d'affaires futur prévu est cohérent avec les plans stratégiques présentés par le Conseil, et les taux d'actualisation correspondent au profil de risque des actifs incorporels visés. Ces estimations et hypothèses pourraient changer ultérieurement en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales.

En 2010, la société a soumis ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie au test de dépréciation annuel et a déterminé qu'aucun de ces actifs n'avait subi de dépréciation de sa valeur comptable.

12.5 Impôts sur le bénéfice et autres impôts et taxes

Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient être appliqués aux bénéfices imposables des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés être recouverts ou être réglés. Le calcul des impôts exigibles et futurs exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce un jugement sur ce qui suit : les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers, lesquels font l'objet d'estimations comptables pour ce qui est des soldes, l'interprétation des lois fiscales dans les diverses compétences fiscales, les attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, le moment où les écarts temporaires se résorberont et les vérifications possibles par les autorités fiscales des déclarations de revenus. La direction estime que sa charge fiscale est suffisante compte tenu des renseignements dont elle dispose à l'heure actuelle.

À chaque date de clôture, les actifs d'impôts futurs sont passés en revue pour déterminer s'il faut recourir à une provision pour moins-valeur. Celle-ci n'est pas nécessaire lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le bénéfice imposable futur projeté suffira pour réaliser les économies d'impôts futurs.

Rapport de gestion

Des révisions ou écarts dans les estimations ou les hypothèses sous-jacentes peuvent entraîner des variations des soldes d'impôt exigibles ou futurs au bilan consolidé, une charge ou un crédit à la charge d'impôts dans l'état consolidé des résultats, et ils peuvent donner lieu à des décaissements ou à des encaissements.

Toutes les déclarations d'impôt sur le revenu, d'impôt sur le capital et de taxes à la consommation peuvent faire l'objet d'une vérification et de nouvelles cotisations. La direction est d'avis qu'elle a constitué des provisions adéquates pour l'ensemble de ses obligations découlant des impôts sur le revenu et des autres impôts et taxes. Toutefois, des modifications des interprétations ou aux jugements pourraient entraîner une révision de la charge future à payer au titre de ces impôts et de ces taxes. Il est cependant impossible de faire une estimation raisonnable du montant révisé.

13. Normes comptables

13.1 Normes comptables mises en application en 2009

Écarts d'acquisition et actifs incorporels En novembre 2007, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié des modifications au chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers » et à la NOC-11, *Entreprises en phase de démarrage*, a publié le nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », (le « chapitre 3064 »), du *Manuel de l'ICCA*, afin de remplacer le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », a retiré le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement », et a modifié l'abrégé 27 du Comité sur les problèmes nouveaux (le « CPN »), *Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation*, afin qu'il ne s'applique plus aux entités qui ont adopté le chapitre 3064. Ces modifications, de même que le chapitre 3064, fournissent des directives pour la constatation d'actifs incorporels, y compris les actifs générés en interne dans le cadre d'activités de recherche et de développement, ce qui assure le traitement uniforme de tous les actifs incorporels, peu importe s'ils ont été acquis ou générés en interne. La société applique ces exigences depuis 2009 rétroactivement et avec retraitement.

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers Le 20 janvier 2009, le CPN a publié l'abrégé 173, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers* (le « CPN-173 »). Le Comité a convenu que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de ses contreparties devaient être pris en compte dans le calcul de la juste valeur de ses actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Selon les dispositions transitoires, l'abrégé a été appliqué rétrospectivement, sans retraitement des chiffres des périodes précédentes. Les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments dérivés, ont été réévalués au 4 janvier 2009, afin de tenir compte du risque de crédit de la société et du risque de crédit de ses contreparties. Par conséquent, la société a comptabilisé dans son bilan consolidé une baisse de 12 millions de dollars des autres actifs, une diminution de 4 millions de dollars des autres passifs, une diminution de 2 millions de dollars, déduction faite des impôts sur le bénéfice, du cumul des autres éléments du résultat étendu et une baisse de 6 millions de dollars des bénéfices non répartis.

Instruments financiers – informations à fournir En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », afin d'y inclure des obligations d'information supplémentaires concernant l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers et du risque de liquidité. Les modifications apportées établissent une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Le chapitre modifié s'applique aux états financiers annuels des exercices clos après le 30 septembre 2009. Se reporter à la note 24 pour obtenir ces informations.

13.2 Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables du Canada exige de toutes les sociétés ouvertes qu'elles appliquent les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») aux états financiers annuels et intermédiaires se rapportant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, les états financiers consolidés annuels audités de la société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011 seront les premiers états financiers consolidés annuels audités établis conformément aux IFRS. À compter du premier trimestre de 2011, les états financiers consolidés intermédiaires non audités, y compris les chiffres correspondants de 2010, seront dressés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »), et les rapprochements requis seront établis conformément à l'IFRS 1, *Première adoption des Normes comptables d'information financière* (l'« IFRS 1 »).

Structure de gestion du projet et état d'avancement

Pour garantir la mise en œuvre appropriée et en temps opportun des IFRS, la société a mis sur pied une équipe responsable du passage aux IFRS dirigée par le chef de la direction financière. Cette équipe est composée de ressources affectées uniquement à cette fin et peut faire appel à des conseillers et à d'autres employés au besoin. Elle présente périodiquement des rapports à un comité de direction, composé de membres de la haute direction, et au comité d'audit.

Le plan de passage aux IFRS de la société comporte trois grandes étapes :

Première étape : Évaluation diagnostique Cette étape a consisté en un diagnostic général de l'incidence des IFRS qui a servi à cerner les principaux domaines où les différences comptables entre les PCGR du Canada et les IFRS risquent de toucher la société. L'évaluation diagnostique a été achevée en 2008, et un degré de priorité « élevé », « moyen » ou « bas » a été assigné à chaque différence comptable relevée.

Deuxième étape : Évaluation détaillée Cette étape a consisté en une analyse exhaustive des différences entre les conventions comptables actuelles de la société et les IFRS, y compris un examen de ces différences en collaboration avec les divers groupes financiers et les responsables des processus administratifs visant à mieux comprendre ces différences et leur incidence. L'évaluation détaillée a été achevée en avril 2009 et a permis de dresser la liste des modifications devant être apportées aux conventions comptables existantes, aux processus administratifs et aux systèmes d'information.

Troisième étape : Mise en œuvre Cette dernière étape comprend deux volets : la conception de la mise en œuvre et la transition. Cette étape a donné lieu à la compilation des ajustements transitoires découlant du passage aux IFRS, le cas échéant, de même qu'à l'établissement d'états financiers conformes aux IFRS pour 2010 comprenant les rapprochements requis avec les PCGR du Canada. Pour réaliser cette étape, les changements déterminés à l'étape de l'évaluation détaillée ont été apportés, tel qu'il est précisé ci-dessous.

Choix de méthodes comptables L'analyse des choix comptables offerts par les IFRS, notamment certaines exemptions et certaines options qui sont permises par l'IFRS 1 au moment de la transition, a été achevée en 2010. La direction a formulé des conclusions préliminaires en ce qui a trait à tous ses choix de méthodes comptables et a obtenu l'approbation provisoire du comité d'audit à l'égard de ces choix. Ces conclusions et approbations préliminaires seront confirmées avant la fin du premier trimestre de 2011.

Processus opérationnels La société a également relevé, à l'étape de l'évaluation détaillée, des changements devant être apportés aux processus opérationnels en raison de l'adoption des IFRS, notamment des changements aux processus de planification et d'établissement des budgets. Certains changements non significatifs ont été pris en compte dans le cadre du cycle de planification et d'établissement des budgets qui s'est déroulé tout au long de 2010. Tous les autres changements devant être apportés aux processus opérationnels avaient également été mis en œuvre à la fin de 2010.

Systèmes d'information À l'étape de l'évaluation détaillée, la société a relevé certains changements devant être apportés aux systèmes d'information de soutien. À la fin de 2010, tous ces changements avaient été planifiés, élaborés et mis en œuvre. Le projet de passage aux IFRS fait partie intégrante de la mise en œuvre du PGI de la société. À chaque étape du déploiement de son PGI, la société a veillé à ce que les exigences liées à l'adoption des IFRS soient respectées. De même, pour toutes les étapes du déploiement du PGI qui n'ont pas encore été menées à bien, la société s'assurera que les exigences des IFRS sont bien relevées et respectées.

Présentation des états financiers Selon le plan de transition de la société, la société a également établi une ébauche de ses états financiers en IFRS préliminaires pour le premier trimestre de 2011 et des informations à fournir par voie de notes. De plus, la société a préparé son bilan d'ouverture à la transition préliminaire non audité ainsi que les états financiers de chacun des trimestres de 2010 sur la base des choix et des exemptions préliminaires dont il est question. Un sommaire des principales répercussions est fourni ci-après.

Formation La formation projetée sur les modifications prévues découlant du passage aux IFRS a été donnée aux collègues des unités d'exploitation concernées et des services des finances tout au long de 2010, et se poursuivra, selon les besoins, en 2011. De plus, la société a tenu des séances d'information trimestrielles ainsi que des séances d'information supplémentaires sur les IFRS à l'intention du conseil, lesquelles présentaient des mises à jour sur certains ajustements provisoires et sur les ajustements trimestriels découlant de l'application des IFRS en 2010, y compris certains choix préliminaires de méthodes comptables, les conséquences des IFRS pour la société et leur incidence sur les informations fournies dans les états financiers. Comme il a été annoncé antérieurement, la société offrira, le 3 mars 2011, une séance d'information sur l'incidence des IFRS à l'intention de ses principales parties prenantes extérieures.

Ententes contractuelles et clauses restrictives L'adoption des IFRS devrait avoir une incidence sur certaines mesures financières utilisées dans le calcul des clauses restrictives financières auxquelles la société est assujettie aux termes de certains de ses contrats d'emprunt. Ces contrats d'emprunt prévoient la possibilité de renégocier les clauses restrictives pour tenir compte de l'incidence du passage aux IFRS. La société est parvenue à une entente avec certains de ses prêteurs en vue de reporter les éventuels ajustements requis à ses contrats d'emprunt à une date dont les parties pourront convenir après l'adoption des IFRS. La société continuera de se conformer aux clauses de ses contrats d'emprunt sur la base des PCGR canadiens, comme elle le faisait avant le basculement aux IFRS, jusqu'à ce que les parties aient convenu d'officialiser les ajustements en fonction des IFRS.

Rapport de gestion

Conformité des contrôles internes Les changements à apporter aux contrôles internes à l'égard de l'information financière et aux contrôles et procédures de communication de l'information de la société, lesquels comprennent l'amélioration des contrôles déjà en place de même que la conception et la mise en œuvre de nouveaux contrôles, vont bon train et se déroulent comme prévu. À l'heure actuelle, la société ne s'attend pas à ce que l'adoption des IFRS entraîne des changements importants à ses contrôles internes à l'égard de l'information financière ou à ses contrôles et procédures de communication de l'information.

Incidence estimative préliminaire de la transition L'information qui suit vise à permettre aux investisseurs et aux autres parties d'avoir une meilleure compréhension des effets non audités préliminaires du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés de la société et les mesures de la performance opérationnelle. Il importe de noter que les modifications présentées ci-après ne constituent pas une description détaillée des modifications qui résulteront du passage aux IFRS. Le lecteur doit garder à l'esprit qu'il pourrait ne pas être avisé d'utiliser cette information à d'autres fins et que cette information pourrait changer.

De plus, l'International Accounting Standards Board a de nombreux projets en cours qui pourraient entraîner une modification des normes IFRS actuelles et de leur incidence sur les états financiers consolidés de la société. Par conséquent, l'analyse des changements et les prises de décision en matière de méthodes comptables de la société ont été effectuées en fonction des normes comptables qui sont actuellement en vigueur. À ce jour, la société a pris des décisions préliminaires en ce qui a trait à certaines normes IFRS, tel qu'il est précisé ci-après. Ces décisions préliminaires pourraient toutefois changer selon les normes qui seront en vigueur au 31 décembre 2011, soit la date des premiers états financiers consolidés annuels audités en IFRS de la société.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'incidence estimative du basculement aux IFRS sur les principales données financières de la société fournies dans les états consolidés des résultats non audités (à moins d'indication contraire) de chacune des périodes intermédiaires et de l'exercice clos le 1^{er} janvier 2011, compte tenu des choix et exemptions provisoires décrits ci-après :

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Premier trimestre		Deuxième trimestre		Troisième trimestre		Quatrième trimestre		Pour l'exercice clos le 1 ^{er} janvier 2011	
	PCGR du Canada	IFRS	PCGR du Canada	IFRS	PCGR du Canada	IFRS	PCGR du Canada	IFRS	PCGR du Canada (audité)	IFRS
Chiffre d'affaires	6 926 \$	6 914 \$	7 317 \$	7 267 \$	9 593 \$	9 536 \$	7 161 \$	7 110 \$	30 997 \$	30 827 \$
Bénéfice d'exploitation	260	294	330	334	390	389	289	278	1 269	1 295
Bénéfice net	137	138	180	174	213	196	151	126	681	634
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	0,50	0,50	0,64	0,63	0,77	0,70	0,54	0,45	2,45	2,28
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	0,49	0,47	0,64	0,61	0,76	0,70	0,54	0,45	2,44	2,24
BAIIA	412 \$	436 \$	479 \$	474 \$	591 \$	584 \$	442 \$	430 \$	1 924 \$	1 924 \$

Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA et du bénéfice net en IFRS non audité pour chacune des périodes intermédiaires et de l'exercice clos le 1^{er} janvier 2011, compte tenu des choix et exemptions provisoires décrits ci-après :

(en millions de dollars)	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Pour l'exercice clos le 1 ^{er} janvier 2011
Bénéfice net	138 \$	174 \$	196 \$	126 \$	634 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :					
Impôts sur le bénéfice	67	79	89	67	302
Frais d'intérêt et autres charges de financement, montant net	89	81	104	85	359
Bénéfice d'exploitation	294	334	389	278	1 295
Ajouter l'incidence des éléments suivants :					
Amortissement	142	140	195	152	629
BAIIA	436 \$	474 \$	584 \$	430 \$	1 924 \$

En outre, le tableau qui suit présente un sommaire de l'incidence estimative du basculement aux IFRS sur le bilan d'ouverture à la transition non audité au 3 janvier 2010 et au 1^{er} janvier 2011, compte tenu des choix et exemptions provisoires décrits ci-après :

(en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier 2011			Au 3 janvier 2010		
	PCGR du Canada (audité)	IFRS (non audité)	Variation	PCGR du Canada (audité)	IFRS (non audité)	Variation
Total de l'actif	15 919 \$	16 798 \$	6 %	14 991 \$	16 058 \$	7 %
Total du passif	9 039	11 255	25 %	8 718	10 997	26 %
Capitaux propres	6 880	5 543	(19) %	6 273	5 061	(19) %

Première adoption des IFRS

L'adoption des IFRS nécessitera l'application de la norme IFRS 1, qui fournit des indications pour l'application initiale des IFRS par une entité. Cette norme impose généralement le recours à l'application rétrospective de l'ensemble des IFRS, sauf certaines exceptions obligatoires et exemptions facultatives restreintes prévues dans la norme. Les principales exemptions facultatives que la société prévoit appliquer pour dresser son bilan transitoire d'ouverture conformément à l'IFRS 1 sont les suivantes :

Avantages du personnel La société compte se prévaloir du choix relatif aux avantages du personnel qui permet, pour tous les régimes à prestations définies, de comptabiliser dans les bénéfices non répartis d'ouverture l'ensemble des gains et des pertes actuariels non amortis cumulés, lesquels sont actuellement reportés en vertu des PCGR du Canada. La société appliquera ce choix uniformément à tous ses régimes de retraite à prestations définies, et elle a fait appel à ses actuaires externes, qui en ont établi l'incidence quantitative prévue. L'incidence prévue de l'application de l'IAS 19, *Avantages du personnel* (l'« IAS 19 »), y compris du choix permis par l'IFRS 1, est décrite à la rubrique « Modifications de méthodes comptables – Avantages du personnel » figurant plus bas.

Coûts d'emprunt La société compte appliquer de façon prospective les dispositions de l'IAS 23, *Coûts d'emprunt*, et éliminer, à la date de transition, la totalité des charges d'intérêts capitalisées précédemment par la voie d'un ajustement du solde d'ouverture des bénéfices non répartis. La société s'attend à devoir comptabiliser, au moment de l'adoption des IFRS, une réduction du total des actifs et des passifs d'environ 220 millions de dollars et 21 millions de dollars, respectivement, ce qui aura une incidence de 199 millions de dollars sur les capitaux propres.

Regroupements d'entreprises La société prévoit appliquer prospectivement l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, seulement aux regroupements d'entreprises qui surviendront après la date de transition.

Modifications de conventions comptables

Consolidation Aux termes de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et de l'interprétation 12 du Standing Interpretations Committee, *Consolidation – entités ad hoc* (collectivement, « IAS 27 »), on évalue la consolidation à l'aide d'un modèle de contrôle qui n'englobe pas la notion d'entité à détenteurs de droits variables. Par conséquent, la société ne sera plus tenue de consolider certains franchisés indépendants et autres entités fournissant des services d'approvisionnement et de distribution qui étaient auparavant consolidés en vertu des PCGR du Canada conformément aux exigences de la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities)* (la « NOC-15 »). Selon les IFRS, la fiducie de financement indépendante auprès de laquelle les franchisés obtiennent du financement et Eagle, la fiducie indépendante qui finance certaines créances sur cartes de crédit de la Banque PC, feront l'objet d'une consolidation en fonction des indicateurs de contrôle, évalués conformément aux dispositions de l'interprétation 12 du *Standing Interpretations Committee*. En conséquence, la société sera tenue de réévaluer la contrepartie initiale reçue du franchisé indépendant sous la forme d'un emprunt de façon à exclure l'avantage associé à l'amélioration de crédit accordée à la société par la fiducie de financement indépendante. La société s'attend à comptabiliser, au moment de l'adoption des IFRS, une augmentation du total des actifs et des passifs d'environ 719 millions de dollars et 739 millions de dollars, respectivement, découlant principalement des éléments décrits ci-dessus, ce qui aura une incidence de 20 millions de dollars sur les capitaux propres. De plus, lors de la mise en œuvre, la société s'attend à comptabiliser, à l'égard d'ajustement négligeables au titre de périodes antérieures, des actifs et des passifs supplémentaires totalisant 39 millions de dollars et 117 millions de dollars, respectivement, ce qui a eu une incidence de 78 millions de dollars sur les capitaux propres. La société a déterminé que la comptabilisation de ces montants n'avait aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés des exercices ou périodes intermédiaires précédents.

Rapport de gestion

Produits des activités ordinaires Aux termes des PCGR du Canada, chaque contrat de franchise était évalué conformément aux exigences de la NOC-15. Les produits des franchisés indépendants qui n'étaient pas consolidés aux termes de la NOC-15 étaient comptabilisés selon la NOC-2, « Redevances de franchisage ». Comme la société ne consolidera plus certains franchisés indépendants, elle a dû évaluer la vente de chaque contrat de franchise en vertu de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, à la date de prise d'effet du contrat. À la lumière des directives de l'IAS 18, la société a conclu que chaque contrat de franchise renfermait des composantes identifiables séparément. Compte tenu de cet accord à composantes multiples, la société sera tenue de déterminer la juste valeur de toute contrepartie échangée, y compris celle de certains prêts et créances. Par suite de l'application de ces exigences, la juste valeur de certaines contreparties sera inférieure au montant comptabilisé à l'origine. En outre, la société a affecté la contrepartie aux éléments du contrat à composantes multiples en fonction de la juste valeur relative des composantes livrées et non livrées. La pleine incidence de ces éléments se reflète dans l'incidence globale relative aux instruments financiers décrite ci-dessous.

Instruments financiers Comme la société ne consolidera plus les contrats de franchise conformément à l'IAS 27, elle comptabilisera et évaluera des actifs financiers et des passifs financiers supplémentaires conformément à l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, qui requiert l'application rétrospective à la date de prise d'effet de chaque contrat. L'évaluation de la société a permis d'établir qu'il existait au moins une indication objective de la baisse des flux de trésorerie associés à certains de ces actifs financiers faisant état d'une dépréciation de leur juste valeur. La société prévoit comptabiliser une diminution de certains actifs ainsi qu'une diminution correspondante des capitaux propres au moment où elle adoptera les IFRS.

L'IAS 39 présente des critères différents des PCGR du Canada pour ce qui est de la décomptabilisation des actifs financiers et exige une évaluation de la mesure dans laquelle une entité conserve les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ainsi que le contrôle sur les actifs transférés. Aux termes des PCGR du Canada, ces actifs financiers répondent aux critères de la comptabilisation comme une vente. La société a déterminé qu'aux termes des IFRS, certaines créances sur cartes de crédit titrisées ne seront pas admissibles à la décomptabilisation. La société prévoit comptabiliser, au moment de l'adoption des IFRS, une augmentation d'environ 1 179 millions de dollars des créances sur cartes de crédit, compte non tenu des 500 millions de dollars d'Eagle dont il est question ci-dessous, avant la provision pour pertes sur prêts, et augmenter le passif du même montant.

Les swaps de devises et de taux d'intérêt constituaient des relations de couverture de flux de trésorerie efficaces selon les PCGR du Canada. Certaines tranches des swaps faisant partie d'une relation de couverture sont arrivées à échéance en 2010, et d'autres continueront d'arriver à échéance d'ici le milieu de 2011. La société a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couvertures aux termes des IFRS, ce qui donnera lieu à une décomptabilisation à la date de transition aux IFRS. La société prévoit qu'au moment de l'adoption des IFRS, un montant d'environ 16 millions de dollars représentant des gains reportés sera viré du cumul des autres éléments du résultat étendu aux bénéfices non répartis, sous les capitaux propres.

La société prévoit comptabiliser, par suite de l'application de l'IAS 39 et de l'IAS 18, une augmentation du total des actifs et des passifs d'environ 959 millions de dollars et 1 290 millions de dollars, respectivement, ce qui aura une incidence de 331 millions de dollars sur les capitaux propres, découlant des éléments décrits dans l'analyse des répercussions de l'IAS 18 et de l'IAS 39 présentée ci-dessus.

Avantages du personnel L'IAS 19 prévoit l'exercice d'un choix de convention comptable en ce qui a trait à la constatation des gains et des pertes actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes à prestations définies. En effet, on y autorise la comptabilisation différée par l'application de la méthode du corridor ou la constatation immédiate dans les autres éléments du résultat global, sous les capitaux propres, ou dans les résultats. Selon les PCGR du Canada, la société applique la méthode du corridor. La société s'attend à comptabiliser, au moment de l'adoption des IFRS, des gains et des pertes actuariels dans les autres éléments du résultat global, sous les capitaux propres, pour ce qui est des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes à prestations définies, et dans le résultat net, pour ce qui est des autres avantages à long terme du personnel. La société s'attend à comptabiliser, au moment de l'adoption des IFRS, une diminution du total des actifs et une augmentation du total des passifs d'environ 242 millions de dollars et 25 millions de dollars, respectivement, découlant des éléments susmentionnés et de l'exemption prévue par l'IFRS 1 décrite dans la section portant sur la première adoption des IFRS figurant plus haut, ce qui aura une incidence de 267 millions de dollars sur les capitaux propres. De plus, lors de la mise en œuvre, la société s'attend à comptabiliser des actifs et des passifs supplémentaires totalisant 14 millions de dollars et 52 millions de dollars, respectivement, liés à des ajustements négligeables au titre de périodes antérieures, ce qui a eu une incidence de 38 millions de dollars sur les capitaux propres de ces périodes. La société a déterminé que la comptabilisation de ces montants n'avait aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés des exercices ou périodes intermédiaires précédents.

Paiement fondé sur des actions Selon l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, les paiements qui sont fondés sur des actions réglées en trésorerie doivent être évalués en fonction de la juste valeur des attributions. Aux termes des PCGR du Canada, ces paiements doivent être évalués à la valeur intrinsèque des attributions. Cette différence devrait avoir des répercussions sur la comptabilisation des options sur actions, des unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées de la société. La société s'attend à comptabiliser, au moment de l'adoption des IFRS, une augmentation du total des actifs et des passifs d'environ 3 millions de dollars et 9 millions de dollars, respectivement, découlant des éléments décrits ci-dessus, ce qui aura une incidence sur les capitaux propres de 6 millions de dollars.

Immobilisations corporelles L'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, fournit des directives précises selon lesquelles, lorsqu'une composante distincte d'une immobilisation corporelle est remplacée et capitalisée, la valeur comptable de la composante remplacée de l'actif initial doit être décomptabilisée, même si la composante de rechange n'avait pas été comptabilisée séparément. Les IFRS fournissent également plus de précisions sur les coûts admissibles, tels que les coûts relatifs au démantèlement et à la remise en état des lieux. La société s'attend à comptabiliser, au moment de l'adoption des IFRS, une diminution du total des actifs et des passifs d'environ 60 millions de dollars et 2 millions de dollars, respectivement, découlant principalement des éléments susmentionnés, ce qui aura une incidence d'environ 58 millions de dollars sur les capitaux propres.

Dépréciation d'actifs Aux termes de l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, les actifs doivent être soumis à un test de dépréciation au niveau des unités génératrices de trésorerie, lesquelles correspondent au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes. La société a terminé son analyse et a conclu que l'unité génératrice de trésorerie correspondra essentiellement à un magasin individuel, tandis que, selon les PCGR du Canada, les flux de trésorerie nets des magasins sont regroupés selon les principaux marchés, lesquels sont largement dépendants les uns des autres. La société a mené à bien une évaluation préliminaire des événements susceptibles de déclencher des pertes de valeur et des événements déclenchant des reprises de valeur comptabilisées auparavant. À la lumière de cette évaluation, elle s'attend à devoir comptabiliser, au moment de l'adoption des IFRS, une diminution du total des actifs et des passifs d'environ 216 millions de dollars et 29 millions de dollars, respectivement, découlant principalement des éléments susmentionnés, ce qui aura une incidence de 187 millions de dollars sur les capitaux propres.

Contrats de location Aux termes de l'IAS 17, *Contrats de location*, (l'« IAS 17 ») les paiements minimaux au titre de la location doivent être répartis entre les éléments terrain et constructions d'un contrat de location proportionnellement aux justes valeurs relatives des droits locatifs de l'élément terrain et de l'élément constructions. Aux termes des PCGR du Canada, les paiements locatifs minimaux sont plutôt établis en fonction de la juste valeur de l'ensemble des terrains et des constructions. En outre, les IFRS permettent la comptabilisation immédiate des gains et des pertes découlant des transactions de cession-bail qui débouchent sur un contrat de location simple, pourvu que la transaction soit effectuée à la juste valeur. Aux termes des PCGR du Canada, les gains et les pertes sont généralement reportés et amortis proportionnellement aux paiements locatifs sur la durée du contrat de location. De plus, l'IAS 17 établit des indicateurs de l'existence de contrats de location-acquisition qui n'étaient pas prévus par les PCGR du Canada. Les contrats de location-acquisition sont désignés comme des contrats de financement en vertu des IFRS. La société s'attend à comptabiliser, au moment de l'adoption des IFRS, une augmentation du total des actifs et des passifs d'environ 62 millions de dollars et 78 millions de dollars, respectivement, découlant principalement des éléments décrits ci-dessus, ce qui aura une incidence de 16 millions de dollars sur les capitaux propres. De plus, lors de la mise en œuvre, la société s'attend à comptabiliser, à l'égard de périodes précédentes, des actifs et des passifs supplémentaires totalisant environ 50 millions de dollars et 61 millions de dollars, respectivement, découlant de contrats de location-acquisition négligeables non comptabilisés se rapportant à des périodes précédentes, ce qui a eu une incidence sur les capitaux propres de 11 millions de dollars. La société a déterminé que la comptabilisation de ces montants non comptabilisés négligeables n'avait aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés des exercices ou périodes intermédiaires précédents.

Programmes de fidélisation de la clientèle L'interprétation 13 de l'International Financial Reporting Interpretations Committee, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, exige que la juste valeur des programmes de fidélisation soit comptabilisée comme composante distincte de la transaction de vente connexe, de façon à donner lieu au report d'une partie des produits tirés de la transaction de vente initiale dans le cadre de laquelle les points cadeaux ont été attribués, jusqu'à ce que les points soient échangés. La société a fait le choix permis de reporter la partie de la vente en question en fonction de la juste valeur des points cadeaux attribués. Pour ce qui est des PCGR du Canada, la société comptabilise dans les charges d'exploitation le coût net du programme, lequel correspond au coût du règlement de l'obligation. La société s'attend à comptabiliser, au moment de l'adoption des IFRS, une augmentation du total des actifs et des passifs d'environ 5 millions de dollars et 19 millions de dollars, respectivement, découlant principalement des éléments décrits ci-dessus, ce qui aura une incidence sur les capitaux propres d'environ 14 millions de dollars.

Rapport de gestion

Provisions L'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, exige qu'une entité comptabilise une provision lorsqu'un contrat est déficitaire. Un contrat déficitaire se définit comme un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir attendus du contrat. Les PCGR du Canada ne prévoient que la constatation d'un tel passif dans certaines situations prescrites. Cette différence pourrait faire en sorte qu'un passif soit comptabilisé aux termes des IFRS, alors qu'il ne l'aurait pas été en vertu des PCGR du Canada. D'autres différences de mesure entre les IFRS et le référentiel comptable antérieur pourraient entraîner une comptabilisation avancée des provisions ou encore la comptabilisation d'un montant différent de celui qui aurait été constaté en vertu des PCGR du Canada. La société s'attend à comptabiliser, au moment de l'adoption des IFRS, une augmentation du total des actifs et des passifs d'environ 4 millions de dollars et 22 millions de dollars, respectivement, découlant principalement des éléments décrits ci-dessus, ce qui aura une incidence sur les capitaux propres d'environ 18 millions de dollars.

Changements visant la présentation des états financiers et les flux de trésorerie

Outre les changements touchant la comptabilisation et l'évaluation décrits ci-dessus, le basculement aux IFRS donnera lieu à un certain nombre de changements dans la présentation des états financiers.

L'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, converge presque entièrement avec les PCGR du Canada; cependant, compte tenu de l'incidence conjuguée de l'IAS 39, qui fait en sorte que les créances sur cartes de crédit titrisées ne seront plus admissibles à la décomptabilisation, et de l'IAS 27, qui fait en sorte qu'Eagle Trust sera consolidée, *PC Financial* atteindra le seuil quantitatif requis pour devenir un secteur opérationnel devant être présenté en vertu des IFRS.

Dans les bilans consolidés, les reclassements importants à apporter du fait du passage des PCGR du Canada aux IFRS comprennent : la présentation de tous les impôts futurs à titre d'éléments à long terme au lieu de la présentation distincte des impôts sur les bénéfices en éléments à court terme et en éléments à long terme; la présentation des immeubles de placement séparément des immobilisations corporelles; la présentation des provisions à court terme et à long terme séparément des créateurs et charges à payer et des autres passifs, respectivement; et la présentation de la participation ne donnant pas le contrôle à titre de composante des capitaux propres plutôt qu'à titre de passif.

Dans l'état des résultats, les participations minoritaires seront présentées à titre de composante du bénéfice net au lieu d'être déduites dans le calcul du bénéfice net. De plus, la société a choisi comme méthode selon l'IAS 19 de ventiler les charges de retraite et les avantages postérieurs au départ à la retraite dans l'état des résultats et de présenter les intérêts et le rendement attendu sur les composantes de l'actif de la charge de retraite totale dans les intérêts et autres charges financières. Ce changement en ce qui concerne les charges de retraite aura pour effet d'accroître le bénéfice d'exploitation et le BAIIA¹⁾ et d'augmenter les intérêts et autres charges financières présentés selon les PCGR du Canada en 2010.

L'incidence de la transition aux IFRS sur le total des flux de trésorerie consolidés est attribuable exclusivement aux entités qui sont désormais comptabilisées au bilan selon les IFRS comparativement aux PCGR du Canada, comme il a été expliqué ci-dessus en ce qui a trait à l'IAS 27 et à l'IAS 39. De plus, il y aura dans l'état consolidé des flux de trésorerie des différences en ce qui concerne la présentation entre les activités opérationnelles, les activités d'investissement et les activités de financement.

14. Perspectives²⁾

L'année 2010 a été marquante pour la société, car elle a fait d'importants progrès au chapitre de son programme de transformation. Au moment d'entreprendre la cinquième et dernière année de ce programme, la société prévoit exécuter son plan en dépit d'une conjoncture imprévisible marquée par une forte concurrence. En 2011, la société compte poursuivre ses investissements dans les technologies de l'information et la chaîne d'approvisionnement, ce qui diminuera d'environ 135 millions de dollars le bénéfice d'exploitation par rapport à 2010. Elle prévoit engager des dépenses en immobilisations d'environ 1,0 milliard de dollars pour l'exercice.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 41.

2) À lire en parallèle avec les Énoncés prospectifs, à la page 2.

15. Mesures financières non conformes aux PCGR

La société utilise les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : le BAIIA et la marge du BAIIA, la dette nette, le ratio de la dette nette sur le BAIIA, le ratio de la dette nette sur les capitaux propres et le rendement de l'actif net moyen. Elle estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance financière et sa situation financière, pour les raisons indiquées ci-après. Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé au titre des PCGR du Canada, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes, ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR du Canada.

BAIIA et marge du BAIIA Le tableau qui suit rapproche le bénéfice avant la participation ne donnant pas le contrôle, les impôts sur le bénéfice, les intérêts débiteurs et l'amortissement (le « BAIIA ») et le bénéfice d'exploitation, lequel est rapproché du bénéfice net établi conformément aux PCGR du Canada et présenté dans les états consolidés des résultats, pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2011, le 2 janvier 2010 et le 3 janvier 2009. La direction utilise le BAIIA pour évaluer le rendement des activités poursuivies de la société et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses en immobilisations.

(en millions de dollars)	2010 (non audité) (12 semaines)	2009 (unaudited) (12 semaines)	2010 (audité) (52 semaines)	2009 (audité) (52 semaines)	2008 (audité) (53 semaines)
Bénéfice net	151 \$	165 \$	681 \$	656 \$	550 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :					
Participation ne donnant pas le contrôle	4	9	18	11	10
Impôts sur le bénéfice	71	39	297	269	229
Intérêts débiteurs et autres frais de financement	63	64	273	269	263
Bénéfice d'exploitation	289	277	1 269	1 205	1 052
Ajouter l'incidence de l'élément suivant :					
Amortissement	153	143	655	589	550
BAIIA	442 \$	420 \$	1 924 \$	1 794 \$	1 602 \$

La marge du BAIIA représente le BAIIA divisé par le chiffre d'affaires.

Rapport de gestion

Dettes nettes Le tableau qui suit rapproche la dette nette utilisée dans les ratios de la dette nette sur le BAIIA et de la dette nette sur les capitaux propres et les mesures conformes aux PCGR du Canada présentées dans les bilans consolidés vérifiés à la clôture des exercices indiqués. La société calcule sa dette nette comme la somme de sa dette bancaire, de sa dette à court terme, de sa dette à long terme, des autres passifs et de la juste valeur des dérivés financiers moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les dépôts de garantie et la juste valeur des dérivés financiers. La société estime que cette mesure est utile pour évaluer le niveau d'endettement.

(en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 2 janvier 2010	Au 3 janvier 2009
Dettes bancaires	3 \$	2 \$	52 \$
Dettes à court terme	–	–	190
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	433	343	165
Dettes à long terme	4 213	4 162	4 070
Certains autres passifs	35	36	–
Juste valeur des dérivés financiers liés aux éléments précédents	37	58	63
	4 721	4 601	4 540
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	932	776	243
Placements à court terme	735	614	510
Dépôts de garantie	354	250	437
Juste valeur des dérivés financiers liés aux éléments précédents	187	178	57
	2 208	1 818	1 247
Dettes nettes	2 513 \$	2 783 \$	3 293 \$

Les actions privilégiées de deuxième rang, série A, sont classées comme des titres de participation et sont exclues du calcul de la dette nette. La juste valeur des dérivés financiers n'est pas ajustée en fonction de la qualité du crédit, conformément au CPN-173, pour calculer la dette nette. Au 1^{er} janvier 2011, l'ajustement en fonction de la qualité du crédit s'élevait à 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2009).

Actif net Le tableau qui suit rapproche l'actif net utilisé pour calculer le ratio du rendement de l'actif net moyen et les mesures conformes aux PCGR du Canada présentées dans les bilans consolidés vérifiés à la clôture des exercices indiqués. La société estime que le ratio du rendement de l'actif net moyen est utile pour évaluer le rendement des actifs productifs.

La société calcule l'actif net comme le total de l'actif, établi conformément aux PCGR du Canada, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les dépôts de garantie ainsi que les créditeurs et charges à payer. Le rendement de l'actif net moyen s'entend du bénéfice d'exploitation de l'exercice, divisé par l'actif net moyen.

(en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 2 janvier 2010	Au 3 janvier 2009
Total de l'actif selon les PCGR du Canada	15 919 \$	14 991 \$	13 943 \$
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	932	776	243
Placements à court terme	735	614	510
Dépôts de garantie	354	250	437
Créditeurs et charges à payer	3 416	3 279	2 823
Actif net	10 482 \$	10 072 \$	9 930 \$

Capitaux propres Le tableau qui suit rapproche les capitaux propres utilisés pour mesurer le ratio de la dette nette sur les capitaux propres et les mesures conformes aux PCGR du Canada présentées dans les états financiers consolidés audités à la clôture des exercices indiqués.

La société calcule les capitaux propres comme la somme des titres de participation et des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

(en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 2 janvier 2010	Au 3 janvier 2009
Titres de participation	221	220	219
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	6 880	6 273	5 803
Capitaux propres	7 101	6 493	6 022

16. Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires sur la société, dont sa notice annuelle ainsi que d'autres documents d'information, ont été déposées par voie électronique auprès de divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), et elles peuvent être consultées en ligne au www.sedar.com et auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la société.

Le 23 février 2011
Toronto (Canada)

Résultats financiers

- 45 Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière
- 46 Rapport des auditeurs indépendants
- 47 États financiers consolidés
 - 47 États consolidés des résultats
 - 48 États consolidés de la variation des capitaux propres
 - 48 États consolidés du résultat étendu
 - 49 Bilans consolidés
 - 50 États consolidés des flux de trésorerie
 - 51 Notes afférentes aux états financiers consolidés
 - 51 Note 1. Sommaire des principales conventions comptables
 - 57 Note 2. Mise en application de nouvelles normes comptables
 - 57 Note 3. Coûts liés au réseau de distribution
 - 57 Note 4. Intérêts débiteurs et autres frais de financement
 - 58 Note 5. Impôts sur le bénéfice
 - 59 Note 6. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire
 - 59 Note 7. Trésorerie et équivalents de trésorerie
 - 60 Note 8. Débiteurs
 - 62 Note 9. Stocks
 - 63 Note 10. Immobilisations
 - 63 Note 11. Écarts d'acquisition et actifs incorporels
 - 64 Note 12. Autres actifs
 - 64 Note 13. Avantages sociaux futurs
 - 70 Note 14. Dette à court terme
 - 71 Note 15. Dette à long terme
 - 72 Note 16. Autres passifs
 - 73 Note 17. Contrats de location
 - 73 Note 18. Actions privilégiées
 - 74 Note 19. Capital-actions ordinaire
 - 75 Note 20. Gestion du capital
 - 77 Note 21. Rémunération à base d'actions
 - 79 Note 22. Cumul des autres éléments du résultat étendu
 - 80 Note 23. Instruments financiers dérivés
 - 82 Note 24. Juste valeur des instruments financiers
 - 85 Note 25. Gestion du risque lié aux instruments financiers
 - 88 Note 26. Éventualités, engagements et garanties
 - 89 Note 27. Entités à détenteurs de droits variables
 - 90 Note 28. Opérations entre apparentés
 - 90 Note 29. Acquisitions et cessions d'entreprises
 - 91 Note 30. Informations supplémentaires
- 92 Rétrospective des trois derniers exercices
- 93 Annexe – Couverture par le bénéfice
- 94 Glossaire

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw limitée, qui en assume la responsabilité. Outre le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière adéquats de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux PCGR du Canada. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, dont les résultats sont transmis à la direction tous les trimestres. Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise du Comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier de l'exploitation. Le Comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le Comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au Comité d'audit. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du Comité d'audit en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Toronto, Canada
Le 23 février 2011

Le président exécutif du Conseil,

[signé]
Galen G. Weston
Le président exécutif du Conseil

Le vice-président du Conseil et président,

[signé]
Allan L. Leighton
Le président et vice-président du Conseil

La chef de la direction financière,

[signé]
Sarah R. Davis
La chef de la direction financière

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Les Compagnies Loblaw limitée, qui comprennent les bilans consolidés au 1^{er} janvier 2011 et au 2 janvier 2010, et les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie des exercices de 52 semaines clos respectivement le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement et notamment de l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder nos opinions d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 1^{er} janvier 2011 et au 2 janvier 2010, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices de 52 semaines clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Toronto, Canada
Le 23 février 2011

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

États consolidés des résultats

Pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2010 (52 semaines)	2009 (52 semaines)
Chiffre d'affaires	30 997 \$	30 735 \$
Coût des marchandises vendues (note 9)	23 393	23 539
Bénéfice brut	7 604	7 196
Charges d'exploitation		
Frais de vente et d'administration	5 680	5 402
Amortissement	655	589
	6 335	5 991
Bénéfice d'exploitation	1 269	1 205
Intérêts débiteurs et autres frais de financement (note 4)	273	269
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice et la participation ne donnant pas le contrôle	996	936
Impôts sur le bénéfice (note 5)	297	269
Bénéfice net avant la participation ne donnant pas le contrôle	699	667
Participation ne donnant pas le contrôle	18	11
Bénéfice net	681 \$	656 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 6)		
De base	2,45 \$	2,39 \$
Dilué	2,44 \$	2,38 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés de la variation des capitaux propres

Pour les exercices clos le 1 ^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010 (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2010 (52 semaines)	2009 (52 semaines)
Capital-actions ordinaire, au début de l'exercice	1 308 \$	1 196 \$
Actions ordinaires émises (note 19)	167	120
Achetées aux fins d'annulation (note 19)	-	(8)
Capital-actions ordinaire à la clôture de l'exercice	1 475 \$	1 308 \$
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	4 948 \$	4 577 \$
Effet cumulatif de la mise en application de nouvelles normes comptables (note 2)	-	(6)
Bénéfice net	681	656
Dividendes déclarés par action ordinaire – 0,84 \$ (0,84 \$ en 2009)	(234)	(231)
Prime sur les actions ordinaires achetées aux fins d'annulation (note 19)	-	(48)
Bénéfices non répartis à la clôture de l'exercice	5 395 \$	4 948 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début de l'exercice	17 \$	30 \$
Effet cumulatif de la mise en application de nouvelles normes comptables (note 2)	-	(2)
Autres éléments du résultat étendu	(7)	(11)
Cumul des autres éléments du résultat étendu à la clôture de l'exercice (note 22)	10 \$	17 \$
Total des capitaux propres	6 880 \$	6 273 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du résultat étendu

Pour les exercices clos le 1 ^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010 (en millions de dollars)	2010 (52 semaines)	2009 (52 semaines)
Bénéfice net	681 \$	656 \$
Autres éléments du résultat étendu		
Perte nette non réalisée sur les actifs financiers disponibles à la vente	(12)	(23)
Reclassement dans le bénéfice net de la perte sur les actifs financiers disponibles à la vente	13	2
	1	(21)
Gain net sur instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	1	8
Reclassement dans le bénéfice net de la perte (du gain) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(9)	2
	(8)	10
Autres éléments du résultat étendu (note 22)	(7)	(11)
Total du résultat étendu	674 \$	645 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Au 1^{er} janvier 2011 et au 2 janvier 2010
(en millions de dollars)

	2010	2009
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7)	932 \$	776 \$
Placements à court terme	735	614
Débiteurs (note 8)	724	774
Stocks (note 9)	2 114	2 112
Impôts futurs (note 5)	39	38
Charges payées d'avance et autres actifs	82	92
Total de l'actif à court terme	4 626	4 406
Immobilisations (note 10)	9 123	8 559
Écarts d'acquisition et actifs incorporels (note 11)	1 029	1 026
Dépôts de garantie	354	250
Autres actifs (note 12)	787	750
Total de l'actif	15 919 \$	14 991 \$
Passif		
Passif à court terme		
Dette bancaire	3 \$	2 \$
Créditeurs et charges à payer	3 416	3 279
Impôts sur le bénéfice à payer (note 5)	–	41
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 15)	433	343
Total du passif à court terme	3 852	3 665
Dette à long terme (note 15)	4 213	4 162
Autres passifs (note 16)	534	497
Impôts futurs (note 5)	178	143
Titres de participation (note 18)	221	220
Participation ne donnant pas le contrôle	41	31
Total du passif	9 039	8 718
Capitaux propres		
Capital-actions ordinaire (note 19)	1 475	1 308
Bénéfices non répartis	5 395	4 948
Cumul des autres éléments du résultat étendu (notes 2 et 22)	10	17
Total des capitaux propres	6 880	6 273
Total du passif et des capitaux propres	15 919 \$	14 991 \$

Éventualités, engagements et garanties (note 26). Contrats de location (note 17).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil,

[signé]
Galen G. Weston,
administrateur

[signé]
Thomas C. O'Neill,
administrateur

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010
(en millions de dollars)

	2010 (52 semaines)	2009 (52 semaines)
Activités d'exploitation		
Bénéfice net avant la participation ne donnant pas le contrôle	699 \$	667 \$
Amortissement	655	589
Impôts futurs	42	(29)
Règlement de contrats à terme sur capitaux propres (note 23)	–	(55)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	66	707
Dépréciation d'immobilisations et d'autres actifs connexes	72	46
Autres	60	20
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 594	1 945
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(1 280)	(971)
Placements à court terme	(159)	(181)
Produit tiré de la vente d'immobilisations	90	27
Créances sur cartes de crédit, après titrisation (note 8)	7	8
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise (note 29)	–	(204)
Placements dans des franchises et autres créances	(11)	6
Dépôts de garantie	(115)	148
Autres	20	(45)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 448)	(1 212)
Activités de financement		
Dettes bancaires	1	(50)
Dettes à court terme	–	(190)
Dettes à long terme (note 15)		
– Émise	450	402
– Remboursée	(368)	(167)
Actions ordinaires rachetées (note 19)	–	(56)
Dividendes	(65)	(112)
Rentrée (sorties) nettes liées aux activités de financement	18	(173)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (note 7)	(8)	(27)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	156	533
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	776	243
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	932 \$	776 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Note 1. Sommaire des principales conventions comptables

Filiale de George Weston Limitée (« Weston »), la société est le plus grand détaillant en alimentation au Canada et l'un des plus grands distributeurs de marchandise générale, de produits pharmaceutiques, ainsi que de produits et services financiers.

Règles de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Les Compagnies Loblaw limitée et ceux de ses filiales, appelées collectivement la « société » ou « Loblaw ». La participation de la société dans le capital-actions avec droit de vote de ses filiales est de 100 %.

Conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité 15, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities)* » (la « NOC-15 »), de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »), la société consolide les entités à détenteurs de droits variables (les « EDDV ») sur lesquelles elle exerce un contrôle autrement que par la détention de la majorité des droits de vote. Aux termes de la NOC-15, une entité à détenteurs de droits variables s'entend soit d'une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit d'une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière donnant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire si elle détient des droits variables qui l'amènent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux.

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010 comptaient tous deux 52 semaines.

Constataion des produits Le chiffre d'affaires comprend les produits tirés des ventes au détail, déduction faite des rendus estimatifs, conclues avec les clients des magasins détenus par la société et des magasins franchisés indépendants qui sont consolidés par la société conformément à la NOC-15. En outre, le chiffre d'affaires comprend les ventes conclues avec les magasins associés, les marchands indépendants et les magasins franchisés, ainsi que les frais de service que ceux-ci versent à la société, exclusion faite des magasins qui sont des EDDV et déduction faite des avantages promotionnels offerts par la société. La société constate les produits des magasins de vente au détail et des magasins qui sont des EDDV au moment de la vente aux clients et de la livraison des marchandises aux magasins associés et franchisés.

Bénéfice net par action ordinaire (« BPA ») Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le BPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions et de la méthode de la conversion hypothétique. La méthode du rachat d'actions suppose que toutes les options sur actions en cours dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen durant l'exercice sont exercées et que le produit ainsi tiré de ces options serait utilisé pour racheter des actions ordinaires de la société à leur cours moyen durant l'exercice. Selon la méthode de la conversion hypothétique, le BPA dilué tient aussi compte de l'effet dilutif des options de conversion sur les titres de participation et un élément des autres passifs qui sont réputés être convertis au cours de l'action à la clôture de l'exercice.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et dette bancaire Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de placements négociables très liquides échéant dans un délai d'au plus 90 jours à partir de la date d'acquisition. Les équivalents de trésorerie sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente dont la valeur avoisine la juste valeur de ces instruments. Se reporter à la note 7 pour obtenir de plus amples renseignements.

Placements à court terme Les placements à court terme se composent essentiellement de bons du Trésor, de titres de créance du gouvernement, de papier commercial de sociétés et de dépôts bancaires à terme. Les placements à court terme sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente dont la valeur avoisine la juste valeur de ces instruments.

Créances sur cartes de crédit La société, par l'entremise de la Banque *le Choix du Président* (la « Banque PC »), filiale en propriété exclusive de la société, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour pertes sur créances. Les créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours selon les dispositions du contrat ou lorsque leur recouvrement est considéré comme improbable sont radiées. Les intérêts créditeurs sur les créances sur cartes de crédit sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice et constatés dans le bénéfice d'exploitation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

La Banque PC constitue une provision pour pertes sur créances éventuelles relativement au risque global pour lequel les pertes ne peuvent être établies de manière individuelle. La provision est fondée sur l'analyse statistique du rendement antérieur et du rendement actuel, le niveau des provisions déjà établies et le jugement de la direction. La provision pour pertes sur créances est déduite du solde des créances sur cartes de crédit. Le montant net des pertes sur créances de l'exercice est constaté dans le bénéfice d'exploitation.

La Banque PC procède à la titrisation des créances sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits sur quelques-unes de ces créances aux fiducies indépendantes. Soit ces fiducies ne sont pas sous le contrôle de la Banque PC, soit elles répondent à la définition de structures d'accueil. Les créances sur cartes de crédit sont sorties des bilans consolidés lorsque la Banque PC cède le contrôle et lorsqu'elles sont considérées comme ayant été vendues aux fins comptables conformément à la NOC-12, *Cessions de créances*. Lorsque la Banque PC vend des créances sur cartes de crédit dans le cadre d'une opération de titrisation, elle conserve des responsabilités de gestion et certaines responsabilités d'administration ainsi que le droit à des flux de trésorerie futurs, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les créances sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion de ces créances sur cartes de crédit et, par conséquent, un passif de gestion est inscrit. Le passif de gestion est inscrit à sa juste valeur au moment de la constatation initiale. En l'absence de cours du marché pour la gestion d'actifs titrisés, les honoraires à verser à un gestionnaire substitut, dans l'éventualité de la nomination d'un gestionnaire substitut, constituent la base de la détermination de la juste valeur du passif de gestion. Les gains ou les pertes sur la titrisation des créances dépendent en partie de la valeur comptable antérieure des créances visées par la cession, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés, d'après leurs justes valeurs relatives à la date de la cession. La juste valeur des droits conservés est déterminée comme la meilleure estimation quant à la valeur nette actualisée des flux de trésorerie futurs prévus à l'aide des meilleures estimations de la direction des hypothèses clés telles que le rendement net, les taux de paiement mensuels, la durée moyenne pondérée, les pertes prévues sur créances sur une base annuelle et les taux d'actualisation. Tout gain ou toute perte sur une vente est constaté dans le bénéfice d'exploitation au moment de la titrisation. Les droits conservés sont principalement classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur.

Remises de fournisseurs La société reçoit des remises de certains de ses fournisseurs dont elle achète les produits pour les revendre. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de marchandage, notamment dans le cadre de programmes des fournisseurs comme des remises pour le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de référencement et des remises d'exclusivité. La contrepartie reçue d'un fournisseur constitue une réduction des prix des produits ou des services du fournisseur et elle est imputée en diminution du coût des marchandises vendues et des stocks connexes lors de sa constatation dans les états consolidés des résultats et dans les bilans consolidés. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie constitue soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis au fournisseur ou au titre du remboursement des frais de vente engagés pour promouvoir les produits du fournisseur, sous réserve que ces frais soient distincts, différentiels et identifiables.

Stocks La société inscrit les stocks de marchandises au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le plus faible des deux montants. Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises de fournisseurs, et d'autres coûts, qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les articles saisonniers de marchandise générale et les stocks des centres de distribution sont évalués au coût moyen pondéré. La société utilise la méthode du prix de détail pour évaluer le coût de certains stocks des magasins de détail. La société calcule la valeur de réalisation nette estimative comme le montant auquel elle estime pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix au détail, moins les coûts estimatifs nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur de réalisation nette lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui sont à l'origine de la réduction de valeur des stocks n'existent plus, ou lorsque des signes clairs indiquent une hausse des prix de vente au détail, la réduction de valeur précédemment inscrite est reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux et d'administration indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges à la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Immobilisations Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les intérêts capitalisés. L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir le prix coûtant de ces actifs sur leur durée de vie utile estimative. La durée de vie utile estimative varie de 20 à 40 ans dans le cas des bâtiments, de 3 à 10 ans dans le cas du matériel et des équipements et jusqu'à 10 ans pour les améliorations aux bâtiments. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée la plus courte, soit la durée du bail, soit la durée de vie utile estimative du bien et elles peuvent être assorties d'options de renouvellement lorsqu'une amélioration est apportée après la date d'entrée en vigueur du contrat, mais dans un délai maximum de 25 ans, période qui se rapproche de la durée économique du bien. Le matériel et les bâtiments loués aux termes de contrats de location-acquisition sont amortis sur la durée du contrat.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation annuellement et lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie futurs non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de fermer un magasin ou un centre de distribution ou encore de déménager ou de convertir un magasin. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des magasins, des groupes d'actifs sont constitués au plus bas niveau de regroupement pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont dans une large mesure indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Par conséquent, les flux de trésorerie nets des magasins sont regroupés par marché primaire, où les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les marchés primaires font référence à des régions où sont exploités un certain nombre de magasins de formats variés à proximité les uns des autres. Si des indicateurs de dépréciation se manifestent, comme des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation constamment négatifs du groupe d'actifs respectif, une estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés pour chacun des magasins de ce groupe est établie et comparée à sa valeur comptable. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des centres de distribution, les flux de trésorerie nets des centres de distribution sont regroupés avec les flux de trésorerie nets respectifs des magasins auxquels ils offrent leurs services. Toute dépréciation des actifs du réseau de ces magasins peut indiquer qu'il y a aussi une dépréciation des actifs des centres de distribution. S'il est établi que l'un de ces actifs a subi une dépréciation, la perte de valeur est calculée comme l'excédent de la valeur comptable sur sa juste valeur.

Écarts d'acquisition Un écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau des unités d'exploitation. Toute dépréciation éventuelle d'un écart d'acquisition est déterminée en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, un test de dépréciation de l'écart d'acquisition plus approfondi doit être effectué. Une charge au titre de la dépréciation d'un écart d'acquisition est constatée dans le bénéfice d'exploitation dans la mesure où la valeur comptable de l'écart d'acquisition excède la juste valeur implicite.

La société détermine la juste valeur à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, lequel est corroboré par d'autres techniques d'évaluation comme les multiplicateurs de marché. Afin de déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations, des taux d'actualisation et des taux finaux de croissance futurs. Les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du bénéfice et des dépenses en immobilisations futurs sont conformes aux plans stratégiques présentés au conseil d'administration (le « Conseil ») de la société. Les taux d'actualisation sont fondés sur le coût du capital moyen pondéré du secteur. Ces estimations et hypothèses peuvent changer dans le futur en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales.

Actifs incorporels La société évalue ses actifs incorporels en tenant compte des facteurs juridiques, réglementaires, contractuels, concurrentiels et autres pour déterminer si la durée de vie utile est définie. Les actifs incorporels pour lesquels il a été établi que la durée de vie est définie sont amortis sur la durée de vie utile estimative des actifs connexes, soit un maximum de 17 ans.

Les actifs incorporels ayant une durée de vie utile indéfinie, soit les marques de commerce et de fabrique de T&T Supermarket Inc. (« T&T »), sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. La dépréciation éventuelle d'actifs incorporels est déterminée en comparant la juste valeur d'un actif incorporel à durée de vie indéfinie à sa valeur comptable. Si la valeur comptable de l'actif incorporel excède sa juste valeur, une dépréciation est constatée et son montant correspond à l'écart entre la juste valeur et la valeur comptable, ce qui se traduira par la comptabilisation d'une charge de dépréciation dans le bénéfice d'exploitation.

La société détermine la juste valeur de ses marques de commerce et de fabrique en utilisant la méthode de l'exemption de redevances, soit un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Afin de déterminer la juste valeur, la direction doit poser des hypothèses à long terme à l'égard du chiffre d'affaires futur prévu, des taux finaux de croissance, des taux de redevances et des taux d'actualisation. Le chiffre d'affaires futur prévu est cohérent avec les plans stratégiques présentés par le Conseil, et les taux d'actualisation sont fondés sur les coûts des capitaux propres après impôts du secteur. Ces estimations et hypothèses pourraient changer dans le futur en raison de l'incertitude entourant la concurrence et la conjoncture ou de changements dans les stratégies commerciales.

Dépôts de garantie Les dépôts de garantie se composent essentiellement de trésorerie, de bons du Trésor du gouvernement et de titres de créance d'entités parrainées par le gouvernement détenus en garantie de dérivés ou de créances titrisées de la société. Les dépôts de garantie sont classés soit comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente dont la valeur avoisine la juste valeur de ces instruments.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Instruments financiers Les instruments financiers sont classés à titre d'actifs ou de passifs financiers détenus à des fins de transaction, de placements détenus jusqu'à leur échéance, de prêts ou de créances, d'actifs financiers disponibles à la vente ou d'autres passifs financiers. Les instruments financiers sont inclus dans le bilan de la société et évalués à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des créances, des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et des autres passifs financiers, qui sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les actifs financiers et les passifs financiers ont été initialement réévalués au 4 janvier 2009, afin de tenir compte du risque de crédit et du risque de contrepartie auxquels la société est exposée (se reporter à la note 2). Les gains et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les gains et les pertes non réalisés, y compris les variations des taux de change, sur les actifs financiers disponibles à la vente sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou subisse une dépréciation; lorsque cela se produit, les gains ou les pertes non réalisés sont comptabilisés dans le bénéfice net. Les coûts de transaction autres que ceux qui se rapportent aux instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction, et qui sont donc passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les classements suivants ont été adoptés :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie sont désignés comme actifs détenus à des fins de transaction, à l'exception de certains équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie libellés en dollars américains désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture de flux de trésorerie, qui sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente;
- les débiteurs sont classés comme des prêts et des créances;
- les placements dans des instruments de capitaux propres sont classés comme disponibles à la vente;
- la dette bancaire, les créditeurs et certaines charges à payer, la dette à court terme, la dette à long terme, les obligations découlant de contrats de location-acquisition, certains autres passifs et les titres de participation ont été classés à titre d'autres passifs financiers;
- certaines charges à payer ont été classées comme détenues à des fins de transaction.

La société n'a classé aucun actif financier comme détenu jusqu'à son échéance.

Instruments dérivés Les instruments financiers dérivés sous forme de swaps de devises, de contrats de change à terme, de swaps de taux d'intérêt et de contrats à terme sur capitaux propres compensent en partie les risques liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions ordinaires de la société. Les instruments financiers et non financiers dérivés sous forme de contrats à terme standardisés, de contrats d'option et de contrats à terme atténuent les risques courants et prévus liés aux fluctuations des prix des marchandises et des taux de change. Les conventions et les notes d'orientation proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de négociation ou de spéculation.

Tous les instruments dérivés sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur, en tenant compte du risque de crédit de la société et du risque de crédit de ses contreparties appropriés (se reporter à la note 24). Les instruments non financiers dérivés, tels que certains contrats liés au prix des marchandises, sont constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur, à moins qu'ils ne soient exonérés de ce traitement parce qu'ils ont été conclus dans le contexte des besoins prévus de l'entité en matière d'achats, de ventes ou d'utilisation. Les instruments dérivés incorporés qui ne sont pas reliés étroitement au contrat hôte sont séparés du contrat hôte et constatés aux bilans consolidés à leur juste valeur. La juste valeur est fondée sur le cours du marché lorsqu'il existe un marché actif. S'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est estimée au moyen de méthodes d'évaluation, essentiellement par l'analyse des flux de trésorerie actualisés (se reporter à la note 24). Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs à court terme ou à long terme selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans le bénéfice net, à moins que la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ne soit appliquée.

La société identifie, désigne et documente officiellement les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt variables (se reporter à la note 23). La société évalue si ces instruments dérivés sont hautement efficaces dans le cadre de la compensation de la variation des flux de trésorerie des éléments couverts au commencement de la relation de couverture et de façon continue. Lorsqu'il est prévu qu'un dérivé ne sera plus hautement efficace, la comptabilité de couverture n'est plus appliquée. L'inefficacité de la couverture, le cas échéant, est comprise dans le bénéfice net de la période courante.

Conversion des devises Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation, à l'exception des éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie, qui sont reportés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et reclassés dans le bénéfice net lorsqu'ils sont réalisés. Les produits et charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de l'exercice.

Impôts sur le bénéfice La société comptabilise ses impôts sur le bénéfice selon la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont censés être recouverts ou être réglés. L'incidence, sur les actifs et les passifs d'impôts futurs, d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans la charge d'impôts quand la modification est en vigueur ou presque en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et une provision pour moins-value, s'il y a lieu, est inscrite au titre de tout actif d'impôts futurs s'il est plus probable qu'improbable que l'actif ne sera pas réalisé.

Avantages sociaux futurs La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. La société propose également à ses salariés d'autres régimes d'avantages sociaux, soit des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi qui sont généralement des régimes sans capitalisation et non contributifs. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance-soins dentaires au cours de la retraite, tandis que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi prévoient des prestations d'invalidité de longue durée et la continuation des prestations pour soins de santé et d'assurance-soins dentaires en cas d'invalidité. La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Régimes de retraite à prestations déterminées Les coûts et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages sociaux de la société, y compris des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, sont constatés par régularisation d'après des évaluations actuarielles. Ces dernières sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations du taux d'actualisation de la direction, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé. Les évaluations actuarielles sont effectuées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure, puis sont ajustées pour tenir compte des cotisations de l'employeur versées entre la date de mesure et la date de clôture. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la valeur de marché à la date de mesure puis sont ajustés pour tenir compte des cotisations de l'employeur entre la date de mesure et la clôture de l'exercice. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées est fondé sur les taux d'intérêt du marché à la date de mesure, en supposant un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs. Le gain ou la perte actuariel net non amorti qui excède de 10 % le plus élevé de ces montants, soit l'obligation au titre des prestations constituées, soit la juste valeur des actifs des régimes de retraite, au début de l'exercice, est amorti sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite, sauf si le régime couvre essentiellement des membres inactifs, auquel cas, l'amortissement se fait sur l'espérance de vie. La période d'amortissement des régimes de retraite à prestations déterminées varie de 7 à 18 ans, avec une moyenne pondérée de 11 ans. La période d'amortissement des régimes d'avantages complémentaires de retraite varie de 8 à 16 ans, avec une moyenne pondérée de 15 ans. Le montant net du gain ou de la perte actuariel non amorti relatif aux avantages postérieurs à l'emploi est amorti sur une période ne dépassant pas trois ans.

L'actif ou le passif net au titre des prestations constituées correspond à la différence cumulative entre le coût et les cotisations à la caisse de retraite et il est comptabilisé dans les autres actifs ou les autres passifs.

Régimes de retraite à cotisations déterminées et régimes de retraite interentreprises Les coûts des prestations de retraite aux termes des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite interentreprises sont passés en charges à mesure que les cotisations sont à payer.

Régime d'options sur actions La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération et un passif relativement aux attributions d'options sur actions des salariés, qui prévoient le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value des actions, au gré du salarié, selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon cette méthode, le passif au titre de la rémunération à base d'actions correspond à l'excédent du cours des actions ordinaires à la date du bilan sur le prix d'exercice des options sur actions. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre de la rémunération à base d'actions est constatée dans le bénéfice d'exploitation sur le délai d'acquisition des droits aux options.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Régime d'unités d'actions restreintes (« UAR ») La société constate un coût de rémunération dans le bénéfice d'exploitation, selon le délai d'acquisition des droits, pour chaque unité d'action restreinte attribuée et dont la valeur est égale au cours d'une action ordinaire de Loblaw à la date à laquelle les unités d'actions restreintes sont attribuées à chaque participant, selon une répartition proportionnelle sur la période de performance, et elle effectue des ajustements pour tenir compte des variations du cours jusqu'à la clôture de la période de performance. L'effet cumulatif des variations du cours est imputé au bénéfice d'exploitation de la période au cours de laquelle celles-ci surviennent.

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés La société maintient un régime d'actionnariat à l'intention des salariés qui permet à ces derniers d'acquérir des actions ordinaires de la société au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. La société verse au régime une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % de la cotisation de chaque salarié, cotisation qui est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation comme un coût de rémunération dès qu'elle est versée.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs Des membres du Conseil de la société, qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels et jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Le passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées est comptabilisé selon le nombre d'unités en circulation et le cours de l'action ordinaire de Loblaw à la date du bilan. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre de la rémunération sous forme d'unités d'actions différées est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants En vertu de ce régime, les dirigeants peuvent choisir de reporter l'intégralité des primes à court terme qu'ils ont gagnées aux termes du Programme incitatif à court terme (le « PICT »), sous réserve d'un plafond global équivalant à trois fois le salaire de base du dirigeant, à toute année du régime d'unités d'actions différées. Toutes les unités détenues par un dirigeant seront versées en espèces le 15 décembre de l'année suivant le départ du dirigeant, quelle que soit la raison. Le dirigeant qui choisit de participer au régime fait un choix irrévocable, pour toute année, avant le début de l'exercice. Le nombre d'unités attribuées pour toute année sera déterminé en divisant les incitations à court terme assujetties au régime d'unités d'actions différées par la valeur des actions ordinaires de la société à la date à laquelle les incitations seraient autrement versées. À cette fin, et pour les besoins de détermination de la valeur d'une unité lors de sa conversion en espèces, la valeur des unités d'actions différées sera calculée en utilisant le cours moyen pondéré des actions ordinaires de la société transigées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours précédant la date d'évaluation.

Estimations et hypothèses La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentées dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée de la direction, sur les connaissances qu'elle possède des événements et de la conjoncture en cours ainsi que sur les activités qui pourraient être entreprises à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Certaines estimations, comme celles qui ont trait à l'évaluation des stocks, aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, aux impôts sur le bénéfice et autres impôts, à la dépréciation des immobilisations et aux avantages sociaux futurs, reposent sur des jugements subjectifs ou complexes à l'égard de questions pouvant être incertaines et toute révision de ces estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés. L'illiquidité des marchés du crédit, la volatilité des titres de capitaux propres, la fluctuation des devises, la conjoncture des marchés de l'énergie et la baisse des dépenses à la consommation ont tous contribué à l'accroissement de l'incertitude inhérente à ces estimations et hypothèses. Puisque les événements futurs et leurs répercussions ne peuvent être prévus avec précision, les résultats réels pourraient largement différer de ces estimations. La révision de ces estimations du fait de la fluctuation constante de la conjoncture économique sera reflétée dans les états financiers des prochains exercices.

Présentation Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Normes comptables futures La société adoptera les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») avec prise d'effet le 2 janvier 2011.

Note 2. Mise en application de nouvelles normes comptables

Normes comptables mises en application en 2009

Écarts d'acquisition et actifs incorporels En novembre 2007, l'ICCA a publié des modifications au chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers » et à la NOC-11, *Entreprises en phase de démarrage*, a publié le nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », (le « chapitre 3064 »), du *Manuel de l'ICCA*, afin de remplacer le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », a retiré le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement », et a modifié l'abrégé 27 du Comité sur les problèmes nouveaux (le « CPN »), *Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation*, afin qu'il ne s'applique plus aux entités qui ont adopté le chapitre 3064. Ces modifications, de même que le chapitre 3064, fournissent des directives pour la constatation d'actifs incorporels, y compris les actifs générés en interne dans le cadre d'activités de recherche et de développement, ce qui assure le traitement uniforme de tous les actifs incorporels, peu importe s'ils ont été acquis ou générés en interne. La société applique ces exigences depuis 2009 rétroactivement et avec retraitement.

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers Le 20 janvier 2009, le CPN a publié l'abrégé 173, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers* (le « CPN-173 »). Le Comité a convenu que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de ses contreparties devaient être pris en compte dans le calcul de la juste valeur de ses actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Selon les dispositions transitoires, l'abrégé a été appliqué rétrospectivement, sans retraitement des chiffres des périodes précédentes. Les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments dérivés, ont été réévalués au 4 janvier 2009, afin de tenir compte du risque de crédit de la société et du risque de crédit de ses contreparties. Par conséquent, la société a comptabilisé dans son bilan consolidé une baisse de 12 millions de dollars des autres actifs, une diminution de 4 millions de dollars des autres passifs, une diminution de 2 millions de dollars, déduction faite des impôts sur le bénéfice, du cumul des autres éléments du résultat étendu et une baisse de 6 millions de dollars des bénéfices non répartis.

Instruments financiers – informations à fournir En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », afin d'y inclure des obligations d'information supplémentaires concernant l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers et du risque de liquidité. Les modifications apportées établissent une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Le chapitre modifié s'applique aux états financiers annuels des exercices clos après le 30 septembre 2009. Se reporter à la note 24 pour obtenir ces informations.

Note 3. Coûts liés au réseau de distribution

Au cours de 2010, la société a annoncé que des changements seraient apportés à son réseau de distribution au Québec. Dans le cadre de ces changements, un centre de distribution a été fermé et une charge de dépréciation d'actifs de 26 millions de dollars a été comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation en 2010, la valeur comptable des installations étant supérieure à la juste valeur. De plus, des indemnités de départ et d'autres coûts s'élevant à 16 millions de dollars ont été comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation. Au 1^{er} janvier 2011, 7 millions de dollars ont été comptabilisés au titre de ces charges dans les créditeurs et charges à payer au bilan.

Note 4. Intérêts débiteurs et autres frais de financement

(en millions de dollars)	2010	2009
Intérêts sur la dette à long terme	288 \$	282 \$
Intérêts débiteurs (créditeurs) sur les instruments financiers dérivés	–	2
Intérêts (créditeurs) débiteurs nets à court terme	(8)	(6)
Intérêts créditeurs sur les dépôts de garantie	–	(2)
Dividendes sur les titres de participation	14	14
Montant capitalisé au titre des immobilisations	(21)	(21)
Intérêts débiteurs	273 \$	269 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au cours de 2010, des intérêts débiteurs nets de 271 millions de dollars (263 millions de dollars en 2009) ont été constatés à l'égard des actifs et passifs financiers non classés comme détenus à des fins de transaction. De plus, des produits de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2009) tirés de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme détenus par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de la société, ont été comptabilisés dans les intérêts créditeurs nets à court terme.

Les intérêts et les dividendes en trésorerie sur titres de capital versés en 2010 se sont établis à 371 millions de dollars (365 millions de dollars en 2009) et les intérêts en trésorerie perçus en 2010 se sont élevés à 52 millions de dollars (73 millions de dollars en 2009).

Note 5. Impôts sur le bénéfice

Le taux d'imposition effectif de la société figurant dans les états consolidés des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2010	2009
Taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	29,9 %	30,7 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Bénéfice dans des compétences dont les taux d'imposition diffèrent des taux d'imposition canadiens prévus par la loi	(1,4)	(0,6)
Montants non déductibles, y compris les options sur actions donnant lieu à un règlement en espèces	1,8	0,2
Incidence des modifications des taux d'imposition prévus par la loi sur les soldes d'impôts futurs	-	(0,4)
Autres	(0,5)	(1,2)
Taux d'imposition effectif	29,8 %	28,7 %

Le montant net des impôts sur le bénéfice payés en espèces en 2010 s'est élevé à 298 millions de dollars (199 millions de dollars en 2009).

L'incidence cumulative sur les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs des modifications des taux d'imposition prévus par la loi au palier fédéral et dans certaines provinces au Canada est constatée dans les états financiers consolidés au moment où ces taux deviennent presque en vigueur. Par conséquent, en 2010, une réduction nette de néant (3 millions de dollars en 2009) de la charge d'impôts futurs a été constatée par suite de la variation des taux d'imposition prévus par la loi au palier fédéral et dans certaines provinces au Canada.

L'incidence sur les impôts sur le bénéfice des écarts temporaires qui ont donné lieu à une partie importante des actifs (passifs) d'impôts futurs se présente comme suit :

(en millions de dollars)	2010	2009
Créditeurs et charges à payer	35 \$	35 \$
Autres passifs	152	158
Immobilisations	(296)	(281)
Autres actifs	(140)	(103)
Reports de pertes en avant (échéant de 2015 à 2030)	91	92
Autres	19	(6)
Passif d'impôts futurs nets	(139) \$	(105) \$
(en millions de dollars)	2010	2009
Comptabilisé dans les bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôts futurs à court terme	39 \$	38 \$
Passif d'impôts futurs à long terme	(178)	(143)
Passif d'impôts futurs nets	(139) \$	(105) \$

Note 6. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en dollars, sauf indication contraire)	2010	2009
Bénéfice net aux fins du bénéfice de base par action (en millions de dollars)	681 \$	656 \$
Dividendes sur les titres de participation (en millions de dollars) (note 18)	14	14
Bénéfice net aux fins du bénéfice dilué par action (en millions de dollars)	695	670
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 19)	277,9	275,0
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions (en millions)	0,6	0,2
Effet dilutif des titres de participation (en millions) (note 18)	5,9	6,6
Effet dilutif de certains autres passifs (en millions) (note 16)	0,9	0,3
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	285,3	282,1
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	2,45 \$	2,39 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,44 \$	2,38 \$

Les options sur actions en cours dont le prix d'exercice était supérieur au cours des actions ordinaires de la société au 1^{er} janvier 2011 n'ont pas été prises en compte dans le calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire. En conséquence, 2 840 638 options sur actions (4 118 464 options sur actions en 2009) assorties d'un prix d'exercice moyen pondéré de 52,50 \$ l'action ordinaire (52,64 \$ en 2009) ont été exclues du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire.

Note 7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau qui suit présente les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier 2011 et au 2 janvier 2010 :

(en millions de dollars)	2010	2009
Trésorerie	150 \$	219 \$
Équivalents de trésorerie :		
Acceptations bancaires	240	296
Bons du Trésor	224	71
Dépôts à terme bancaires	200	45
Papier commercial de sociétés	113	116
Autres	5	29
Trésorerie et équivalents de trésorerie	932 \$	776 \$

La société a constaté une perte de change non réalisée de 52 millions de dollars (146 millions de dollars en 2009) par suite de la conversion de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie libellés en dollars américains, dont une perte de 8 millions de dollars (27 millions de dollars en 2009) qui avait trait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie. La perte de change non réalisée découlant de la conversion de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie est compensée par la constatation dans le bénéfice d'exploitation et le cumul des autres éléments du résultat étendu d'un gain de change non réalisé de 52 millions de dollars (145 millions de dollars en 2009) sur les swaps de devises, comme il est décrit à la note 23.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 8. Débiteurs

Le tableau qui suit présente les composantes des débiteurs au 1^{er} janvier 2011 et au 2 janvier 2010 :

(en millions de dollars)	2010	2009
Créances sur cartes de crédit	2 015 \$	2 128 \$
Montant titrisé	(1 635)	(1 725)
Créances sur cartes de crédit, montant net	380	403
Autres débiteurs	344	371
Débiteurs	724 \$	774 \$

Créances sur cartes de crédit La société, par l'entremise de la Banque PC, procède à la titrisation de certaines créances sur cartes de crédit, comme il est décrit à la note 1.

En 2010, une tranche de 600 millions de dollars de créances sur cartes de crédit (néant en 2009) a été titrisée, ce qui s'est soldé par une perte nette de 3 millions de dollars (néant en 2009). Au cours de 2010, la Banque PC a racheté de plusieurs fiducies indépendantes une tranche de 690 millions de dollars (50 millions de dollars en 2009) de la coparticipation dans les créances titrisées. Une partie des créances titrisées détenues par une fiducie indépendante ont été renouvelées pour une période de deux ans en 2010. Au cours de 2010, la Banque PC a reçu un montant de 245 millions de dollars (235 millions de dollars en 2009) lié essentiellement au droit qu'elle détient sur l'excédent des flux de trésorerie générés par les créances sur cartes de crédit titrisées. Une diminution du passif de gestion de néant (3 millions de dollars en 2009) a été constatée au cours de l'exercice sur la titrisation et, à la clôture de l'exercice, le passif de gestion se chiffrait à 8 millions de dollars (8 millions de dollars en 2009). Le recours à des fiducies indépendantes à l'égard des actifs de la Banque PC se limite à l'excédent de la garantie de la Banque PC, d'un montant de 114 millions de dollars (121 millions de dollars en 2009), et à des lettres de garantie correspondant à un montant de 48 millions de dollars (116 millions de dollars en 2009) en fonction d'une tranche du montant titrisé (se reporter à la note 26).

Le 17 mars 2011, les billets de premier rang et les billets subordonnés d'une durée de cinq ans de 500 millions de dollars émis par Eagle Credit Card Trust viendront à échéance. En prévision de cette arrivée à échéance, la société avait accumulé 167 millions de dollars en liquidités au 1^{er} décembre 2010. Après la clôture de l'exercice, la société a accumulé 167 millions de dollars en janvier 2011 et elle aura accumulé un montant supplémentaire de 166 millions de dollars avant la fin de février 2011. De plus, après la clôture de l'exercice, la société a augmenté d'environ 230 millions de dollars ses créances titrisées auprès de l'une des fiducies indépendantes et prévoit titriser d'autres créances en concomitance avec l'arrivée à échéance des billets d'Eagle Credit Card Trust.

Le montant net des pertes sur créances, de 16 millions de dollars (21 millions de dollars en 2009), comprend des pertes sur créances de 110 millions de dollars (139 millions de dollars en 2009) sur le portefeuille total de créances sur cartes de crédit, déduction faite des pertes sur créances de 94 millions de dollars (118 millions de dollars en 2009) relatives aux créances sur cartes de crédit titrisées.

Le tableau qui suit indique également la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à une variation défavorable immédiate de 10 % et de 20 % de ces hypothèses clés en 2010. L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations simultanées de plusieurs hypothèses clés. Toute variation d'un facteur pourrait entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Variation des hypothèses		
	2010	10 %	20 %
Valeur comptable des droits conservés (en millions de dollars)	21 \$		
Taux de paiement (mensuel)	49 %	(2) \$	(3) \$
Durée moyenne pondérée (en années)	0,7		
Pertes prévues sur créances	5,67 %	(1) \$	(3) \$
Taux d'actualisation annuel appliqué aux flux de trésorerie résiduels	9,13 %		
Rendement net	14,11 %	(4) \$	(8) \$
Coût des fonds	2,60 %	(1) \$	(1) \$

Les flux de trésorerie liés aux opérations de titrisation se détaillent comme suit :

(en millions de dollars)	2010	2009
Produit tiré de nouvelles opérations de titrisation	600 \$	– \$
Rachat de coparticipations	(690) \$	(50) \$
Rentrées nettes tirées des droits conservés	250 \$	244 \$

Autres débiteurs Les autres débiteurs se composent essentiellement de créances de fournisseurs, de franchisés indépendants, de magasins associés et de comptes indépendants.

Provisions pour créances La société maintient la provision pour créances sur cartes de crédit comptabilisée dans les débiteurs, dans les bilans consolidés, à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes sur créances sur cartes de crédit. La provision pour les autres créances des magasins associés et des comptes indépendants est inscrite dans les débiteurs du bilan consolidé. Le tableau suivant présente l'évolution des provisions pour pertes de la société :

Créances sur cartes de crédit

(en millions de dollars)	1 ^{er} janvier 2011	2 janvier 2010
Provision au début de l'exercice	(16) \$	(15) \$
Provision pour pertes	(16)	(21)
Recouvrements	(11)	(9)
Radiations	27	29
Provision à la clôture de l'exercice	(16) \$	(16) \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Autres débiteurs

(en millions de dollars)	1 ^{er} janvier 2011	2 janvier 2010
Provision au début de l'exercice	(20) \$	(24) \$
Provision pour pertes	(107)	(101)
Radiations	111	105
Provision à la clôture de l'exercice	(16) \$	(20) \$

Classement par échéance des débiteurs Le tableau qui suit présente le classement par échéance des créances sur cartes de crédit et des autres débiteurs de la société au 1^{er} janvier 2011 et au 2 janvier 2010 :

	2010				2009			
	Courant	> 30 jours	> 60 jours	Total	Courant	> 30 jours	> 60 jours	Total
Créances sur cartes de crédit	370	3	7	380	390	4	9	403
Autres débiteurs	276	16	52	344	273	47	51	371
Total	646	19	59	724	663	51	60	774

Les créances sur cartes de crédit en souffrance mais non douteuses se sont chiffrées à 10 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011 (13 millions de dollars en 2009) du fait qu'elles sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qu'elles devraient vraisemblablement être réglées. Tout solde sur créances sur cartes de crédit en souffrance depuis 180 jours ou dont le recouvrement est considéré comme douteux est radié. Le risque de crédit provenant des créances sur cartes de crédit est géré de la manière décrite à la note 25.

Les autres débiteurs qui sont en souffrance sans pour autant être douteux totalisent 10 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011 (46 millions de dollars en 2009).

Note 9. Stocks

La société a comptabilisé une charge de 17 millions de dollars (15 millions de dollars en 2009) correspondant à la dévaluation des stocks comptabilisés au 1^{er} janvier 2011, afin de les ramener à la valeur de réalisation nette. Les stocks précédemment dévalués n'ont fait l'objet d'aucune reprise, leur valeur étant toujours considérée comme inférieure à leur coût.

Note 10. Immobilisations

(en millions de dollars)	1 ^{er} janvier 2011			2 janvier 2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Actifs en cours de construction	1 172 \$	– \$	1 172 \$	685 \$	– \$	685 \$
Terrains	1 761	–	1 761	1 840	–	1 840
Bâtiments	5 947	1 770	4 177	5 871	1 614	4 257
Matériel et agencements	5 268	3 662	1 606	4 744	3 316	1 428
Améliorations aux bâtiments et améliorations locatives	606	329	277	559	272	287
	14 754	5 761	8 993	13 699	5 202	8 497
Bâtiments et matériel loués aux termes de contrats de location-acquisition	247	117	130	179	117	62
	15 001 \$	5 878 \$	9 123 \$	13 878 \$	5 319 \$	8 559 \$

Les terrains et les bâtiments comprennent des propriétés destinées à la vente de 73 millions de dollars (58 millions de dollars en 2009). Au cours de l'exercice, une charge de dépréciation des immobilisations de 28 millions de dollars (27 millions de dollars en 2009) et d'autres charges connexes de 18 millions de dollars (19 millions de dollars en 2009) ont été constatées dans le bénéfice d'exploitation. En outre, en 2010, la société a comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation une charge de dépréciation d'actifs de 26 millions de dollars au titre de la fermeture d'un centre de distribution au Québec (se reporter à la note 3).

En 2009, la société a conclu l'achat d'un centre de distribution, pour une contrepartie de 140 millions de dollars, plus les frais de clôture. La société a pris en charge un emprunt hypothécaire de 96 millions de dollars dans le cadre de cet achat, dont une tranche de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2009) est inscrite dans la tranche échéant à moins d'un an de la dette à long terme (se reporter à la note 15).

Note 11. Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En 2010 et en 2009, la société a soumis les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie à un test de dépréciation annuel et a établi que la valeur comptable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie n'avait subi aucune dépréciation.

En 2010, la société n'a acquis aucun magasin franchisé (3 en 2009); la contrepartie en espèces versée par la société s'est élevée à néant (6 millions de dollars en 2009), ce qui a donné lieu à un écart d'acquisition de néant (5 millions de dollars en 2009).

Le tableau qui suit fait état des composantes des écarts d'acquisition et des actifs incorporels au 1^{er} janvier 2011 et au 2 janvier 2010 :

(en millions de dollars)	2010	2009
Écarts d'acquisition au début de l'exercice	943 \$	807 \$
Acquisition de T&T (note 29)	(2)	131
Autres	1	5
Écarts d'acquisition à la clôture de l'exercice	942 \$	943 \$
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie – marques de commerce et de fabrique (note 29)	51	51
Autres actifs incorporels à durée de vie limitée	36	32
Écarts d'acquisition et actifs incorporels	1 029 \$	1 026 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 12. Autres actifs

(en millions de dollars)	1 ^{er} janvier 2011	2 janvier 2010
Actif au titre des prestations constituées (note 13)	355 \$	319 \$
Placements dans des franchises et autres créances	203	225
Swaps de devises non réalisés à recevoir (note 23)	172	142
Autres	57	64
	787 \$	750 \$

Note 13. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite et autres régimes La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation, des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société à l'égard de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne. Les régimes de retraite à prestations déterminées de la société sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière.

En 2006, la société a mis en place un régime de retraite national à cotisations déterminées à l'intention des salariés. Le choix a été offert à tous les salariés admissibles de participer à ce nouveau régime et de convertir leurs prestations de retraite déjà constituées ou de continuer à participer à leurs régimes de retraite à prestations déterminées existants. Les nouveaux salariés ne peuvent participer qu'au régime de retraite national à cotisations déterminées.

La société propose également à ses salariés d'autres régimes d'avantages sociaux comprenant des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi qui sont généralement sans capitalisation et non contributifs. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite prévoient des prestations pour soins de santé, d'assurance-vie et d'assurance-soins dentaires au cours de la retraite tandis que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offrent des prestations d'invalidité de longue durée et la continuation des prestations pour soins de santé et d'assurance-soins dentaires en cas d'invalidité. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service tandis que le régime d'avantages postérieurs à l'emploi est offert aux salariés admissibles en congé d'invalidité de longue durée. Dans le cas de la majorité des régimes d'avantages complémentaires de retraite prévoyant des prestations pour soins de santé proposés aux récents et aux futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date de mesure.

Capitalisation des régimes de retraite et des autres régimes Les plus récentes évaluations actuarielles des régimes de retraite à prestations déterminées effectuées aux fins de la capitalisation (« évaluations de la capitalisation ») ont été établies au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2009. La société est tenue de présenter des évaluations de la capitalisation au moins une fois tous les trois ans; par conséquent, les prochaines évaluations de la capitalisation seront effectuées aux 31 décembre 2010 et 2012, respectivement.

Le total des paiements en espèces versés ou à verser par la société en 2010, constitués des cotisations versées aux régimes de retraite agréés à prestations déterminées par capitalisation, aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite interentreprises, ainsi que des prestations versées directement aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires et autres régimes sans capitalisation, s'élève à 200 millions de dollars (183 millions de dollars en 2009).

Situation des régimes de retraite et des autres régimes Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes de la société, pris collectivement, se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	2010			2009		
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Total
Actifs des régimes						
Juste valeur au début de l'exercice	1 120 \$	9 \$	1 129 \$	1 056 \$	23 \$	1 079 \$
Rendement réel des actifs des régimes	89	–	89	51	1	52
Cotisations de l'employeur	103	23	126	104	11	115
Cotisations des salariés	2	–	2	2	–	2
Prestations versées	(71)	(29)	(100)	(93)	(26)	(119)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	1 243 \$	3 \$	1 246 \$	1 120 \$	9 \$	1 129 \$
Obligations au titre des prestations constituées						
Solde au début de l'exercice	1 242 \$	319 \$	1 561 \$	1 161 \$	323 \$	1 484 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	45	27	72	43	32	75
Intérêts débiteurs	71	17	88	70	19	89
Prestations versées	(71)	(29)	(100)	(93)	(26)	(119)
Perte actuarielle (gain actuariel)	155	23	178	57	(29)	28
Indemnités de départ contractuelles ²⁾	3	–	3	–	–	–
Modifications des régimes	–	–	–	4	–	4
Solde à la clôture de l'exercice	1 445 \$	357 \$	1 802 \$	1 242 \$	319 \$	1 561 \$
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes						
Fraction non amortie des coûts des services passés	(202) \$	(354) \$	(556) \$	(122) \$	(310) \$	(432) \$
Perte actuarielle nette non amortie	5	(4)	1	6	(5)	1
	507	88	595	393	65	458
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	310 \$	(270) \$	40 \$	277 \$	(250) \$	27 \$
Comptabilisé dans les bilans consolidés comme suit :						
Autres actifs (note 12)	355 \$	– \$	355 \$	319 \$	– \$	319 \$
Autres passifs (note 16)	(45)	(270)	(315)	(42)	(250)	(292)
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	310 \$	(270) \$	40 \$	277 \$	(250) \$	27 \$

1) Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

2) Les indemnités de départ contractuelles résultent de la fermeture de centres de distribution en 2010.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Situation de capitalisation – déficit des régimes Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice comprennent les montants suivants à l'égard des régimes dont les obligations au titre des prestations constituées sont supérieures aux actifs des régimes :

(en millions de dollars)	2010		2009	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Juste valeur des actifs des régimes	1 224 \$	3 \$	1 037 \$	9 \$
Obligations au titre des prestations constituées	1 426	357	1 161	319
Insuffisance des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes	(202) \$	(354) \$	(124) \$	(310) \$

1) Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Répartition des actifs Au 30 septembre, les actifs des régimes étaient détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

Pourcentage des actifs des régimes	2010		2009	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Catégorie d'actifs				
Titres de capitaux propres	58 %	– %	55 %	– %
Titres de créance	40 %	– %	43 %	98 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 %	100 %	2 %	2 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

1) Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les actifs des régimes de retraite comprennent des titres émis par la société, d'une juste valeur de 4 millions de dollars au 30 septembre 2010 (2 millions de dollars en 2009). Les actifs des autres régimes ne comprennent aucun titre émis par la société.

Coût des régimes de retraite et des autres régimes Le coût net total des régimes de retraite et des régimes de retraite interentreprises de la société se résume comme suit :

(en millions de dollars)	2010		2009	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations des salariés	43 \$	27 \$	41 \$	32 \$
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes	71	17	70	19
Rendement réel des actifs des régimes	(89)	–	(51)	(1)
Perte actuarielle (gain actuariel)	155	23	57	(29)
Indemnités de départ contractuelles ²⁾	3	–	–	–
Modifications des régimes	–	–	4	–
Coût des régimes à prestations déterminées, avant les ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des coûts des prestations futures	183	67	121	21
Excédent (insuffisance) du rendement réel sur le rendement prévu des actifs des régimes	15	–	(23)	–
(Insuffisance) excédent de la perte actuarielle (du gain actuariel) net(te) amorti(e) sur la perte actuarielle (le gain actuariel) réel(le) lié(e) aux obligations au titre des prestations constituées	(129)	(23)	(36)	32
Excédent (insuffisance) de la fraction amortie des coûts des services passés sur les coûts réels des services passés	1	(1)	(4)	–
Coût net des régimes à prestations déterminées	70	43	58	53
Coût des régimes à cotisations déterminées	16	–	13	–
Coût des régimes de retraite interentreprises	58	–	55	–
Coût net des régimes	144 \$	43 \$	126 \$	53 \$

1) Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

2) Les indemnités de départ contractuelles résultent de la fermeture de centres de distribution en 2010.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Hypothèses relatives aux régimes La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles annuelles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations constituées à la date de mesure du 30 septembre et le coût net des régimes à prestations déterminées était la suivante :

(en millions de dollars)	2010		2009	
	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾	Régimes de retraite	Autres régimes ¹⁾
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,00 %	4,8 %	5,75 %	5,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	
Coût net des régimes à prestations déterminées				
Taux d'actualisation	5,75 %	5,5 %	6,0 %	5,7 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,75 %	5,0 %	7,25 %	5,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %		3,5 %	

1) Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Le taux de croissance du coût des soins de santé au titre du coût net des régimes à prestations déterminées, principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés à d'autres régimes d'avantages sociaux, est évalué à 9,0 % (9,5 % en 2009) et il est présumé qu'il diminuera graduellement pour s'établir à 5,0 % d'ici 2015 (5,0 % d'ici 2015 en 2009) et demeurera à ce niveau par la suite.

Sensibilité des hypothèses clés Le tableau qui suit indique les hypothèses clés pour 2010 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des prestations constituées et sur le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes. Le tableau tient compte de l'incidence sur les coûts des services rendus au cours de l'exercice et sur les intérêts débiteurs du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé.

L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations de plusieurs hypothèses clés simultanément. Des variations d'un facteur pourraient entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite		Autres régimes ¹⁾	
	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes ²⁾	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des régimes ²⁾
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes		6,75 %		5,0 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s.o.	(11) \$	s.o.	–
d'une diminution de 1 %	s.o.	11 \$	s.o.	–
Taux d'actualisation	5,00 %	5,75 %	4,8 %	5,5 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	(194) \$	(7) \$	(40) \$	(2) \$
d'une diminution de 1 %	225 \$	7 \$	45 \$	2 \$
Taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ³⁾			8,0 %	9,0 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s.o.	s.o.	35 \$	4 \$
d'une diminution de 1 %	s.o.	s.o.	(31) \$	(4) \$

s.o. – sans objet

- 1) Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.
- 2) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance prévu des coûts des soins de santé ne s'applique qu'aux coûts des services rendus au cours de l'exercice et aux intérêts débiteurs.
- 3) Diminution graduelle jusqu'à 5,0 % d'ici 2015 (5,0 % d'ici 2015 en 2009) en ce qui a trait aux obligations au titre des prestations constituées et du coût des régimes, qui s'établiront à ce niveau par la suite.

Note 14. Dette à court terme

La société a une facilité de crédit engagée de 800 millions de dollars arrivant à échéance en mars 2013 et consentie par un consortium de tiers prêteurs qui contient certaines clauses restrictives financières (se reporter à la note 20). Cette facilité constitue une des sources de financement à court terme potentielles de la société et permet à celle-ci d'effectuer des emprunts pour une durée pouvant atteindre 180 jours. L'intérêt est fondé sur un taux variable, essentiellement le taux d'acceptation bancaire, et une marge applicable est fondée sur la cote de solvabilité de la société. Au 1^{er} janvier 2011 et au 2 janvier 2010, la société n'avait prélevé aucun montant sur cette nouvelle facilité de crédit engagée.

Note 15. Dette à long terme

(en millions de dollars)	1 ^{er} janvier 2011	2 janvier 2010
Billets de Les Compagnies Loblaw limitée		
7,10 %, échéant en 2010	– \$	300 \$
6,50 %, échéant en 2011	350	350
5,40 %, échéant en 2013	200	200
6,00 %, échéant en 2014	100	100
4,85 %, échéant en 2014	350	350
7,10 %, échéant en 2016	300	300
5,22 %, échéant en 2020	350	–
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
– capital	151	151
– incidence du rachat du coupon	(81)	(67)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Billets du placement privé		
6,48 %, échéant en 2013 (150 millions de dollars américains)	150	158
6,86 %, échéant en 2015 (150 millions de dollars américains)	150	158
Dette à long terme garantie par un prêt hypothécaire		
5,49 %, échéant en 2018 (se reporter à la note 10)	93	96
Certificats de placement garanti échéant entre 2011 et 2015 (1,55 % – 3,15 %)	18	–
Prêts exigibles des EDDV ¹⁾ (se reporter à la note 26)	202	163
Obligations découlant de contrats de location-acquisition ¹⁾ (se reporter à la note 17)	132	64
Autres	1	2
Total de la dette à long terme	4 646	4 505
Moins la tranche échéant à moins d'un an	433	343
	4 213 \$	4 162 \$

1) Conformément aux exigences de la NOC-15, les bilans consolidés au 1^{er} janvier 2011 comprennent les prêts exigibles et les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 221 millions de dollars (181 millions de dollars en 2009) des EDDV consolidées par la société, dont une tranche de 39 millions de dollars (37 millions de dollars en 2009) est exigible à moins d'un an.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au cours du deuxième trimestre de 2010, la société a émis des billets à moyen terme non garantis, série 2-B, d'un montant en capital de 350 millions de dollars aux termes de son programme de billets à moyen terme, série 2. Les billets, série 2-B, sont assortis d'un taux d'intérêt semestriel fixe de 5,22 % à compter du 18 décembre 2010, jusqu'à l'échéance le 18 juin 2020. Au cours du deuxième trimestre de 2009, la société avait émis des billets à moyen terme non garantis, série 2-A, d'un montant en capital de 350 millions de dollars, assortis d'un taux d'intérêt semestriel fixe de 4,85 %.

Les billets, série 2-A et série 2-B, sont assujettis à certaines clauses restrictives, constituent des obligations non garanties de la société et sont de même rang que tous les titres de créance non garantis qui n'ont pas été subordonnés. Les billets, série 2-A et série 2-B, peuvent être remboursés à leurs porteurs, au gré de la société, en totalité ou en partie, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours.

Au cours du troisième trimestre de 2010, la Banque PC a commencé à accepter des dépôts en vertu d'un nouveau programme de certificats de placement garanti (les « CPG »). Les CPG, qui sont vendus par l'intermédiaire de courtiers indépendants, sont d'une durée fixe allant de 12 à 60 mois et ne peuvent être remboursés avant leur échéance. Les soldes individuels ne dépassant pas 100 000 \$ sont assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC »). En date du 1^{er} janvier 2011, un montant de 18 millions de dollars était inscrit au bilan consolidé à titre de dette à long terme, y compris une tranche de 5 millions de dollars échéant à moins d'un an.

En 2010, le billet à moyen terme à 7,10 % de 300 millions de dollars exigible le 11 mai 2010 est arrivé à échéance et a été remboursé. En 2009, le billet à moyen terme à 5,75 % de 125 millions de dollars est arrivé à échéance le 22 janvier 2009 et a été remboursé. Après la clôture de 2010, le billet à moyen terme à 6,50 % de 350 millions de dollars exigible le 19 janvier 2011 est arrivé à échéance et a été remboursé.

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme, incluant les EDDV et les autres dettes, selon l'échéance, est le suivant : 433 millions de dollars en 2011, 77 millions de dollars en 2012, 419 millions de dollars en 2013, 482 millions de dollars en 2014; 182 millions de dollars en 2015 et 3 053 millions de dollars par la suite.

Il y a lieu de se reporter à la note 24 pour connaître la juste valeur de la dette à long terme.

Note 16. Autres passifs

(en millions de dollars)	1 ^{er} janvier 2011	2 janvier 2010
Passif au titre des prestations constituées (note 13)	315 \$	292 \$
Remises des fournisseurs reportées	40	48
Passif au titre des swaps de taux d'intérêt non réalisé (note 23)	24	31
Rémunération à base d'actions (note 21)	51	23
Autres	104	103
	534 \$	497 \$

Le poste Autres dans le tableau qui précède inclut un passif au titre des actions privilégiées émises par T&T (se reporter à la note 29) et des montants liés à diverses questions d'assurance.

Note 17. Contrats de location

Preneur à bail

Les versements minimums futurs aux termes des contrats de location-exploitation de la société se répartissent comme suit :

(en millions de dollars)	Versements à effectuer pour chaque exercice						2010 Total	2009 Total
	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite		
Versements aux termes de contrats de location-exploitation	219 \$	199 \$	177 \$	156 \$	128 \$	629 \$	1 508 \$	1 505 \$
Revenu provenant de la sous-location	(34)	(31)	(28)	(23)	(15)	(43)	(174)	(204)
Versements nets aux termes de contrats de location-exploitation	185 \$	168 \$	149 \$	133 \$	113 \$	586 \$	1 334 \$	1 301 \$

Donneur à bail

Les immobilisations dans les bilans consolidés comprennent le coût des propriétés actuellement louées à des tiers et s'élèvent à 885 millions de dollars (755 millions de dollars en 2009) et un amortissement cumulé connexe de 230 millions de dollars (211 millions de dollars en 2009). Pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2011, le revenu locatif tiré de ces contrats de location-exploitation a totalisé 47 millions de dollars (47 millions de dollars en 2009).

Contrats de location-acquisition

Les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 132 millions de dollars (64 millions de dollars en 2009) sont incluses dans les bilans consolidés à la clôture de l'exercice (se reporter à la note 15). Le montant à payer à moins d'un an est de 40 millions de dollars (8 millions de dollars en 2009).

Note 18. Actions privilégiées (en dollars, sauf indication contraire)

Actions privilégiées de premier rang (autorisées – 1,0 million d'actions) Aucune action privilégiée de premier rang sans droit de vote de la société n'était en circulation à la clôture de l'exercice.

Actions privilégiées de deuxième rang de série A (autorisées – 12,0 millions d'actions) 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang de série A sans droit de vote à 5,95 % sont en circulation et donnent le droit au porteur de recevoir annuellement les dividendes en espèces cumulatifs fixes de 1,4875 \$ par action, lesquels, s'ils sont déclarés, seront versés tous les trimestres. Les actions privilégiées de deuxième rang de série A sont classées dans les titres de participation dans les bilans consolidés. En 2010, le Conseil a déclaré un dividende de 1,4875 \$ (1,4875 \$ en 2009) par action privilégiée de deuxième rang, qui est inclus dans les intérêts débiteurs et autres frais de financement de l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2011 (se reporter à la note 4). Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende de 0,37 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série A, payable le 30 avril 2011.

Note 19. Capital-actions ordinaire (autorisé – nombre illimité)

Les variations des actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2010		2009	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire (en millions de dollars)	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaire (en millions de dollars)
Émises et en circulation au début de l'exercice	276 188 258	1 308 \$	274 173 564	1 196 \$
Actions ordinaires émises	4 389 872	167 \$	3 713 094	120 \$
Rachetées aux fins d'annulation	-	- \$	(1 698 400)	(8) \$
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	280 578 130	1 475 \$	276 188 258	1 308 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	277 875 697		275 028 991	

En 2009, la société a acheté aux fins d'annulation 1 698 400 actions ordinaires contre 56 millions de dollars, soit une prime de 48 millions de dollars qui a été portée aux bénéfices non répartis.

Weston détient environ 63 % (63 % en 2009) des actions ordinaires, le reste étant détenu par un grand nombre d'actionnaires.

Dividendes sur les actions ordinaires (en dollars) La déclaration et le versement des dividendes ainsi que le montant de ceux-ci sont déterminés au gré du Conseil qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capital, des flux de trésorerie disponibles de la société ainsi que d'autres facteurs que le Conseil juge pertinents à l'occasion. La société a pour objectif à long terme que son ratio de distribution se situe dans une fourchette variant entre 20 et 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire de l'exercice précédent, ajusté, le cas échéant, en fonction d'éléments qui ne sont pas considérés comme étant représentatifs des activités poursuivies, en tenant compte de la situation de trésorerie à la clôture de l'exercice, des besoins de trésorerie futurs et des possibilités d'investissement. En 2010, le Conseil a déclaré un dividende de 0,84 \$ par action ordinaire (0,84 \$ en 2009). Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,21 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} avril 2011.

Régime de réinvestissement des dividendes Au deuxième trimestre de 2009, la société a instauré un régime de réinvestissement des dividendes (le « RRD ») ayant pour objectif de recueillir des capitaux propres liés aux actions ordinaires de 300 millions de dollars. Aux termes de ce régime, les porteurs d'actions ordinaires qui y sont admissibles peuvent choisir de réinvestir automatiquement leurs dividendes trimestriels réguliers en actions ordinaires de la société sans avoir à verser de commissions, de frais d'administration ou de droits de courtage. Les actions ordinaires émises aux actionnaires aux termes du RRD sont des actions émises sur le capital autorisé ou des actions rachetées sur le marché libre, au gré de la société. En vertu du RRD, le Conseil peut, si besoin est, autoriser un escompte à l'émission d'actions ordinaires sur le capital autorisé. Au cours de l'exercice, la société a, aux termes du RRD, émis 4 389 872 (3 713 094 en 2009) actions ordinaires sur le capital autorisé à un prix représentant un escompte de 3 %, ce qui a donné lieu à une augmentation de 167 millions de dollars (120 millions de dollars en 2009) des capitaux propres liés aux actions ordinaires. Suivant la clôture de l'exercice, le Conseil a approuvé la cessation du RRD de la société après le paiement du dividende qui aura lieu le 1^{er} avril 2011, date à laquelle environ 300 millions de dollars en capitaux propres liés aux actions ordinaires auront été mobilisés dans le cadre du programme comme prévu.

Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités Au cours du deuxième trimestre de 2010, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant l'acquisition à la Bourse de Toronto, ou la conclusion de dérivés sur actions en vue de l'acquisition, d'un nombre maximal de 13 865 435 actions ordinaires de la société, ce qui représente environ 5 % des actions ordinaires en circulation. Conformément aux lois et règlements de la Bourse de Toronto, la société peut racheter ses actions à un prix égal à leur cours au moment de l'acquisition. En 2010, la société n'a racheté aucune action ordinaire aux fins d'annulation (1 698 400 actions ordinaires en 2009) à un prix de néant (33,14 \$ l'action en 2009).

Note 20. Gestion du capital

La société désigne par capital la dette nette¹⁾, les titres de participation et les capitaux propres. Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- s'assurer de disposer des liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et mettre en œuvre ses activités d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir la capacité financière et l'accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future des activités;
- réduire au minimum le coût de ses capitaux en tenant compte des conditions actuelles et futures du secteur, du marché ainsi que des risques d'ordre économique;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en fonds de roulement et à des sources de financement à long terme pour soutenir la nature à long terme de ses immobilisations.

La société se sert des ratios suivants pour surveiller son capital :

	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 2 janvier 2010
Ratio de couverture des intérêts	4,3 fois	4,2 fois
Ratio de la dette nette ¹⁾ sur les capitaux propres ¹⁾	0,4:1	0,4:1
Ratio de la dette nette ¹⁾ sur le BAIIA ¹⁾	1,3:1	1,6:1

La société gère sa dette sur une base nette, tel qu'il est mentionné ci-dessous. Le ratio de la dette nette¹⁾ sur les capitaux propres¹⁾ respecte la directive interne de la société exigeant qu'il soit inférieur à 1:1. Il est utile pour évaluer le niveau d'endettement. À l'occasion, la direction calcule ces ratios d'une autre façon pour qu'ils s'apparentent à la méthodologie des agences de cotation du crédit et d'autres participants au marché.

Dette nette¹⁾

Le tableau qui suit présente en détail le calcul de la dette nette¹⁾ pris en compte dans le ratio de la dette nette¹⁾ sur les capitaux propres¹⁾ et le ratio de la dette nette¹⁾ sur le BAIIA¹⁾ :

(en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 2 janvier 2010
Dette bancaire	3 \$	2 \$
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	433	343
Dette à long terme	4 213	4 162
Certains autres passifs	35	36
Juste valeur des dérivés financiers liés aux éléments ci-dessus	37	58
	4 721	4 601
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	932	776
Placements à court terme	735	614
Dépôts de garantie	354	250
Juste valeur des dérivés financiers liés aux éléments ci-dessus	187	178
	2 208	1 818
Dette nette ¹⁾	2 513 \$	2 783 \$

Il n'est pas tenu compte des titres de participation dans le calcul de la dette nette¹⁾. Aux fins du calcul de la dette nette, la juste valeur des instruments financiers dérivés n'est pas ajustée en fonction de la qualité du crédit, conformément au CPN-173 (se reporter à la note 2). Au 1^{er} janvier 2011, l'ajustement en fonction de la qualité du crédit se chiffrait à 4 millions de dollars (4 millions de dollars au 2 janvier 2010).

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 41 du rapport de gestion de la société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

BAIIA¹⁾

Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA¹⁾ utilisé aux fins du calcul du ratio de la dette nette¹⁾ sur le BAIIA¹⁾ et des mesures conformes aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada présentées dans les états financiers consolidés audités des exercices indiqués.

(en millions de dollars)	2010 (52 semaines)	2009 (52 semaines)
Bénéfice net	681 \$	656 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :		
Participation ne donnant pas le contrôle	18	11
Impôts sur le bénéfice	297	269
Intérêts débiteurs et autres frais de financement	273	269
Bénéfice d'exploitation	1 269	1 205
Ajouter l'incidence de l'élément suivant :		
Amortissement	655	589
BAIIA ¹⁾	1 924 \$	1 794 \$

Capitaux propres¹⁾

Le tableau qui suit présente un rapprochement des capitaux propres utilisés aux fins du calcul du ratio de la dette nette¹⁾ sur les capitaux propres¹⁾ et des mesures conformes aux PCGR du Canada présentées dans les états financiers consolidés audités à la clôture des exercices indiqués.

Les capitaux propres¹⁾ correspondent à la somme des titres de participation et des capitaux propres.

(en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 2 janvier 2010
Titres de participation	221	220
Capitaux propres	6 880	6 273
Capitaux propres ¹⁾	7 101	6 493

Au cours du quatrième trimestre de 2010, la société a déposé un prospectus préalable de base simplifié (le « prospectus ») autorisant l'émission éventuelle de débtures non garanties ou d'actions privilégiées pour un montant maximal de 1,0 milliard de dollars, sous réserve de la disponibilité d'un financement par les marchés financiers. Au 1^{er} janvier 2011, aucun montant n'avait été tiré sur ce prospectus.

Clauses restrictives et exigences réglementaires La facilité de crédit engagée conclue par la société au cours de 2008, les billets à taux fixe du placement privé de 300 millions de dollars américains que la société a émis au cours de 2008, les billets à moyen terme de la société et certaines lettres de crédit de la société sont assortis de clauses restrictives financières et non financières. Certaines ententes comprennent le maintien des ratios de couverture des intérêts et d'endettement que la société évalue tous les trimestres. Ces ratios sont définis dans les ententes de crédit respectives. La société respectait les clauses restrictives contenues dans ces ententes au 1^{er} janvier 2011.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 41 du rapport de gestion de la société.

La société est par ailleurs soumise à des exigences en matière de capital imposées par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque PC, et la Banque Centrale de la Barbade, organisme de réglementation principal de Glenhuron, filiales en propriété exclusive de la société. La Banque PC a pour objectifs de gestion du capital le maintien d'une situation de capital solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels la Banque est exposée du fait de son portefeuille de créances sur cartes de crédit, et le respect de toutes les exigences réglementaires en matière de capital définies par le BSIF. La Banque PC est assujettie au cadre de gestion du capital réglementaire de l'Accord de Bâle II, qui prévoit un ratio de fonds propres de catégorie 1 de 7 % et un ratio de fonds propres total de 10 %. La Banque PC atteint tous les objectifs de capital applicables à la clôture de l'exercice 2010. Glenhuron est actuellement régi par les normes Bâle I, dans le cadre desquelles l'actif de Glenhuron est pondéré en fonction du risque et le ratio minimum du capital par rapport à l'actif pondéré en fonction du risque est de 8,0 %. Au 1^{er} janvier 2011, le ratio du capital par rapport à l'actif pondéré de Glenhuron satisfaisait le minimum requis aux termes des normes de Bâle I.

Note 21. Rémunération à base d'actions (en dollars, sauf indication contraire)

Le coût net de la rémunération à base d'actions de la société constaté dans le bénéfice d'exploitation à l'égard de ses régimes d'options sur actions et d'unités d'actions restreintes, y compris les contrats à terme sur capitaux propres de Glenhuron, se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	2010	2009
Charge découlant du régime d'options sur actions	33 \$	6 \$
Charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes	15	10
(Gain) perte découlant des contrats à terme sur capitaux propres (note 23)	(11)	6
Coût net de la rémunération à base d'actions	37 \$	22 \$

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant un maximum de 13,7 millions d'actions ordinaires, ce qui constitue la base de référence de la société quant au nombre d'attributions d'options sur actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation en tout temps. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % ou de 33 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui correspond à 100 % du cours des actions ordinaires de la société le dernier jour de bourse précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions est exerçable contre une action ordinaire de la société au prix établi selon les modalités du contrat d'options, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours à la date d'exercice sur le prix établi de l'option. Suivant la clôture de l'exercice, le droit de recevoir un paiement en espèces au lieu de l'exercice d'une option sur actions a été supprimé.

En 2010, une somme de 6 millions de dollars (1 million de dollars en 2009) a été versée au titre de la plus-value d'actions à l'exercice de 603 787 options sur actions (127 513 en 2009). En 2010 et en 2009, la société n'a émis aucune action ordinaire ni n'a reçu de contrepartie en espèces à l'exercice d'options sur actions. À la clôture de l'exercice, la société avait au total 9 320 865 options sur actions en cours (9 207 816 en 2009), représentant environ 3,3 % (3,3 % en 2009) de ses actions ordinaires émises et en circulation, ce qui était tout à fait conforme à la directive de 5 % de la société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

La situation et l'activité du régime d'options sur actions de la société se résument comme suit :

	2010		2009	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours au début de l'exercice	9 207 816	40,14 \$	7 892 660	43,29 \$
Attribuées	2 571 203	36,52 \$	2 787 970	31,13 \$
Exercées	(603 787)	29,68 \$	(127 513)	29,00 \$
Éteintes/annulées	(1 854 367)	46,48 \$	(1 345 301)	40,99 \$
Options en cours à la clôture de l'exercice	9 320 865	38,56 \$	9 207 816	40,14 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	2 938 014	46,33 \$	2 940 474	50,15 \$

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours en 2010			Options exerçables en 2010	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée qui reste à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
28,95 \$ – 31,77 \$	3 878 261	5	29,97 \$	972 010	29,56 \$
31,78 \$ – 46,72 \$	2 705 513	6	36,40 \$	55 194	36,26 \$
46,73 \$ – 69,75 \$	2 737 091	3	52,88 \$	1 910 810	55,16 \$
	9 320 865			2 938 014	

Régime d'unités d'actions restreintes La société gère un régime d'UAR pour certains cadres supérieurs. Les UAR donnent le droit aux cadres de recevoir un paiement en espèces après la clôture de chaque période de performance, jusqu'à concurrence de trois ans, suivant la date d'attribution. Le paiement versé aux termes des UAR sera égal au cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Loblaw les trois derniers jours de bourse précédant la clôture de la période de performance des UAR multiplié par le nombre d'UAR détenues par le cadre.

La variation des unités d'actions restreintes de la société au cours de l'exercice s'établit comme suit :

	2010	2009
Nombre d'attributions		
UAR au début de l'exercice	973 351	829 399
Attribuées	381 712	453 680
Annulées	(111 328)	(104 785)
Réglées en espèces	(198 389)	(204 943)
UAR à la clôture de l'exercice	1 045 346	973 351
UAR réglées en espèces (en millions de dollars)	8 \$	7 \$

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés La société maintient un régime d'actionnariat à l'intention des salariés qui permet aux salariés d'acquiescer des actions ordinaires de la société au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. La société verse au régime une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % (25 % en 2009) de la cotisation de chaque salarié. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est géré par une fiducie qui achète les actions ordinaires de la société sur le marché libre au nom des salariés de la société. Un coût de rémunération de 6 millions de dollars (6 millions de dollars en 2009) relatif à ce régime a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs Des membres du Conseil, qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels et leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées, dont la valeur est déterminée selon le cours des actions ordinaires de la société au moment où les honoraires annuels ou les jetons de présence de l'administrateur sont gagnés. Dès qu'un administrateur quitte le conseil, les actions ordinaires auxquelles il a droit, conformément au régime d'unités d'actions différées, seront rachetées sur le marché libre en son nom. À la clôture de l'exercice, 147 358 unités d'actions différées (110 303 unités d'actions différées en 2009) étaient en circulation. La variation d'un exercice sur l'autre du passif au titre des unités d'actions différées était de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2009) et a été comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants En vertu de ce régime, les dirigeants peuvent choisir de reporter l'intégralité des incitations à court terme qu'ils ont gagnées aux termes du Programme incitatif à court terme (le « PICT »), sous réserve d'un plafond global équivalant à trois fois le salaire de base du dirigeant, à toute année du régime d'unités d'actions différées. Toutes les unités détenues par un dirigeant seront versées en espèces le 15 décembre de l'année suivant le départ du dirigeant, quelle que soit la raison. Le dirigeant qui choisit de participer au régime fait un choix irrévocable, pour toute année, avant le début de l'exercice. Le nombre d'unités attribuées pour toute année sera déterminé en divisant les incitations à court terme assujetties au régime d'unités d'actions différées par la valeur des actions ordinaires de la société à la date à laquelle les incitations seraient autrement versées. À cette fin, et pour les besoins de détermination de la valeur d'une unité lors de sa conversion en espèces, la valeur des unités d'actions différées sera calculée en utilisant le cours moyen pondéré des actions ordinaires de la société transigées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours précédant la date d'évaluation. À la clôture de l'exercice 2010 et de l'exercice 2009, il y avait respectivement 29 143 et néant unités d'actions différées en cours. Un coût de rémunération de 1 million de dollars (néant en 2009) se rapportant à ce régime a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

Note 22. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le tableau qui suit donne de plus amples détails concernant le cumul des autres éléments du résultat étendu pour les exercices clos le 1^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010 :

	2010			2009		
	Couvertures de flux de trésorerie	Actifs disponibles à la vente	Total	Couvertures de flux de trésorerie	Actifs disponibles à la vente	Total
(en millions de dollars)						
Solde au début de l'exercice	22 \$	(5) \$	17 \$	14 \$	16 \$	30 \$
Effet cumulatif de la mise en application des nouvelles normes comptables [déduction faite des impôts sur le bénéfice recouvrés de néant (1 million de dollars en 2009)] (note 2)	-	-	-	(2)	-	(2)
Perte nette non réalisée sur les actifs financiers disponibles à la vente [déduction faite des impôts sur le bénéfice de néant (1 million de dollars en 2009)]	-	(12)	(12)	-	(23)	(23)
Reclassement de la perte sur les actifs financiers disponibles à la vente [déduction faite des impôts recouvrés de néant (3 millions de dollars en 2009)]	-	13	13	-	2	2
Gain net sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie [déduction faite des impôts sur le bénéfice recouvrés de 1 million de dollars (9 millions de dollars en 2009)]	1	-	1	8	-	8
Reclassement du gain sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie [déduction faite des impôts sur le bénéfice recouvrés de 3 millions de dollars (6 millions de dollars en 2009)]	(9)	-	(9)	2	-	2
Solde à la clôture de l'exercice	14 \$	(4) \$	10 \$	22 \$	(5) \$	17 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Il est prévu qu'un gain estimatif de 3 millions de dollars (8 millions de dollars en 2009) comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au titre des swaps de taux d'intérêt au 1^{er} janvier 2011 sera reclassé dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois. Un gain de 4 millions de dollars (5 millions de dollars en 2009) comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au titre des swaps de devises sera reclassé dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois, mais sera en partie contrebalancé par les pertes reclassées du cumul des autres éléments du résultat étendu au bénéfice net sur les actifs disponibles à la vente. Le solde des swaps de devises sera reclassé dans le bénéfice net sur une période maximale de trois ans.

Note 23. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés en cours de la société se résument comme suit :

(en millions de dollars)	Montants notionnels de référence échéant en						2010	2009
	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite	Total	Total
Swaps de devises à recevoir	56 \$	166 \$	75 \$	145 \$	236 \$	528 \$	1 206 \$	1 149 \$
Swaps de devises à payer	– \$	– \$	(148) \$	– \$	(148) \$	– \$	(296) \$	(296) \$
Swaps de taux d'intérêt à recevoir	200 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	200 \$	250 \$
Swaps de taux d'intérêt à payer	– \$	– \$	(150) \$	– \$	– \$	– \$	(150) \$	(150) \$
Contrats à terme sur capitaux propres	(84) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(84) \$	(99) \$
Contrats de change	(66) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(66) \$	(5) \$
Contrat à terme d'achat d'électricité	(8) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(8) \$	(17) \$

Les montants notionnels ne représentent pas les actifs ni les passifs, et ainsi ne sont pas constatés dans les bilans consolidés. Ces montants servent à calculer les paiements à échanger en vertu de ces contrats.

Swaps de devises Glenhuron a conclu des swaps de devises (se reporter à la note 25) visant l'échange de dollars américains contre 1 206 millions de dollars canadiens (1 149 millions de dollars canadiens en 2009), venant à échéance d'ici 2017. Des swaps de devises de 200 millions de dollars (250 millions de dollars en 2009) sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et la tranche non désignée s'élevant à 1 006 millions de dollars (899 millions de dollars en 2009) est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les sommes à recevoir ou à payer au titre des ajustements de change découlant de ces swaps de devises sont réglées en espèces à l'échéance. Au 1^{er} janvier 2011, une somme à recevoir cumulative et non réalisée de 161 millions de dollars (123 millions de dollars en 2009) découlant du taux de change a été constatée dans les autres actifs (se reporter à la note 12) et des débiteurs de 15 millions de dollars (40 millions de dollars en 2009) ont été inscrits dans les charges payées d'avance et autres actifs.

En 2008, la société a eu recours à des swaps de devises à taux fixe visant l'échange de 296 millions de dollars canadiens contre 300 millions de dollars américains, venant à échéance d'ici 2015. Une partie de ces swaps de devises sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer le taux de change d'une partie des billets de placement privé à taux fixe de la société libellés en dollars américains (se reporter à la note 15). Au 1^{er} janvier 2011, une somme à recevoir cumulative et non réalisée de 11 millions de dollars (19 millions de dollars en 2009) découlant du taux de change a été constatée dans les autres actifs (se reporter à la note 12).

Swaps de taux d'intérêt Glenhuron conserve des swaps de taux d'intérêt (se reporter à la note 25) qui ont servi à convertir un montant notionnel de 200 millions de dollars (250 millions de dollars en 2009) de trésorerie, d'équivalents de trésorerie, de placements à court terme et de dépôts de garantie à taux variable en placements à taux fixe moyen de 4,74 % (5,11 % en 2009), dans le cadre d'une relation de couverture venant à échéance en 2011. Au 1^{er} janvier 2011, la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt de 7 millions de dollars (15 millions de dollars en 2009) a été constatée dans les autres actifs et le gain de 7 millions de dollars (15 millions de dollars en 2009) lié à la juste valeur non réalisé a été reporté, déduction faite des impôts, dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Lorsque ces gains non réalisés deviennent réalisés, ils sont reclassés dans le bénéfice net.

La société conserve également un montant notionnel de 150 millions de dollars (150 millions de dollars en 2009) dans des swaps de taux d'intérêt sur lesquels elle paie un taux fixe de 8,38 % et qui ne font pas partie d'une relation de couverture. Au 1^{er} janvier 2011, la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt de 24 millions de dollars (31 millions de dollars en 2009) a été constatée dans les autres passifs (se reporter à la note 16).

Contrats à terme sur capitaux propres (en dollars, sauf indication contraire) À la clôture de l'exercice 2010, Glenhuron avait des contrats à terme sur capitaux propres cumulatifs (se reporter à la note 21) visant le rachat de 1,5 million (1,5 million en 2009) d'actions ordinaires de la société à un prix moyen à terme cumulatif de 56,26 \$ (66,25 \$ en 2009), y compris 0,04 \$ l'action ordinaire (10,03 \$ en 2009) d'intérêts débiteurs et de dividendes, qui ont été constatés dans le bénéfice net et qui seront versés à chaque date de refixation. Les contrats à terme sur capitaux propres prévoient un règlement des montants nets à payer, entre Glenhuron et sa contrepartie, en espèces ou en actions ordinaires. La valeur de ces contrats varie selon les fluctuations du cours des actions ordinaires de Loblaw (se reporter à la note 25). Les contrats à terme sur capitaux propres procurent une compensation partielle des fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions de la société, notamment la charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes, qui prend effet lorsque le cours des actions ordinaires de Loblaw excède le prix d'exercice des options sur actions des salariés. Lorsque le cours des actions ordinaires est inférieur au prix d'exercice des options sur actions des salariés, seules les unités d'actions restreintes compenseront partiellement ces contrats à terme sur capitaux propres. Le coût net de la rémunération à base d'actions constaté dans le bénéfice d'exploitation dépend essentiellement du nombre d'options sur actions non exercées et d'unités d'actions restreintes, du calendrier d'acquisition des droits relativement au nombre d'actions ordinaires sous-jacentes liées aux contrats à terme sur capitaux propres, des cours et des fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes. Les intérêts cumulés, les dividendes et la perte non réalisée cumulée de 24 millions de dollars (48 millions de dollars en 2009) sont inclus dans les créditeurs et charges à payer se rapportant à ces contrats à terme sur capitaux propres. En 2010, Glenhuron a versé 16 millions de dollars à sa contrepartie pour régler les intérêts et les dividendes courus sur les contrats à terme sur capitaux propres. En 2009, Glenhuron a versé 55 millions de dollars pour résilier une partie des contrats à terme sur capitaux propres visant 3,3 millions d'actions, ce qui a mené à l'annulation d'une tranche correspondante du passif connexe.

Contrats de change à terme En 2010, la société a conclu des contrats de change à terme pour couvrir une partie de ses acquisitions d'immobilisations et de ses achats de marchandises en dollars américains. Au 1^{er} janvier 2011, la juste valeur des contrats de change à terme de 1 million de dollars (néant en 2009) était comptabilisée dans les créditeurs et charges à payer. En 2010, une perte de 2 millions de dollars (néant en 2009) a été comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

Contrat à terme d'achat d'électricité La société a signé un contrat à terme d'achat d'électricité pour atténuer la volatilité des prix et maintenir une partie des coûts d'électricité de la société environ aux taux de 2006. Ce contrat a une durée initiale de cinq ans et viendra à échéance en décembre 2011. Au 1^{er} janvier 2011, la juste valeur de ce contrat à terme d'achat d'électricité de 1 million de dollars (3 millions de dollars en 2009) a été constatée dans les autres passifs. Au cours de 2010, un gain de valeur de 2 millions de dollars (perte de valeur de 10 millions de dollars en 2009) a été constaté dans le bénéfice d'exploitation.

Contrats à terme standardisés et contrats d'options sur carburant négociés en bourse La société conclut de temps à autre des contrats à terme standardisés et des contrats d'options négociés en bourse pour atténuer la volatilité des coûts sur le prix du carburant. Les contrats à terme standardisés établissent un coût fixe sur une portion de l'exposition à la volatilité du prix de l'essence de la société et les contrats d'options protègent essentiellement contre la variation des coûts. Au 1^{er} janvier 2011, la société ne détenait aucun contrat à terme standardisé ou contrat d'options sur carburant négocié en bourse (néant en 2009). En 2010, un gain de valeur de 1 million de dollars (4 millions de dollars en 2009) a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Note 24. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments dérivés correspond au montant estimatif que la société recevrait ou aurait à payer si l'instrument était résilié à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur a été déterminée par référence aux prix disponibles sur les marchés où les instruments sont négociés et aux prix fournis par des contreparties. La juste valeur des dérivés est constatée dans les autres actifs ou les autres passifs aux bilans consolidés.

Les tableaux qui suivent présentent une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur pour chaque catégorie d'instruments financiers, au 1^{er} janvier 2011 et au 2 janvier 2010, ainsi qu'une analyse des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les méthodes d'évaluation. Les différents niveaux se définissent comme suit :

- Juste valeur – niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Juste valeur – niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix)
- Juste valeur – niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables)

Les paragraphes qui suivent décrivent les différentes méthodes permettant de déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie La juste valeur est principalement fondée sur les taux d'intérêt d'instruments semblables. En raison de la nature à court terme de ces instruments, leur valeur comptable correspond approximativement à leur juste valeur.

Débiteurs, créditeurs et charges à payer et emprunts à court terme Leur valeur comptable correspond approximativement à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Dette à long terme et titres de participation La juste valeur est fondée sur le taux des autres emprunts actuels de la société en vertu de conventions d'emprunt de type semblable, ou lorsque c'est possible, sur des prix cotés.

Instruments financiers dérivés La juste valeur des actifs et des passifs liés aux dérivés est estimée à l'aide de modèles d'évaluation conventionnels pour le secteur. Lorsque c'est possible, ces modèles prévoient les flux de trésorerie futurs et actualisent les futurs montants à une valeur actualisée à partir de données observables sur le marché, y compris des courbes de taux d'intérêt, des écarts de taux, des taux de change et des prix à terme et au comptant pour les devises.

Au 1^{er} janvier 2011

(en millions de dollars)	Dérivés financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente, mesurés à leur juste valeur	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	– \$	– \$	1 874 \$	147 \$	– \$	– \$	2 021 \$	2 021 \$
Débiteurs	–	–	21	–	703	–	724	724
Dérivés	64	133	–	–	–	–	197	197
Total des actifs financiers	64 \$	133 \$	1 895 \$	147 \$	703 \$	– \$	2 942 \$	2 942 \$
Juste valeur – niveau 1	– \$	– \$	– \$	– \$	s.o.	s.o.	s.o.	– \$
Juste valeur – niveau 2	64	130	1 874	147	s.o.	s.o.	s.o.	2 215
Juste valeur – niveau 3	–	3	21	–	s.o.	s.o.	s.o.	24
Total de la juste valeur	64 \$	133 \$	1 895 \$	147 \$	s.o.	s.o.	s.o.	2 239 \$
Emprunts à court terme	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 \$	3 \$	3 \$
Créditeurs et charges à payer	–	24	–	–	–	3 392	3 416	3 416
Dette à long terme	–	–	–	–	–	4 646	4 646	5 142
Certains autres passifs	–	–	–	–	–	35	35	35
Titres de participation	–	–	–	–	–	221	221	252
Dérivés (note 23)	–	26	–	–	–	7	33	33
Total des passifs financiers	– \$	50 \$	– \$	– \$	– \$	8 304 \$	8 354 \$	8 881 \$
Juste valeur – niveau 1	– \$	– \$	– \$	– \$	s.o.	s.o.	s.o.	– \$
Juste valeur – niveau 2	–	50	–	–	s.o.	s.o.	s.o.	50
Juste valeur – niveau 3	–	–	–	–	s.o.	s.o.	s.o.	–
Total de la juste valeur	– \$	50 \$	– \$	– \$	s.o.	s.o.	s.o.	50 \$

L'investissement dans les capitaux propres des franchises est évalué au coût de 85 millions de dollars parce qu'il n'existe aucun cours d'un marché actif et ces placements sont classés comme disponibles à la vente.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 2 janvier 2010

(en millions de dollars)	Dérivés financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Instruments disponibles à la vente, mesurés à leur juste valeur	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	– \$	– \$	1 448 \$	192 \$	– \$	– \$	1 640 \$	1 640 \$
Débiteurs	–	–	13	–	761	–	774	774
Dérivés	83	116	–	–	–	–	199	199
Total des actifs financiers	83 \$	116 \$	1 461 \$	192 \$	761 \$	– \$	2 613 \$	2 613 \$
Juste valeur – niveau 1	– \$	– \$	– \$	– \$	S.O.	S.O.	S.O.	– \$
Juste valeur – niveau 2	83	115	1 448	192	S.O.	S.O.	S.O.	1 838
Juste valeur – niveau 3	–	1	13	–	S.O.	S.O.	S.O.	14
Total de la juste valeur	83 \$	116 \$	1 461 \$	192 \$	S.O.	S.O.	S.O.	1 852 \$
Emprunts à court terme	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	2 \$	2 \$	2 \$
Créditeurs et charges à payer	–	48	–	–	–	3 231	3 279	3 279
Dettes à long terme	–	–	–	–	–	4 505	4 505	4 801
Certains autres passifs	–	–	–	–	–	36	36	36
Titres de participation	–	–	–	–	–	220	220	244
Dérivés (note 23)	–	34	–	–	–	7	41	41
Total des passifs financiers	– \$	82 \$	– \$	– \$	– \$	8 001 \$	8 083 \$	8 403 \$
Juste valeur – niveau 1	– \$	– \$	– \$	– \$	S.O.	S.O.	S.O.	– \$
Juste valeur – niveau 2	–	82	–	–	S.O.	S.O.	S.O.	82
Juste valeur – niveau 3	–	–	–	–	S.O.	S.O.	S.O.	–
Total de la juste valeur	– \$	82 \$	– \$	– \$	S.O.	S.O.	S.O.	82 \$

L'investissement dans les capitaux propres des franchises est évalué au coût de 75 millions de dollars parce qu'il n'existe aucun cours d'un marché actif et ces placements sont classés comme disponibles à la vente.

Les instruments financiers appartenant au niveau 3 englobent les éléments suivants :

- La participation conservée dans les créances titrisées de la Banque PC, pour laquelle un rapprochement et une analyse de sensibilité sont présentés à la note 8.
- La juste valeur des dérivés incorporés en monnaie étrangère, d'un montant de 3 millions de dollars inclus dans les autres actifs (1 million de dollars en 2009), dont le gain de la juste valeur de 2 millions de dollars (4 millions de dollars en 2009) a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation. Une augmentation (diminution) de 100 points de base des taux de change donnerait lieu à un gain (une perte) de 1 \$ de la juste valeur.

Il n'y a eu aucun transfert notable d'éléments entre les différents niveaux de hiérarchie de la juste valeur au cours de l'exercice clos le 1^{er} janvier 2011.

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} janvier 2011, la perte nette non réalisée et réalisée sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction désignés comme étant détenus à des fins de transaction, qui est inscrite dans le bénéfice net avant les impôts sur le bénéfice et la participation ne donnant pas le contrôle, s'est élevée à 32 millions de dollars (122 millions de dollars en 2009). De plus, le gain net non réalisé sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés non financiers, qui doivent être classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont inscrits dans le bénéfice net avant les impôts et la participation ne donnant pas le contrôle, s'est élevé à 53 millions de dollars (88 millions de dollars en 2009).

Note 25. Gestion du risque lié aux instruments financiers

La société s'expose aux risques suivants puisqu'elle détient et émet des instruments financiers : risque d'illiquidité, risque de crédit et risque de marché. Une description de ces risques et de la façon dont la société gère son exposition à ces risques figure ci-dessous :

Risque d'illiquidité Le risque d'illiquidité représente le risque que la société ne puisse répondre à une demande de financement ou financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. Il comprend également le risque de ne pas être en mesure de réaliser des actifs au moment voulu, à un prix adéquat.

Si la situation et la performance financières de la société et de la Banque PC venaient à se détériorer ou si les cotes de solvabilité de la société étaient révisées à la baisse, la société et la Banque PC verraient leur capacité à obtenir du financement auprès de sources externes limitée. De plus, les marchés du crédit et les marchés financiers sont exposés à des risques inhérents qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la société à financer ses passifs financiers liés à des dérivés et des non dérivés. La société atténue ces risques en maintenant des niveaux adéquats de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, une ligne de crédit engagée, en suivant de près les conditions du marché et en diversifiant ses sources de financement et l'échéancier de sa dette et de ses obligations en matière de capital.

Analyse des échéances Les échéances des passifs financiers importants s'établissaient comme suit au 1^{er} janvier 2011 :

	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite ⁵⁾	Total
Passifs financiers liés aux dérivés							
Swaps de taux d'intérêt à payer ¹⁾	13 \$	13 \$	5 \$	– \$	– \$	– \$	31 \$
Contrats à terme sur capitaux propres ²⁾	84	–	–	–	–	–	84
Contrats de change à terme	66	–	–	–	–	–	66
Passifs financiers liés aux non dérivés							
Dette à long terme, y compris les versements d'intérêts à taux fixe ³⁾	685	315	655	688	366	6 136	8 845
Autres passifs ⁴⁾	–	–	–	35	–	–	35
	848 \$	328 \$	660 \$	723 \$	366 \$	6 136 \$	9 061 \$

1) Selon les versements d'intérêts à taux fixe qui seront partiellement contrebalancés par les intérêts à taux variable reçus.

2) Selon le coût moyen au 1^{er} janvier 2011.

3) Selon la valeur nominale à l'échéance et les intérêts annuels de chaque instrument ainsi que les obligations de paiements annuels pour les EDDV, les emprunts hypothécaires et les contrats de location-acquisition.

4) Montant contractuel de l'obligation liée à certains autres passifs.

5) Les titres de participation et les dividendes connexes ne sont pas pris en compte, car la société n'est pas tenue de payer ces montants en vertu des contrats.

La dette bancaire, la dette à court terme et les crédettes et charges à payer de la société sont de nature à court terme et sont exigibles d'ici les 12 prochains mois. Ils ne sont donc pas inclus dans les montants ci-dessus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Risque de crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières. L'exposition au risque de crédit découle des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie, des actifs aux régimes de retraite à prestations déterminées de la société, des créances sur cartes de crédit de la Banque PC et des créances à recevoir des fournisseurs, des magasins franchisés indépendants, des magasins associés et des comptes indépendants.

La société peut être exposée à des pertes si une contrepartie à des accords d'instruments financiers ou non financiers dérivés manque à ses engagements. Les risques de contrepartie et les pertes éventuels sont limités aux montants nets recouvrables aux termes des accords d'instruments dérivés conclus avec une contrepartie donnée. Ces risques sont de plus atténués grâce à la conclusion d'opérations avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité A à long terme accordée par une agence de cotation reconnue et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée pour ce qui est des accords d'instruments financiers dérivés. Des politiques, des contrôles et des processus de présentation de l'information internes qui exigent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, à l'égard des opérations sur dérivés ont été instaurés.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie résulte d'un éventuel défaut de remboursement d'un titre par une contrepartie. Des politiques et des lignes directrices qui stipulent que les émetteurs de titres de placement autorisés doivent avoir obtenu au moins la cote A à long terme d'une agence de notation reconnue et qui précisent les risques minimums et maximums pour des secteurs et des émetteurs particuliers, ainsi que le type d'instruments de placement, atténuent le risque de crédit. Ces placements sont achetés et détenus directement dans des comptes de dépôt de titres et sont peu exposés aux portefeuilles et fonds du marché monétaire de tiers.

Le risque de crédit lié aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC et aux créances sur les magasins franchisés indépendants, magasins associés et comptes indépendants, résulte d'un éventuel défaut de paiement de la part des clients. Afin de réduire le risque de crédit qui y est associé, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, gère activement le portefeuille de cartes de crédit en plus d'évaluer les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de détenteurs de cartes de crédit. La société surveille activement et de façon continue les créances sur les magasins franchisés indépendants, magasins associés et comptes indépendants, et perçoit régulièrement des sommes que ceux-ci lui doivent conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Le risque de crédit maximal auquel la société est exposée relativement à des instruments dérivés correspond approximativement à la juste valeur marchande positive des dérivés inscrite au bilan (se reporter à la note 24).

Pour de plus amples renseignements sur la qualité de crédit des créances sur cartes de crédit et des autres créances sur les magasins franchisés indépendants, magasins associés et comptes indépendants, il y a lieu de se reporter à la note 8.

Risque de marché Le risque de marché correspond à la perte susceptible de découler de changements dans certains facteurs, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises, le cours des actions ordinaires, et de l'incidence que ces facteurs peuvent avoir sur d'autres contreparties.

Risque de taux d'intérêt Le risque de taux d'intérêt découle de l'émission d'une dette à court terme par la société et de contrats à terme sur capitaux propres par Glenhuron, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie. La société est exposée aux fluctuations de la volatilité des taux d'intérêt à court terme, qui sont contrebalancées en partie par les swaps de taux d'intérêt de Glenhuron et de la société. La société estime qu'une augmentation (diminution) des taux d'intérêt à court terme de 100 points de base, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, entraînerait une diminution (augmentation) des intérêts débiteurs de 21 millions de dollars.

Risque de change La société est exposée à la variabilité des taux de change principalement sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les dépôts de garantie libellés en dollars américains et détenus par Glenhuron, les achats libellés en devises et fondés sur des devises inclus dans les créances et charges à payer, et les billets de placement privé inclus dans la dette à long terme libellés en dollars américains. La société et Glenhuron détiennent des swaps de devises et des contrats de change à terme qui compensent en partie leur exposition respective aux fluctuations des taux de change.

Au 1^{er} janvier 2011, la société disposait de 1 033 millions de dollars américains (945 millions de dollars américains en 2009) constitués de la trésorerie, d'équivalents de trésorerie, de placements à court terme et de dépôts de garantie (se reporter à la note 7). La société désigne une partie des swaps de devises dans une couverture de flux de trésorerie pour gérer les fluctuations des taux de change sur une partie des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie libellés en dollars américains. Le reste des swaps sur devises non désignés contrebalance en

partie les fluctuations des taux de change sur le reste de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie et des billets de placement privé libellés en dollars américains.

Au cours de l'exercice, la perte de change non réalisée de 12 millions de dollars (25 millions de dollars en 2009) liée à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie classés comme étant disponibles à la vente est constatée dans les autres éléments du résultat étendu et a été partiellement compensée par le gain de change non réalisé de 12 millions de dollars (28 millions de dollars en 2009) avant impôts sur le bénéfice relativement aux swaps de devises désignés aussi reportés dans les autres éléments du résultat étendu. La perte de change non réalisée de 40 millions de dollars (121 millions de dollars en 2009) sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie désignés comme étant détenus à des fins de transaction a été partiellement compensée dans le bénéfice d'exploitation par le gain de change non réalisé de 40 millions de dollars (117 millions de dollars en 2009) relativement aux swaps de devises qui ne sont pas désignés comme une couverture des flux de trésorerie.

Au cours de l'exercice, la société a réalisé une perte de change de 39 millions de dollars (14 millions de dollars en 2009) relativement aux swaps de devises qui sont venus à échéance ou qui ont été résiliés.

En 2010, la société a constaté dans le bénéfice d'exploitation un gain de change non réalisé de 16 millions de dollars (45 millions de dollars en 2009) sur les billets de placement privé à taux fixe de 300 millions de dollars américains. Cette perte a été partiellement compensée par la partie efficace des swaps de devises désignés, qui était auparavant classée dans les autres éléments du résultat étendu et qui est dorénavant classée dans le bénéfice d'exploitation, et le gain lié à la juste valeur des swaps de devises non désignés comme une relation de couverture. À la création de la couverture de flux de trésorerie, un montant minime d'inefficacité a été constaté dans le bénéfice d'exploitation.

Risque marchandises La société est exposée aux augmentations du prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et ses centres de distribution, ainsi qu'aux répercussions indirectes du prix des marchandises sur ses produits de consommation. Elle gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins de produits de consommation pouvant être liés à des marchandises, dont elle compte prendre livraison dans le cours normal de ses activités. Le risque lié au prix de l'électricité est couvert par un contrat dérivé non financier d'une valeur notionnelle de 8 millions de dollars (17 millions de dollars en 2009) pour une partie de la consommation prévue d'électricité de la société en Alberta. La société conclut des contrats à terme standardisés et des contrats d'options négociés en bourse pour atténuer la volatilité des coûts sur le prix du carburant. Elle estime qu'une augmentation (diminution) de 10 % des prix des marchandises correspondants, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, entraînerait un gain (une perte) de 1 million de dollars sur le bénéfice avant les impôts sur le bénéfice et la participation ne donnant pas le contrôle.

Risque lié au cours des actions ordinaires La société verse à ses salariés une rémunération à base d'actions sous forme d'options sur actions et d'UAR visant ses actions ordinaires. Par conséquent, le bénéfice d'exploitation subi une incidence défavorable lorsque le prix des actions ordinaires augmente et vice versa. Les contrats à terme sur capitaux propres de Glenhuron procurent une compensation partielle des fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions. Les contrats à terme sur capitaux propres prévoient un règlement en espèces, en actions ordinaires ou un règlement net. La valeur de ces contrats à terme varie selon les variations du cours des actions ordinaires de la société et compense partiellement les fluctuations du coût de la rémunération à base d'actions, notamment la charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes. La compensation partielle des coûts de la rémunération à base d'actions de la société, y compris la charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes et des contrats à terme sur capitaux propres, prend effet lorsque le cours des actions ordinaires de la société excède le prix d'exercice des options sur actions des salariés. Lorsque le cours des actions ordinaires est inférieur au prix d'exercice des options sur actions des salariés, seules les unités d'actions restreintes compenseront partiellement ces contrats à terme sur capitaux propres. Le coût net de la rémunération à base d'actions constaté dans le bénéfice d'exploitation dépend essentiellement du nombre d'options sur actions non exercées et d'unités d'actions restreintes et de leur calendrier d'acquisition des droits relativement aux actions ordinaires sous-jacentes liées aux contrats à terme sur capitaux propres et des fluctuations du cours des actions ordinaires sous-jacentes. L'incidence d'une augmentation (diminution) de un dollar de la valeur marchande des actions ordinaires sous-jacentes de la société sur les contrats à terme sur capitaux propres, toutes choses étant égales par ailleurs, entraînerait un gain (une perte) de 1 million de dollars sur le bénéfice avant les impôts sur le bénéfice et la participation ne donnant pas le contrôle.

Note 26. Éventualités, engagements et garanties

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, mais sans s'y limiter, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à l'environnement et à la réglementation. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des autorités fiscales fédérale et provinciales relativement aux impôts sur le bénéfice, à l'impôt sur le capital et aux impôts indirects et, par conséquent, pourrait faire l'objet de cotisations fiscales ou de nouvelles cotisations.

Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les présents états financiers consolidés, à l'exception des éléments divulgués à la section Poursuites ci-dessous.

À la clôture de l'exercice, les projets d'investissement, notamment la construction, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments et l'achat de biens immobiliers, à l'égard desquels la société s'est engagée ont totalisé approximativement 95 millions de dollars (76 millions de dollars en 2009).

La société établit des lettres de crédit qui sont utilisées pour certaines obligations qui ont trait principalement à des opérations immobilières, à des programmes d'avantages sociaux, à des commandes et à des garanties de bonne exécution. Le passif éventuel brut total relatif aux lettres de garantie s'élève à environ 325 millions de dollars (277 millions de dollars en 2009). De plus, la société a une garantie au nom de la Banque PC d'un montant de 180 millions de dollars américains. D'autres lettres de crédit ayant trait au programme de financement pour les franchisés indépendants de la société et la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC ont été désignées comme des garanties et sont expliquées plus en détail dans la section Garanties ci-dessous.

Garanties La société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent conformément à la NOC-14, *Informations à fournir sur les garanties* :

Fiducies de financement indépendantes Certains franchisés indépendants de la société obtiennent du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies de financement indépendantes mise sur pied pour consentir des prêts aux franchisés indépendants afin qu'ils puissent acheter plus facilement des stocks et des immobilisations, principalement des équipements et du matériel. Ces fiducies sont administrées par une grande banque à charte canadienne.

Le montant brut du capital des prêts consentis par les fiducies de financement indépendantes aux franchisés indépendants en cours au 1^{er} janvier 2011 était de 405 millions de dollars (390 millions de dollars en 2009), y compris 202 millions de dollars (163 millions de dollars en 2009) de prêts exigibles des EDDV consolidées par la société. La société a convenu d'accorder des améliorations des modalités de crédit, sous forme d'une lettre de garantie en faveur de la fiducie de financement indépendante correspondant à au moins 15 % (15 % en 2009) du montant total du capital des prêts en cours. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de crédit. Ces améliorations permettent à la fiducie de financement indépendante d'octroyer du financement aux franchisés indépendants de la société. En outre, chaque franchisé indépendant fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de garantie générale. Si un franchisé indépendant n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à la société et tirera des sommes sur la lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Au cours du deuxième trimestre de 2010, la facilité de crédit engagée et renouvelable de 475 millions de dollars et d'une durée de 364 jours qui sert au financement des fiducies indépendantes a été renouvelée. Cette facilité est assortie d'une période de remboursement supplémentaire de 12 mois à l'échéance. La structure de financement a été analysée et la société a conclu qu'elle n'avait pas à consolider d'autres EDDV en raison de ce financement. Conformément aux PCGR du Canada, les états financiers de la fiducie de financement indépendante ne sont pas consolidés avec ceux de la société.

Lettres de crédit D'importantes banques à charte canadiennes ont émis des lettres de crédit en faveur de fiducies de financement indépendantes relativement aux programmes de titrisation de créances sur cartes de crédit de la Banque PC. Ces lettres de garantie pourraient être utilisées advenant une baisse majeure du revenu découlant des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le passif éventuel brut total aux termes de ces ententes, qui représente 9 % (9 % en 2009) d'une tranche des créances sur cartes de crédit titrisées, est d'environ 48 millions de dollars (116 millions de dollars en 2009) (se reporter à la note 8).

Obligations découlant de contrats de location Conformément aux cessions de certains de ses actifs effectuées par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure éventuellement responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le montant estimatif pour un loyer minimum, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalise 26 millions de dollars (41 millions de dollars en 2009).

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location, dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclaration ou de garantie de même que des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Les modalités de ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée.

Compte tenu de la nature de ces dispositions d'indemnisation, la société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximum du passif éventuel auquel elle pourrait être assujettie puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximum éventuel et que les montants dépendent de l'issue des événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Poursuites La société peut faire l'objet de diverses poursuites et réclamations dans le cours normal de ses activités. Le résultat de ces poursuites et réclamations demeure incertain. Cependant, compte tenu de l'information à sa disposition à ce jour, la société ne prévoit pas que ces poursuites et réclamations auront une incidence importante, de façon individuelle ou collective, sur ses activités.

Note 27. Entités à détenteurs de droits variables

Conformément à la NOC-15, la société consolide toutes les entités à détenteurs de droits variables dont elle est le principal bénéficiaire. Aux termes de la NOC-15, s'entend d'une EDDV soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. La NOC-15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV et considère qu'une entité en est le principal bénéficiaire si elle détient des droits variables qui l'amènent à assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux. La société a désigné les entités suivantes comme EDDV :

Franchisés La société conclut différents types de contrats de franchisage aux termes desquels le franchisé est généralement tenu d'acheter ses stocks auprès de la société et de verser certaines redevances en contrepartie des services fournis par la société et des droits d'utilisation de certaines marques de commerce et licences détenues par la société. De façon générale, les franchisés louent le terrain et le bâtiment auprès de la société et, s'ils sont admissibles, ils peuvent obtenir du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies indépendantes mise sur pied afin qu'ils puissent acheter plus facilement la plupart de leurs stocks et de leurs immobilisations, principalement des équipements et du matériel (se reporter à la note 26). Ces fiducies sont administrées par une grande banque à charte canadienne. Aux termes de certains contrats de franchisage, la société peut également louer des équipements aux franchisés. Les franchisés peuvent également obtenir du financement en contractant des marges de crédit d'exploitation auprès d'institutions financières traditionnelles ou en procédant à l'émission d'actions privilégiées ou de billets à payer à la société. La société surveille la situation financière de ses franchisés et constitue des provisions pour pertes ou moins-values estimatives à l'égard de ses débiteurs, de ses billets à recevoir ou de ses placements, le cas échéant.

Au 1^{er} janvier 2011, 214 (166 en 2009) magasins franchisés de la société réunissaient les critères d'une EDDV et ont été consolidés conformément à la NOC-15.

Accords d'entreposage et de distribution La société a signé des ententes d'entreposage et de distribution avec des tiers aux termes desquels ces derniers doivent fournir à la société des services de distribution et d'entreposage depuis des installations spécialisées. La société ne détient aucune participation dans ces tiers; toutefois, compte tenu des modalités de l'accord conclu avec ceux-ci, la société a déterminé que ces tiers réunissaient les caractéristiques d'une EDDV et qu'elle devait donc les consolider. L'incidence de la consolidation des entités chargées de l'entreposage et de la distribution n'était pas significative.

Par conséquent, la société a inclus les résultats de ces franchisés indépendants et de ces tiers qui lui fournissent des services de distribution et d'entreposage dans ses états financiers consolidés. La consolidation de ces EDDV par la société ne se traduit par aucune modification des risques fiscaux, juridiques ou de crédit auxquels la société est exposée, ni par la prise en charge des obligations de ces tiers par la société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Fiducies indépendantes La société a également déterminé qu'elle détenait des droits variables, par voie de lettres de garantie, dans des fiducies indépendantes auxquelles elle a recours pour la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la Banque PC vend une partie de ses créances sur cartes de crédit aux fiducies indépendantes en échange d'une contrepartie en espèces. Bien que ces fiducies indépendantes aient été désignées comme étant des EDDV, il a été déterminé que la société n'en était pas le principal bénéficiaire et que, par conséquent, la société n'était pas tenue de les consolider. Le risque maximal de perte auquel la société est exposée du fait de sa participation dans ces fiducies indépendantes est présenté à la note 26.

Note 28. Opérations entre apparentés

L'actionnaire majoritaire de la société, Weston, et ses sociétés du même groupe, à l'exception de la société, sont des apparentés. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les apparentés et à acquitter tous les soldes dus à ceux-ci selon les conditions du marché. Les opérations entre apparentés sont décrites ci-dessous :

Achats de stocks Les achats de stocks des apparentés destinés à la revente dans le réseau de distribution de la société représentent environ 3 % (3 % en 2009) du coût des marchandises vendues.

Ententes de partage des coûts Weston a conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de technologie de l'information au nom de la société. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu d'assumer sa quote-part des coûts engagés en son nom par Weston. Les paiements versés par la société aux termes des ententes de partage des coûts se sont élevés à environ 9 millions de dollars en 2010 (10 millions de dollars en 2009).

Immobilier La société loue certains locaux à bureaux d'une société affiliée à Weston pour environ 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2009).

Emprunts/prêts La société peut, à l'occasion, contracter un emprunt à court terme auprès de Weston ou lui consentir un prêt à court terme, au taux des emprunts à court terme. L'encours des emprunts et des prêts était de néant au 1^{er} janvier 2011 et au 2 janvier 2010.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes pour faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées. Ces choix et les ententes correspondantes n'ont pas eu d'incidence importante sur la société en 2010.

Ententes de gestion La société et Weston ont conclu une entente de prestations de services administratifs envers l'une et l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, les prestations de retraite et les avantages sociaux, les impôts, les soins médicaux, les déplacements, les systèmes d'information, la gestion du risque, la trésorerie et les questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée desdits coûts. Dans le cadre de cette entente, les paiements nets se sont élevés à 16 millions de dollars en 2010 (16 millions de dollars en 2009). Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le Comité d'audit.

Glenhuron gère certains éléments de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme aux États-Unis pour le compte de filiales en propriété exclusive non canadiennes de Weston, et les frais de gestion engagés sont fondés sur les taux du marché.

Régime de réinvestissement des dividendes Au cours de l'exercice, la société a émis 3 621 086 actions ordinaires (3 163 375 actions ordinaires en 2009) à l'intention de Weston dans le cadre du RRD (se reporter à la note 19).

Note 29. Acquisitions et cessions d'entreprises

Acquisition de T&T La société a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de T&T au troisième trimestre de 2009 pour une contrepartie en espèces de 200 millions de dollars, dont une tranche de 191 millions de dollars a été versée à la date d'acquisition. La société a également pris en charge un passif de 34 millions de dollars lié aux actions privilégiées émises par T&T à l'intention d'un fournisseur avant l'acquisition. Le passif augmentera avec le rendement des activités de T&T, et l'augmentation du passif sera passée en charges au fur et à mesure qu'elle surviendra. Des coûts d'acquisition de 4 millions de dollars ont été engagés dans le cadre de l'acquisition. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation depuis la date d'acquisition ont été pris en compte par la société.

Les actions privilégiées sont classées dans les autres passifs du bilan consolidé. Il pourrait y avoir rachat ou achat des actions privilégiées si certains événements devaient survenir, notamment l'écoulement de cinq ans suivant la date de clôture de l'acquisition. Le détenteur des actions privilégiées pourrait prolonger cette période de cinq années supplémentaires si certaines conditions sont respectées. Le passif lié aux actions privilégiées peut être réglé contre un montant en espèces, des actions ordinaires de la société ou une combinaison des deux, au gré de la société.

En 2010, la société a parachevé la répartition du prix d'acquisition, laquelle a donné lieu à une réduction de 2 millions de dollars de l'écart d'acquisition (se reporter à la note 11). Le tableau qui suit présente la répartition du prix d'acquisition définitive, selon l'évaluation actuelle de la juste valeur de la direction :

Actifs nets acquis (en millions de dollars)

Stocks	39 \$
Autres actifs à court terme	9
Immobilisations corporelles	73
Écart d'acquisition	129
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie (marques de commerce et de fabrique)	51
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	14
Passifs à court terme	(60)
Autres passifs	(39)
Impôts futurs	(16)
Contrepartie en espèces	200 \$

Dans le cadre de l'acquisition de T&T, la société a également acquis certains actifs nets en contrepartie de 5 millions de dollars.

L'écart d'acquisition lié à ces opérations n'est pas déductible à des fins fiscales.

Note 30. Informations supplémentaires

Informations sectorielles La société œuvre dans un seul secteur d'exploitation isolable, à savoir le marchandisage, qui comprend principalement l'alimentation ainsi que les articles de marchandise générale et les produits et services pharmaceutiques. Toutes les ventes à des tiers ont été réalisées au Canada et toutes les immobilisations de même que tous les écarts d'acquisition sont attribuables aux activités exercées au Canada.

Rétrospective des trois derniers exercices¹⁾

Exercice ²⁾ (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2010	2009	2008 ²⁾
Résultats d'exploitation			
Chiffre d'affaires	30 997	30 735	30 802
Bénéfice d'exploitation	1 269	1 205	1 052
Intérêts débiteurs et autres frais de financement	273	269	263
Bénéfice net	681	656	550
Situation financière			
Fonds de roulement	774	741	730
Immobilisations	9 123	8 559	8 045
Écarts d'acquisition et actifs incorporels	1 029	1 026	818
Total de l'actif	15 919	14 991	13 943
Dette nette ³⁾	2 513	2 783	3 293
Capitaux propres	6 880	6 273	5 803
Flux de trésorerie			
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 594	1 945	960
Dépenses en immobilisations	1 280	1 067	750
Par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice net de base	2,45	2,39	2,01
Taux de dividende à la clôture de l'exercice	0,84	0,84	0,84
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation ¹⁾	5,74	7,07	3,50
Acquisitions d'immobilisations	4,61	3,53	2,74
Valeur comptable	24,52	22,71	21,16
Cours à la clôture de l'exercice	40,37	33,88	35,23
Mesures et ratios financiers			
Marge d'exploitation (en pourcentage)	4,1	3,9	3,4
BAIIA ³⁾	1 924	1 794	1 602
Marge du BAIIA ³⁾ (en pourcentage)	6,2	5,8	5,2
Dette nette ³⁾ sur le BAIIA ³⁾	1,3 fois	1,6 fois	2,1 fois
Dette nette ³⁾ sur les capitaux propres ³⁾	0,4:1	0,4:1	0,5:1
Couverture des intérêts ¹⁾	4,3 fois	4,2 fois	3,7 fois
Rendement de l'actif net moyen (en pourcentage) ³⁾	12,4	12,0	10,7
Rendement des capitaux propres moyens (en pourcentage)	10,4	10,9	9,7
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation sur la dette nette ³⁾	0,63	0,70	0,29
Ratios cours/bénéfice net à la clôture de l'exercice	16,5	14,2	17,5
Ratios cours/valeur comptable à la clôture de l'exercice	1,6	1,5	1,7
Statistiques d'exploitation			
Superficie de vente au détail (en millions de pieds carrés)	50,7	50,6	49,8
Superficie moyenne des magasins détenus par la société (en pieds carrés)	64 800	62 300	61 900
Superficie moyenne des magasins détenus par des franchisés (en pieds carrés)	29 500	29 700	28 400
Chiffre d'affaires par pied carré moyen des magasins détenus par la société (en dollars)	601	597	624
(Diminution) croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables (en pourcentage)	(0,6)	(1,1)	4,2
Nombre de magasins détenus par la société	576	613	609
Nombre de magasins détenus par des franchisés	451	416	427

1) Se reporter au glossaire à la page 92 pour une définition des termes.

2) Comparativement à l'exercice 2008 qui comptait 53 semaines.

3) Se reporter aux Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 41 du rapport de gestion de la société.

Annexe – Couverture par le bénéfice

Le tableau qui suit présente le ratio de couverture par le bénéfice de la société mis à jour pour les 52 semaines consécutives closes le 1^{er} janvier 2011 dans le cadre du prospectus préalable de base simplifié de la société daté du 25 novembre 2010.

Ratio de couverture par le bénéfice de la dette à long terme et des titres de participation	4,21 fois
---	-----------

Le ratio de couverture par le bénéfice de la dette à long terme (y compris toute tranche de la dette à court terme) et des titres de participation est égal au bénéfice net avant les intérêts sur la dette à long terme, les dividendes sur les titres de participation et la participation ne donnant pas le contrôle, divisé par les intérêts sur la dette à long terme et les dividendes sur les titres de participation présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés de la société pour la période à l'étude.

Glossaire

Terme	Définition	Terme	Définition
Acquisitions d'immobilisations corporelles par action ordinaire	Acquisitions d'immobilisations corporelles divisées par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.	Expansion mineure	Expansion d'un magasin dont l'augmentation de la superficie en pieds carrés est inférieure ou égale à 25 % de sa superficie avant l'expansion
BAIIA	Bénéfice d'exploitation avant amortissement (voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 41 du rapport de gestion de la société).	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action ordinaire	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation divisés par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.
Bénéfice d'exploitation	Bénéfice avant les intérêts débiteurs, les impôts sur le bénéfice et la participation ne donnant pas le contrôle.	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur la dette nette	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, divisés par la dette nette.
Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.	Fonds de roulement	Total de l'actif à court terme moins le total du passif à court terme.
Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, moins l'effet dilutif des attributions d'options sur actions en cours, de certains autres passifs et des titres de participation en circulation à la clôture de l'exercice.	Marge brute	Chiffre d'affaires, moins le coût des marchandises vendues, y compris les pertes de stocks, divisé par le chiffre d'affaires.
Chiffre d'affaires des magasins comparables	Ventes au détail de magasins situés dans un même emplacement physique et exploités dans ce lieu pendant les deux exercices faisant l'objet d'une comparaison, compte non tenu du chiffre d'affaires de tout magasin ayant subi une conversion ou une expansion majeure au cours de l'exercice.	Marge d'exploitation	Bénéfice d'exploitation divisé par le chiffre d'affaires.
Chiffre d'affaires des magasins détenus par la société, par pied carré moyen	Chiffre d'affaires des magasins détenus par la société divisé par leur superficie moyenne en pieds carrés à la clôture de l'exercice.	Marge du BAIIA	BAIIA divisé par le chiffre d'affaires (voir les Mesures non conformes aux PCGR à la page 41 du rapport de gestion de la société).
Conversion	Un magasin portant une bannière de la société et converti en une autre bannière de la société.	Marque contrôlée	Marque et marque de commerce associée, appartenant à la société et utilisées pour ses propres produits et services.
Couverture des intérêts	Bénéfice d'exploitation divisé par les intérêts débiteurs et les autres frais de financement plus les intérêts capitalisés au titre des immobilisations.	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions ordinaires en circulation déterminé en établissant un rapport entre la période au cours de l'exercice pendant laquelle les actions ordinaires étaient en circulation et la durée totale de cet exercice.
Dette nette	Dette bancaire, dette à court terme, tranche à moins d'un an de la dette à long terme, certains autres passifs, dette à long terme et juste valeur de certains passifs financiers dérivés, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les dépôts de garantie et la juste valeur de certains actifs financiers liés aux dérivés (voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 41 du rapport de gestion de la société).	Nouveau magasin	Magasin nouvellement construit, converti ou ayant subi une expansion majeure.
Dette nette sur le BAIIA	Dette nette divisée par le BAIIA.	Rapport annuel	Pour 2010, le rapport annuel se compose d'une revue des activités et d'une revue financière.
Dette nette sur les capitaux propres	Dette nette divisée par le total des capitaux propres et des titres de participation.	Ratio cours/bénéfice net à la clôture de l'exercice	Cours de l'action ordinaire à la clôture de l'exercice divisé par le bénéfice net de base par action ordinaire pour l'exercice.
Entité à détenteurs de droits variables (« EDDV »)	Désigne soit une entité dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné, soit une entité dont les détenteurs de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle (se reporter à la note 27 afférente aux états financiers consolidés).	Ratio cours / valeur comptable à la clôture de l'exercice	Cours de l'action ordinaire à la clôture de l'exercice divisé par la valeur comptable par action ordinaire à la clôture de l'exercice.
Exercice	L'exercice de la société se termine le samedi le plus près du 31 décembre et compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les 5 ou 6 ans. Les exercices clos le 1 ^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010 comprenaient tous deux 52 semaines, tandis que l'exercice clos le 3 janvier 2009 comptait 53 semaines.	Rendement de l'actif net moyen	Bénéfice d'exploitation divisé par l'actif total moyen, compte non tenu de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie et des créanciers et charges à payer (voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 41 du rapport de gestion de la société).
Expansion majeure	Expansion d'un magasin dont l'augmentation de la superficie en pieds carrés est supérieure à 25 % de sa superficie avant l'expansion.	Rendement des capitaux propres moyens	Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par le total des capitaux propres moyens.
		Rénovation	Dépenses en immobilisations dans un magasin sans modification de sa superficie.
		RRD	Régime de réinvestissement des dividendes
		Superficie en pieds carrés de	Superficie en pieds carrés de vente au détail comprenant les
		Taux de dividende par action ordinaire à la clôture de l'exercice	Dividende par action ordinaire déclaré au quatrième trimestre, multiplié par quatre.
		Valeur comptable par action ordinaire	Capitaux propres divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture de l'exercice.
		Ventes au détail	Ventes combinées des magasins détenus par la société et des magasins franchisés indépendants de la société.

Siège social et centre de services aux magasins

Les Compagnies Loblaw limitée
1 President's Choice Circle
Brampton, Canada
L6Y 5S5
Téléphone : 905-459-2500
Télécopieur : 905-861-2206
Internet : www.loblaw.ca

Inscription boursière et symbole boursier

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de deuxième rang de la société sont respectivement inscrites à la Bourse de Toronto sous les symboles « L » et « L.PR.A ».

Actions ordinaires

W. Galen Weston détient, directement et indirectement, y compris par sa participation majoritaire dans Weston, environ 64 % des actions ordinaires de la société.

À la clôture de l'exercice 2010, il y avait 280 578 130 actions ordinaires émises et en circulation et 100 476 181 actions ordinaires négociables sur le marché public.

Le volume quotidien moyen des transactions sur les actions ordinaires de la société en 2010 était de 359 460.

Actions privilégiées

À la clôture de l'exercice 2010, il y avait 9 000 000 d'actions privilégiées de deuxième rang émises et en circulation et négociables sur le marché public.

Le volume quotidien moyen des transactions sur les actions privilégiées de deuxième rang de la société en 2010 était de 8 387.

Marques de commerce

Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw limitée ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le versement des dividendes et le montant de ces dividendes sont au gré du Conseil qui tient compte des résultats financiers, des besoins en capitaux et des flux de trésorerie disponibles de la société ainsi que d'autres facteurs que le Conseil juge pertinents de temps à autre. À long terme, la société a comme objectif un ratio de distribution représentant environ 20 % à 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire ajusté, le cas échéant, pour tenir compte des éléments qui ne reflètent pas les activités poursuivies, compte tenu de la situation de trésorerie à la clôture de l'exercice, des besoins de trésorerie futurs et des occasions de placement.

Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le versement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil. Les dates prévues de clôture des registres et de versement des dividendes pour 2011 sont les suivantes :

Clôture des registres	Versement des dividendes
15 mars	1 ^{er} avril
15 juin	1 ^{er} juillet
15 sept.	1 ^{er} oct.
15 déc.	30 déc.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes de valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Kim Lee, vice-présidente, Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à investor@loblaw.ca

Dates relatives aux dividendes sur les actions privilégiées

La déclaration et le versement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil. Les dates prévues des versements pour 2011 sont le 31 janvier, le 30 avril, le 31 juillet et le 31 octobre.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Valeur des actions ordinaires

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société est de 0,958 \$ l'action. La valeur au 22 février 1994 était de 7,67 \$ l'action ordinaire.

Agent comptable des registres et agent des transferts

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
100 University Avenue
Toronto, Canada
M5J 2Y1
Sans frais : 1-800-564-6253
(Canada et États-Unis)
Télécopieur : 416-263-9394
Télécopieur sans frais :
1-888-453-0330
Accès direct à l'échelle internationale :
514-982-7555

Si vous désirez modifier votre adresse, ou éliminer les envois multiples ou si vous avez d'autres questions sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec Services aux investisseurs Computershare Inc.

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et au Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la société.

Auditeurs indépendants

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Toronto, Canada

Assemblée annuelle des actionnaires

L'assemblée annuelle des actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée se tiendra le jeudi 5 mai 2011 à 11 h (HAE) au Palais des congrès du Toronto métropolitain, South Building, Salle 701, au 222, boulevard Bremner, Toronto (Ontario) Canada

La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après l'émission de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés dans la section destinée aux investisseurs sur le site Web de la société (www.loblaw.ca).



Loblaws

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE